

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs et madame les conseillers suivants : Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2013
5. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2013
6. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2013
7. Compte à payer
8. Période de questions réservée à l'assistance
9. Compte rendu de la table des maires
10. Avis de motion pour le règlement du code d'éthique et déontologie des élus municipaux
11. Adoption du projet de règlement relatif au traitement des Élus municipaux et autorisant le versement
12. Achat d'un VTT
13. Résolution pour fin d'emploi du dossier 137844460
14. Résolution d'appui pour le CSSS
15. Panier de Noël remis par la Mine Agnico Eagle
16. Formation de l'éthique et déontologie des Élus (22 février 2014)
17. Demande d'équipement pour le comité des loisirs (assurance)
18. Demande financière pour défi 5/30 (900.00\$)
19. Demande financière pour fête familiale (1000.00\$)
20. Varia :
  - a. Correspondance
  - b. Rencontre maire, conseillère, conseillers et agent de développement (Manon Allard) de St-Mathieu
  - c. Demande financière plan d'action 100.00\$
  - d. Formation pour les administrateurs et dirigeants d'organismes sans but lucratif (OSBL)
21. Période de questions réservée à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE**

### **1. Mot de bienvenue**

Le Maire souhaite la bienvenue et une bonne année aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion et dit un mot de bienvenue aux citoyens présents. La réunion débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01-01-2014**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, en laissant le varia ouvert.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2013;**

**02-01-2014**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2013.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 10 décembre 2013.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 12 DÉCEMBRE 2013;**

**03-01-2014**

### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 12 décembre 2013.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 12 décembre 2013.

## **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2013;**

**04-01-2014**

### **6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2013.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 19 décembre 2013.

## **7. COMPTES À PAYER;**

**05-01-2014**

### **7. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire et tous les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous:

Totales factures 2013	17 186,56 \$
Totales factures 2014	52 334,28 \$
Total paiement direct	5 198,25 \$

TOTAL DES SALAIRES	43 712,04 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIAL	11 722,75 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRAL	5 222,90 \$

**GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER** **135 376,78 \$**

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE**

### **8. Période de questions réservées à l'assistance**

Les sujets suivants sont discutés;

- Sur la procédure pour adopter une résolution
- Les comptes à payer
- Les bouteilles de spiritueux et qui les a gagnées (organismes)
- Concours de décoration de Noël

Le Maire a donné une réponse aux demandes formulées.

## **9. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES**

### **9. Compte rendu de la table des maires**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des maires.

## **10. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ;**

### **10. Avis de motion pour le règlement du code d'éthique et déontologie des élus municipaux.**

Monsieur le maire, Stephan Lavoie dépose un nouvel avis de motion pour le règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, parce que celui déposé en décembre dernier a été modifié.

## **11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT;**

**06-01-2014**

### **11. Adoption du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 235-2014 portant sur la rémunération des élus et du versement.

## 12. ACHAT D'UN VTT

**07-01-2014**

### **12. Achat d'un VTT.**

**ATTENDU QUE** la municipalité à demander à cinq fournisseurs pour soumissionner sur la fourniture d'un véhicule tout terrain et que quatre ont manifesté de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Fournisseurs	Modèle / CC	Prix incluant les taxes
Centre du camping Amos	Polaris / 850	18,000.00 \$
Harricana aventure	Suzuki /750	16.090.00 \$
Accent plein air inc.	Bombardier / 1000 usagé	14,481.10 \$
R.S. Lacroix	Artic Cat / 1000	18,850.16 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un véhicule tout terrain neuf chez le fournisseur Harricana Aventure le modèle Suzuki 750 au montant de 16,090.00\$.

## 13. RÉOLUTION POUR FIN D'EMPLOI DU DOSSIER #137844460;

**08-01-2014**

### **13. Résolution pour fin d'emploi du dossier #137844460.**

Le conseiller, monsieur Patrick Béland se retire physiquement.

**ATTENDU QU'**une entente est intervenue dans le dossier # 137844460;

**ATTENDU QUE** cette entente implique une transaction financière, une lettre de fin d'emploi et une quittance de la part du demandeur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'entente, soit celle de transaction financière, d'une lettre de fin d'emploi et d'une quittance.

## 14. RÉOLUTION D'APPUI POUR LE CSSS;

**09-01-2014**

### **14. Résolution d'appui au CSSS.**

**ATTENDU QUE** le centre des services sociaux; les Eskers de l'Abitibi sont depuis 1992, le centre de traumatologie régional pour l'Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU QUE** le CSSS Les Eskers de l'Abitibi dessert une population de près de 150,000 habitants répartie sur plus de 7,900 km<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le CSSS répond également aux besoins en soins de traumatologie secondaire et est donc appelé à transférer des patients ayant subi de graves traumatismes vers les grands centres de référence de Montréal;

**ATTENDU QU'**uniquement pour l'année 2012-2013, l'avion ambulance en partance de l'aéroport Magny d'Amos à effectué 57 transferts vers Montréal et qu'il y a eu 106 transports par DASH pour la clientèle dont la condition clinique ne permettait pas de faire un trajet de plus de 600 kilomètres en transport terrestre;

**ATTENDU QUE** l'avion ambulance a été mise en place afin d'assurer aux régions éloignées l'accès aux services de soins tertiaires ce qui représente près de 200 transports par année;

**ATTENDU QUE**, de par sa mission de centre de traumatologie, le CSSS Les Eskers de l'Abitibi requiert l'accès à l'aéroport Magny qui se situe à 12 kilomètres de ses installations;

**ATTENDU QUE** la population de l'Abitibi-Témiscamingue ne doit pas être mise en péril, qu'elle ne mérite pas moins de services que tout le reste du Québec et qu'aucune vie ne peut être négligée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**De réitérer** notre appui au centre de santé et des services sociaux les Eskers dans la démarche auprès de monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des transports, à l'effet d'accorder, dans les meilleurs délais, les sommes nécessaires à la réfection de l'aéroport Magny d'Amos afin que les travaux puissent se réaliser au printemps 2014.

#### **15. PANIER DE NOËL REMIS PAR LA MINE AGNICO EAGLE ;**

**10-01-2014**

##### **15. Panier de Noël remis par la mine Agnico Eagle.**

Le Maire informe le conseil sur la remise de 8 paniers de Noël par la mine Agnico Eagle et que la demande des démunis était de 10 paniers;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement que la municipalité de Preissac comble la différence entre la demande de panier de Noël et l'offre de nos généreux supporteurs.

#### **16. FORMATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DU 22 FÉVRIER 2014;**

**11-01-2014**

##### **16. Formation du code d'éthique et déontologie des élus du 22 février 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE REMPLACER** le conseiller monsieur Daniel Dubuc par le conseiller monsieur Maxime Tancrede pour la formation du 22 février 2014.

#### **17. DEMANDE D'ÉQUIPEMENT POUR LE COMITÉ DES LOISIRS (ASSURANCE);**

**12-01-2014**

##### **17. Demande d'équipement pour le comité des Loisirs (assurance).**

**ATTENDU QUE** la corporation des loisirs de Preissac est en processus pour reprendre leurs activités;

**ATTENDU QUE** des délais de quelques semaines seront nécessaires pour mettre à jour leur charte et leur conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** la corporation est propriétaire d'équipements de loisirs et qu'il ne veuille pas prendre la responsabilité des bris, des dommages, des vols, ou toute autre situation qui pourrait survenir;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac prenne la responsabilité sur les équipements de loisir ci-dessous mentionnés, et cela, jusqu'à ce que la corporation des loisirs est terminée leur mise à jour dans leur charte et qu'il puisse avoir une assurance responsabilité.

Équipements de gardien de but (2) avec accessoires (rondelles, bouteilles d'eau et masques)
Table de pool (1) avec accessoires (baguettes, craie et boules)
Table de tennis (1) et accessoires (raquettes, balles et filet)
Frigidaire (2)
Poêle (1)
Micro-onde (1)
Système pour le cadran de la patinoire (1)

## **18. DEMANDE FINANCIÈRE POUR DÉFI 5/30;**

**13-01-2014**

### **18. Demande financière pour défi 5/30.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE DÉFRAYER** une aide financière de 900.00 \$ maximum pour la tenue d'activité de Zumba (24 cours) au gymnase de l'école Saint-Paul de Preissac. Cette activité est pour le défi 5/30 et est subventionnelle dans le cadre "Québec en forme et mobilisation espoir jeunesse".

## **19. DEMANDE FINANCIÈRE POUR FÊTE FAMILIALE (1000.00\$);**

**14-01-2014**

### **19. Demande financière pour fête familiale (1000.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** une somme de 1,000.00 \$ pour l'organisation d'une fête familiale le 22 février 2014.

## **20. VARIA**

### **20. Varia**

- a) Correspondance;  
Il n'y a pas de correspondance
- b) Rencontre maire, conseillère, conseillers et agent de développement (Manon Allard) de St-Mathieu dans un cadre de 5 à 7;  
Le maire souhaite organiser une rencontre avec les gens du conseil et du développement de Sain-Mathieu, la date est a déterminée.
- c) Demande financière du plan d'action (100.00\$)

**15-01-2014**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** une somme de 100.00\$ pour l'organisation du dépôt du plan d'action 2013-2018.

**16-01-2014**

- d) Formation de SADC pour les administrateurs et dirigeants d'organismes sans but Lucratif (OSBL).

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** 3 Élus et deux employés à participer à une formation sur les organismes sans but lucratif (OSBL) et de défrayer les coûts s'y rattachant.

## **21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE**

### **21. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont discutés;

- Les cours de Zumba
- Le défibrillateur (DEA)
- Les gravières et sablières
- Remerciement pour document fourni par Monsieur Dubuc
- Véhicule tout terrain (utilisateur)

Le Maire a donné une réponse aux demandes formulées.

## **22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**17-01-2014**

### **22. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session, il est 20 h 20.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 29 janvier 2014 à compter de 20 h 00 à laquelle étaient présents outre madame la Promaire Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Rémi Pelletier.

Absent : Monsieur le Maire Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus étant tous présents, ils renoncent, à l'avis de convocation (art. CM 157).

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Achat du véhicule tout terrain
4. Aide financière pour le comité jeunesse (1 000.00\$)
5. Augmentation de monsieur Gérard Sylvain
6. Max transport
7. Achat d'un frigidaire pour le complexe récréatif Jacques Massé
8. Achat du terrain du site de dépôt de branches
9. Fermeture officielle du site de dépôt de branches
10. Appui au service postal
11. Madame Isabelle Clément-Pépin dépose l'avis de motion au règlement pour augmenter la marge du directeur général
12. Engagement d'un support technique pour les ordinateurs (bloc de 24 heures)
13. Demande de permis à Soquan, droit d'auteur (180.00\$)
14. Attribuer un montant de 500.00\$ pour diverse adhésion
15. Mandater M. Gérard Pétrin avec la sureté du Québec pour le protocole d'entente des dossiers criminels
16. Demande de permis de boisson au montant de 83.00\$ et mandater monsieur Gérard Pétrin comme signataire de la demande
17. Mandater madame Isabelle Clément-Pépin pour le projet de partenariat avec l'école concernant des bacs de fleurs
18. Période de question portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale
19. Levée de l'assemblée

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

Après avoir constaté le quorum, madame la Promaire Isabelle Clément-Pépin, ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**17-01-2014**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

### **3.ACHAT DU VÉHICULE TOUT TERRAIN**

**18-01-2014**

#### **3. Achat du véhicule tout terrain.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution # **07-01-2014** portant sur l'acquisition d'un véhicule tout terrain, compte tenu d'information supplémentaire recueillie par les élus.

### **4.AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ JEUNESSE**

**19-01-2014**

#### **4. Aide financière pour le comité Jeunesse.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le versement d'un montant de 1,000.00 \$ pour le comité jeunesse de la municipalité de Preissac.

**DE DEMANDER** au comité jeunesse de fournir à la municipalité de Preissac un suivi régulier de leurs activités financières.

### **5.AUGMENTATION DE MONSIEUR GÉRARD SYLVAIN;**

#### **5. Augmentation de monsieur Gérard Sylvain.**

Le directeur général apportera plus d'information et le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

### **6.MAX TRANSPORT**

**20-01-2014**

#### **6. Max transport.**

**ATTENDU QUE** le Centre local de développement (CLD) a mis sur pied un projet pilote dans le cadre du transport collectif portant le nom de Max Taxi;

**ATTENDU QUE** le but de ce projet est de permettre des économies de 50% sur le transport en taxi;

**ATTENDU QUE** ledit projet prévoit la vente de carnet de coupons d'une valeur de 20.00\$ pour un coût de 10.00\$;

**ATTENDU QUE** le Centre local de développement (CLD) demande aux municipalités de la MRC de faire la vente de ces carnets.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la vente par la municipalité de Preissac les carnets de coupons en partenariat avec le Centre local de développement (CLD).

## **7. ACHAT D'UN FRIGIDAIRE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

### **7. Achat d'un frigidaire pour le complexe récréatif Jacques Massé.**

Le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre.

## **8. ACHAT DU TERRAIN DU SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES;**

**21-01-2014**

### **8. Achat du terrain du site de dépôt de branches.**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac entreprend de nettoyer et niveler un terrain qui servait depuis plusieurs années de dépôt de branche et de terre sur la partie Sud des lots 10, 11, 12 et 13 du rang 3, canton de Preissac;

**ATTENDU QUE** Ces lots sont situés sur des terres publiques sous la gestion du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

**ATTENDU QUE** Le terrain est situé à proximité de la tour d'observation qui est déjà un attrait touristique très achalandé;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac veut profiter de l'occasion pour changer la vocation du site en vue d'en faire un lieu de rassemblement public avec stationnement de type agora naturelle en vue de spectacle et de conférence en plein air;

**ATTENDU QUE** L'usage projeté est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU QUE** Le projet est conforme au plan d'urbanisme et au règlement de zonage projeté de la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** Le projet se veut un projet culturel éco-responsable.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement:

**DE MANDATER** le directeur général Monsieur Gérard Pétrin de faire une demande d'achat ou de location auprès du MRNF pour le terrain autrefois utilisé comme dépôt de branche.

## **9. FERMETURE OFFICIELLE DU SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES;**

**22-01-2014**

### **9. Fermeture officielle du site de dépôt de branches.**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac gère depuis plusieurs années un dépôt de branche et de terre sur la partie Sud des lots 10, 11, 12 et 13 du rang 3, canton de Preissac;

**ATTENDU QUE** Ces lots sont situés sur des terres publiques sous la gestion du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

**ATTENDU QUE** La municipalité dans un souci d'éco-responsabilité désire nettoyer et égaliser le terrain ;

**ATTENDU QUE** La municipalité désire plutôt donner un caractère récréotouristique aux lots concernés.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement:

**DE FERMER** officiellement le dépôt de branche situé sur la partie Sud des lots 10, 11, 12 et 13, rang 3, canton de Preissac.

## **10. APPUI AU SERVICE POSTAL;**

**23-01-2014**

### **10. Appui au service postal.**

Le conseiller monsieur Daniel Dubuc se retire.

**ATTENDU QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du protocole du service postal canadien;

**ATTENDU QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**ATTENDU QUE** le protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

**ATTENDU QUE** le gouvernement pourrait se servir de l'examen du protocole pour réduire les obligations de Poste Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la municipalité de Preissac demande à la Ministre responsable de la société canadienne des postes que;

- La population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du protocole du service postal canadien.
- Le protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes;
- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste.
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visé par le moratoire.
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents.
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si poste Canada a satisfait ou non aux exigences du protocole.
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

#### **11.MADAME ISABELLE CLÉMENT-PÉPIN DÉPOSE L'AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LA MARGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

##### **11. Madame Isabelle Clément-Pépin dépose l'avis de motion au règlement pour augmenter la marge du directeur général.**

La pro maire, madame Isabelle Clément-Pépin dépose un avis de motion pour modifier le règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

#### **12.ENGAGEMENT D'UN SUPPORT TECHNIQUE POUR LES ORDINATEURS;**

**24-01-2014**

##### **12. Engagement d'un support technique pour les ordinateurs.**

Le conseiller monsieur Aldée Langlois se retire.

**ATTENDU QUE** des problèmes informatiques et des programmations sur les nouvelles adresses courriels du personnel et des élus sont nécessaires.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** monsieur Guillaume Langlois pour un soutien technique pour un bloc de 24 heures au taux de 15.00 \$ / heure.

**13.DEMANDE DE PERMIS À SOCAN, DROIT D'AUTEUR;**

25-01-2014

**13. Demande de permis à Socan, droit d'auteur.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les droits d'auteurs à SOCAN pour le complexe récréatif Jacques Massé au montant de 212.78 \$.

**14.ATTRIBUER UN MONTANT DE 500.00\$ POUR DIVERSES ADHÉSIONS;**

26-01-2014

**14. Attribuer un montant de 500.00\$ pour diverses adhésions.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ATTRIBUER** un montant de 500.00 \$ pour diverses adhésions à des revues et ou abonnements.

**15.MANDATER MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN AVEC LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE DES DOSSIERS CRIMINELS;**

27-01-2014

**15. Mandater monsieur Gérard Pétrin avec la Sureté du Québec pour le protocole d'entente des dossiers criminels.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le directeur général monsieur Gérard Pétrin à signer le protocole d'entente avec la sureté du Québec pour avoir accès aux dossiers criminels.

**16.DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON DE 83.00\$ ET MANDATER MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN COMME SIGNATAIRE DE LA DEMANDE;**

28-01-2014

**16. Demande de permis de boisson de 83.00\$ et mandater monsieur Gérard Pétrin comme signataire de la demande.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le directeur général monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs aux demandes de permis de boisson pour la municipalité.

**D'AUTORISER** un montant de 83.00 \$ pour un permis de boisson pour la soirée du 22 février 2014.

**17.MANDATER MADAME ISABELLE CLÉMENT-PÉPIN POUR LE PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE CONCERNANT DES BACS DE FLEURS;**

29-01-2014

**17. Mandater madame Isabelle Clément-Pépin pour le projet de partenariat avec l'école concernant des bacs de fleurs.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**DE MANDATER** la conseillère madame Isabelle Clément-Pépin pour un projet de partenariat avec l'école Saint-Paul pour des bacs de fleurs.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE LA SESSION SPÉCIALE;**

**18. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale.**

Il n'y a aucune question.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**30-01-2014**

**19. Levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu:

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 20.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Clément-Pépin  
Promaire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum, et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2014
5. Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2014
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Compte à payer
8. Compte rendu de la table des Maires
9. Avis de motion au règlement d'urbanisme
10. Adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux 236-2014
11. Adoption du règlement (215-2014) relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement
12. Amélioration du réseau routier local
13. Plan de sécurité civile (mise à jour)
14. Appui à monsieur Rémi Pitre pour l'achat du lot 120, rang A, canton de Preissac
15. Dépôt du devis du contrat de nivelage
16. Engagement d'un agent de développement
17. Ajustement pour le responsable du centre de transbordement
18. Achat de la motoneige
19. Achat d'un Frigidaire pour le complexe récréatif Jacques Massé
20. Achat d'une plieuse à lettre
21. Demande de renouvellement de bail non exclusif (banc de gravier)
22. Radio boréale
23. Radiation des intérêts selon la liste annexée
24. Dépôt du document DGE-1038
25. Offre de renouvellement d'une autorisation pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un sentier récréatif
26. Dépôt des dossiers par Élus
27. Varia :
  - a. \_\_\_\_\_
  - b. \_\_\_\_\_
  - c. \_\_\_\_\_
28. Période de questions réservée à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

#### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**31-02-2014**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour, en laissant le varia ouvert et en retirant les points suivants pour les reporter à une séance ultérieure :

- 9. Avis de motion au règlement d'urbanisme
- 15. Dépôt du devis du contrat de nivelage
- 24. Dépôt du document DGE-1038.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2014;**

**32-02-2014**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 14 janvier 2014.

### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 29 JANVIER 2014;**

**33-02-2014**

#### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 29 janvier 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 29 janvier 2014.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

#### **6. Période de questions réservée à l'assistance.**

Monsieur le maire invite les personnes qui assistent à la réunion à poser leurs questions. Cependant, aucune demande ou commentaire n'est formulé.

### **7. COMPTES À PAYER;**

**34-02-2014**

#### **7. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Isabelle Clément-Pépin, Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous:

Total des factures du mois	69 941,02 \$
Total paiements directs mensuels	1 446,55 \$

TOTAL DES SALAIRES	16 471,36 \$
REMISE D.A.S. PROVINCIAL	5 516,29 \$
REMISE D.A.S. FÉDÉRAL	2 327,37 \$

<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>95 702,59 \$</u></b>
---	----------------------------

#### **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;**

##### **8. Compte rendu de la table des maires.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des maires.

#### **9. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT D'URBANISME;**

##### **9. Avis de motion au règlement d'urbanisme.**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et reporté à une session ultérieure.

#### **10. ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;**

**35-02-2014**

##### **10. Adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales l'obligation de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Preissac a adopté un code d'éthique et de déontologie au cours d'une session ordinaire tenue le 13 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Preissac désire apporter des amendements à son code de déontologie;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 14 janvier 2014;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 235-2014 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**Lecture faite.**

#### **11. ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT;**

**36-02-2014**

##### **11. Adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement.**

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux 9T-11.001) le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des conseillers;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 169-2001** et le règlement modifiant ce dernier portant le numéro **231-13** ainsi que tout autre règlement relatif au traitement des élus municipaux antérieur à celui-ci et autorisant le versement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2014.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement numéro 236-2014 portant sur la rémunération des élus et du versement.

**Lecture faite.**

*À titre d'information, Monsieur le maire ajoute qu'il a débuté le versement de 4% de son salaire dans un fonds réservé aux organismes locaux.*

## 12. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL;

37-02-2014

### 12. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**ATTENDU QUE** Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, nous annonçait le 27 août 2013, qu'il accordait à notre municipalité une subvention maximale de 20 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2013-2014 sur recommandation de notre député, Monsieur François Gendron;

**ATTENDU QUE** les travaux sont complétés et se décrivent comme suit :

Type de travaux	Localisation	Subvention accordée	Coût travaux réalisés 2012	Coût travaux réalisé 2013	Investissements réalisés 2012-2013
Rechargement	chemin de la Pointe		27 324 \$	34 333 \$	61 657 \$
Rechargement	chemin Doré		19 391 \$	27 906 \$	47 297 \$
Pavage	Principale Sud	0 \$	153 970 \$	2 106 \$	156 076 \$
Drainage & rechargement	chemin de la Montagne		40 897 \$	59 854 \$	100 751 \$
Drainage & rechargement	chemin des Pêcheurs		0 \$	142 940 \$	142 940 \$
Rechargement	chemin du Cap		0 \$	69 569 \$	69 569 \$
Drainage & rechargement	ave Principale Nord		0 \$	25 676 \$	25 676 \$
Rechargement	chemin des Boisés		0 \$	46 378 \$	46 378 \$
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 \$</b>	<b>241 582 \$</b>	<b>408 762 \$</b>	<b>650 344 \$</b>
Seuil minimal d'immobilisation pour la durée du programme TECQ					<b>82 544 \$</b>
Contribution gouvernementale programme TECQ					<b>477 693 \$</b>
<b>Solde</b>					<b>90 107 \$</b>

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland, et résolu unanimement:

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### **13. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (MISE À JOUR);**

**38-02-2014**

#### **13. Plan de sécurité civile.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à mettre à jour le plan de sécurité civile de la municipalité de Preissac.

*Monsieur le maire précise que la liste des personnes nommées sera bientôt disponible.*

### **14. APPUI À MONSIEUR RÉMI PITRE POUR L'ACHAT DU LOT 120, RANG A, CANTON PREISSAC;**

**39-02-2014**

#### **14. Appui à monsieur Rémi Pitre pour l'achat du lot 120, rang A, canton Preissac.**

**ATTENDU QUE** monsieur Rémi Pitre a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir le lot 120, rang A, canton de Preissac;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Ressources naturelles (MRN) requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

**ATTENDU QUE** l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** ce terrain est déjà loué au MRN par le demandeur.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**DE DONNER** un appui favorable à monsieur Rémi Pitre pour l'acquisition du lot 120, rang A, canton de Preissac auprès du MRN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

### **15. DÉPÔT DU DEVIS DU CONTRAT DE NIVELAGE;**

#### **15. Dépôt du devis du contrat de nivelage.**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et reporté à une session ultérieure.

### **16. ENGAGEMENT D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT;**

**40-02-2014**

#### **16. Engagement d'un agent de développement.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE PUBLIER** une offre d'emploi sur le site d'emploi Québec et d'envoyer un publipostage.

### **17. AJUSTEMENT POUR LE RESPONSABLE DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT;**

**41-02-2014**

#### **17. Ajustement pour le responsable du centre de transbordement.**

**ATTENDU QUE** le responsable du centre de transbordement demande un ajustement du montant forfaitaire qui lui est versé pour la gestion du centre de transbordement.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une augmentation de 15,00\$ par jour selon les modalités convenues avec le responsable, portant à 115.00 \$ le montant forfaitaire accordé par jour de travail.

#### **18. ACHAT DE LA MOTONEIGE;**

**42-02-2014**

##### **18. Achat d'une motoneige.**

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité est vaste et que plusieurs activités y sont pratiquées;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac souhaite faciliter les interventions reliées au service d'évacuation d'urgence pour les usagers qui pourraient être dans des endroits inaccessibles par les services terrestres;

**ATTENDU QUE** l'acquisition d'une motoneige serait l'équipement idéal pour desservir les utilisateurs des sentiers de motoneige, aussi bien que les amateurs de pêche sur glace et pour tout autre individu qui serait dans une situation d'urgence, loin des routes accessibles pour une ambulance;

**ATTENDU QUE** nous avons obtenu les deux (2) soumissions suivantes pour une motoneige:

Fournisseurs	Modèle / CC	Prix incluant les taxes
Béric Sport	Skandic 550 à ventilateur	11,951.66 \$
Accent Plein Air inc.	Skandic 600 ACE	13,295.71 \$

**ATTENDU QUE** notre service incendie recommande le modèle Skandic 600 ACE.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de l'entreprise Accent Plein Air et d'autoriser la dépense de 13,295.71 \$ pour l'achat d'une motoneige Skandic 600 ACE et de 63.25 \$ pour l'immatriculation, pour un total de 13,358.96 \$.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

#### **19. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

**43-02-2014**

##### **19. Achat d'un réfrigérateur pour le Complexe récréatif Jacques Massé.**

**ATTENDU QUE** nous avons obtenu les trois (3) soumissions suivantes :

Fournisseurs	Modèle	Prix incluant les taxes et la livraison
Meubles Branchaud	Whirlpool WFR535SMBW	1 826.95 \$
Meubles Marchand	GE GNR22DGEFWW	2 263.86 \$
Magasin Sears	Kenmore W-4679523	1 552.09 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de Sears et donc d'autoriser la dépense de 1 552.09\$ pour l'achat d'un réfrigérateur.

#### **20. ACHAT D'UNE PLIEUSE À LETTRE;**

**44-02-2014**

##### **20. Achat d'une plieuse à lettre.**

**ATTENDU QU'**une évaluation des coûts reliés à la tâche de pliage de communiqués, comptes de taxes et autres documents comparativement au coût d'acquisition d'une plieuse à lettres a été faite;

**ATTENDU QUE** cette évaluation révèle qu'il serait avantageux de procéder à l'achat d'une plieuse à lettre;

**ATTENDU QUE** les prix et modèles proposés sont les suivants :

Fournisseur	Modèle	Prix incluant les taxes
Gyva inc.	MY7400	1,029.03 \$
Gyva inc.	Martin Yale FD312	2,293.75 \$
Gyva inc.	Martin Yale 1611	1,665.99 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de la plieuse à lettre modèle MY7400 pour la somme de 1,149.74 \$.

#### **21. DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL NON EXCLUSIF (BANC DE GRAVIER);**

**45-02-2014**

##### **21. Demande de renouvellement de bail non exclusif (banc de gravier).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE RENOUELLER** les baux des bancs de gravier situés aux chemins des Cyprès (2 bancs), des Noisetiers (1 banc) et sur le territoire de la municipalité de La Motte (1 banc) pour la somme de 1 008,00 \$.

#### **22. RADIO BORÉALE;**

**46-02-2014**

##### **22. Radio Boréale.**

**ATTENDU QUE** Radio Boréale a présenté une offre permettant la publication d'annonces et la promotion des activités de notre municipalité pour la somme de 601.50 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'offre de Radio Boréale et d'autoriser la dépense de 601.50 \$.

#### **23. RADIATION DES INTÉRÊTS SELON LA LISTE ANNEXÉE;**

**47-02-2014**

##### **23. Radiation des intérêts selon la liste annexée.**

**ATTENDU QUE**, monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, a recommandé la radiation d'intérêts détaillés sur la liste des comptes clients présentée lors de la session de travail tenue le 4 février dernier;

**ATTENDU QUE** ces montants dus ne sont pas des taxes foncières et que le recouvrement de ces sommes engagerait des montants supérieurs à ceux potentiellement récupérés.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE RADIER** les intérêts selon la liste annexée pour un montant total de 20.80\$.

#### **24. DÉPÔT DU DOCUMENT DGE-1038;**

##### **24. Dépôt du document DGE-1038.**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour et reporté à une session ultérieure.

**25. OFFRE DE RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN, ET L'EXPLOITATION D'UN SENTIER RÉCRÉATIF;**

48-02-2014

**25. Offre de renouvellement d'une autorisation pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un sentier récréatif.**

**ATTENDU QUE** l'autorisation pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du sentier récréatif accordée par le Ministère des Ressources naturelles est échu depuis le 31 décembre 2013.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense de 367.92 \$ représentant les frais de renouvellement de l'autorisation d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du sentier récréatif pour une période de dix ans qui prendra fin le 31 décembre 2023.

**26. DÉPÔT DES DOSSIERS PAR ÉLU;**

**26. Dépôt des dossiers par élu.**

Monsieur le maire dépose de la liste des responsabilités confiées à chacun des membres du conseil municipal. Il procède à la présentation power point du document intitulé *Planification, suivi et développement du plan d'action 2013-2017 phases 1 et 2 2014* et mentionne qu'une copie papier est mise à la disposition du public pour consultation.

**27. VARIA;**

**27. Varia.**

**c) Équipements sur la motoneige pour les services d'urgence.**

49-02-2014

**ATTENDU QUE** certains équipements sont requis sur la motoneige pour les interventions du Service incendie;

**ATTENDU QUE** nous avons une soumission d'Orizon mobile pour une radio bi-mode analogue et digitale qui inclue une antenne, une source d'alimentation, une radio numérique, la programmation et l'installation pour un montant de 983.04 \$;

**ATTENDU QUE** nous avons une soumission de Services R. Guay de Val d'Or pour un système de lumières d'urgence au coût de 999.07 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les soumissions respectives d'Orizon mobile et de Services R. Guay.

**D'AUTORISER** la dépense totale de 1 982.11 \$.

**d) Capteur de rêves installé au Complexe récréatif Jacques Massé.**

Monsieur le maire et madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin explique ce que symbolise le capteur de rêves et que celui-ci se promène dans tous les villages.

**e) Formation OSBL donnée par le Centre local de développement (CLD).**

Monsieur le maire donne l'information concernant la formation sur les organismes sans but lucratifs (OSBL) qui s'est donnée à Amos le 23 janvier 2014.

**f) Animatrice en loisirs et sports.**

Monsieur le maire exprime son appréciation envers le travail accompli par madame Marie-Lee Inkel en lui adressant ses remerciements. Il ajoute que madame Inkel termine son travail le 20 février prochain, celui-ci étant lié à un programme de subvention d'Emploi Québec dans le volet "expérience de travail".

**g) Défi Santé 5/30 Équilibre.**

Monsieur le maire donne information concernant les actions entreprises par la municipalité dans le cadre du Défi Santé 5/30 Équilibre pour encourager les citoyens à relever le défi, dont les cours de Zumba qui débutent le 3 mars prochain.

## **28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

### **28. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont discutés :

- Félicitations adressées à monsieur le maire et son conseil pour les comptes rendus de réunions de la MRC et le climat positif qui règne au sein de la municipalité.
- Précisions concernant le comité organisateur de la fête familiale prévue le 22 février prochain.
- Remplacement de madame Inkel.
- Réservation et signature des contrats pour les terrains de camping.
- Site Internet de la municipalité.
- Procédure pour les questions des citoyens concernant les comptes à payer.
- Demande de précision concernant l'achat du réfrigérateur pour le complexe récréatif.
- Demande de tables pour 30 personnes au complexe récréatif pour une activité prévue le 12 février.

Monsieur le Maire et/ou le conseiller responsable des dossiers discutés ont donné une réponse aux demandes formulées.

## **29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**50-02-2014**

### **29. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session, il est 20 h 40.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**NICOLE LABRECQUE**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 20 février 2014 à compter de 21 h 00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Maxime Tancrede et Aldée Langlois.

Absent : Messieurs Daniel Dubuc et Rémi Pelletier

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus ont tous reçus et signés l'avis de convocation (art. CM 157).

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour adoption des projets (6) de règlement d'urbanisme
4. Avis de motion pour règlement d'urbanisme
5. Devis de grattage
6. Dépôt du document DGE-1038
7. Dépôt du plan d'action
8. Bris sur camion incendie
9. Site internet
10. Période de question portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale
11. Levée de l'assemblée

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

##### **1. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 21 h 03.

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**51-02-2014**

##### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

#### **RÉSOLUTION POUR ADOPTION DES PROJETS (6) DE RÈGLEMENT D'URBANISME;**

**52-02-2014**

##### **3. Résolution pour adoption des projets (6) de règlement d'urbanisme.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** les six projets de règlements suivants.

Projet de règlement numéro 238-2014 intitulé :

- **PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Projet de règlement numéro 239-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Projet de règlement numéro 240-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Projet de règlement numéro 241-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Projet de règlement numéro 242-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Projet de règlement numéro 243-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT SUR CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

**D'INFORMER** les citoyens qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 mars 2014, à 19 heures**, au 6, rue des Rapides, à Preissac. Au cours de cette assemblée, le maire ou le conseiller désigné par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des cartes et des copies des projets de règlement numéro 238-2014, 239-2014, 240-2014, 241-2014, 242-2014 et 243-2014 sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

#### **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'URBANISME;**

##### **4. Avis de motion pour règlement d'urbanisme.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion que six règlements portant sur l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction, l'émission des permis et sur certaines conditions d'émission du permis de construction seront déposés lors d'une séance ultérieure.

#### **ADOPTION DU DEVIS DE NIVELAGE;**

**53-02-2014**

##### **5. Adoption du devis de nivelage.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** le devis présenté par le directeur général et d'autoriser celui-ci à aller en appel d'offres par invitation pour le grattage des chemins municipaux pour la saison 2014.

#### **DÉPÔT DU DOCUMENT DGE-1038;**

##### **6. Dépôt du document DGE-1038.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au membre du conseil les documents DGE-1038 tel que prescrit par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités; "*toutes les personnes ayant posé leur candidature pour une élection doivent déposer leur rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou*

plusieurs dons dont le total est de cent dollars ou plus, et ce, même si aucun don n'a été reçu".

#### **DÉPÔT DU PLAN D'ACTION;**

**54-02-2014**

##### **7. Dépôt du plan d'action.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** le dépôt du plan d'action 2013-2017 de la municipalité de Preissac.

#### **BRIS SUR CAMION INCENDIE;**

##### **8. Bris sur camion incendie.**

Le directeur général informe le conseil qu'un bri sur la transmission du camion incendie (E-202) est survenu lors de la dernière intervention.

#### **SITE INTERNET;**

**55-02-2014**

##### **9. Site internet.**

Le conseiller monsieur Aldée Langlois se retire physiquement de la salle.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac, dans son budget adopté le 19 décembre 2013 a prévu un montant de 7,000.00 \$ pour mettre son site internet plus convivial et plus dynamique;

**ATTENDU QUE** le conseiller, monsieur Rémi Pelletier est la personne responsable du dossier;

**ATTENDU QUE** le conseiller ne pouvant être présent pour la présente réunion a laissé une lettre demandant que lui soient données les autorisations nécessaires pour aller de l'avant;

**ATTENDU QUE** monsieur Guillaume Langlois a fait une offre de service pour créer le nouveau site internet en complicité avec le conseiller responsable du dossier pour un montant forfaitaire de 2,800.00 \$;

**ATTENDU QUE** les frais d'hébergement du site ne sont pas inclus dans la soumission;

**ATTENDU QUE** d'autres frais peuvent s'ajouter.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, madame Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

**D'ACCEPTER** la soumission de Guillaume Langlois pour la création du site de la municipalité de Preissac pour un montant de 2,800.00 \$.

**D'AUTORISER** le conseiller en charge de faire les dépenses relative et complémentaire à la soumission retenue, si pour une raison ou autre des frais ou des extras étaient nécessaires tout en ne dépassant pas la limite budgétaire approuvée par le conseil lors de l'adoption du budget 2014.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE LA SESSION SPÉCIALE;**

##### **11. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale.**

Il n'y a aucune question.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**56-02-2014**

**12. Levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu :

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 14.

\_\_\_\_\_  
Stephan Lavoie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère et conseiller absents : madame Isabelle Clément-Pépin et monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum, et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 février 2014
5. Adoption du procès-verbal du 20 février 2014
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Compte à payer
8. Compte rendu de la table des Maires
9. Présentation de monsieur Pierre Fleury
10. Soumission pour le nivelage des chemins municipaux pour l'été 2014
11. Renouvellement adhésion Camping Québec 2014-2015 au montant de 262.81\$
12. Résolution pour Espoir Jeunesse
13. Prise de photos du Conseil et des employés de la Municipalité pour un montant de 150.00\$ (date disponible)
14. Engagement d'un employé municipal
15. Achat d'un VTT
16. Soumission pour équipement du VTT
17. Offre de services professionnels pour vous accompagner dans l'application de la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés (P)
18. Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
19. Congrès des maires
20. Congrès des directeurs municipaux
21. Congrès des pompiers
22. Autorisation d'une carte de crédit pour personne autorisée
23. Nomination d'une personne responsable pour les bibliothèques
- 23.1 Montant de 50.00\$ pour reconnaissance de bénévole
24. Autorisation d'heures supplémentaires pour support technique
25. Soumission pour réparation de la boîte du camion
26. Chauffe-eau pour la Zamboni (garage)
27. Formation de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures routières et municipales AQTR
28. Résolution pour adoption des projets (6) de règlement d'urbanisme

- 29. Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC
- 30. Achat ordinateur pour le directeur général
- 31. Nettoyage des sentiers, entente de service Centre de détention
- 32. Nomination de la candidature de monsieur Pierre Brunet, pompier
- 33. Achat de plaques d'identification
- 34. Lettrage de la motoneige
- 35. Engagement d'un agent de développement
- 36. Résolution pour fermeture du dossier de Lamothe, division Sintra Inc.
- 37. Varia :

- a. \_\_\_\_\_
- b. \_\_\_\_\_
- c. \_\_\_\_\_

- 38. Période de questions réservée à l'assistance
- 39. Clôture et levée de l'assemblée

#### **1. MOT DE BIENVENUE;**

##### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

#### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

##### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

57-03-2014

##### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour, en laissant le varia ouvert.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2014;**

58-03-2014

##### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2014.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 11 février 2014.

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 FÉVRIER 2014;**

59-03-2014

##### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 février 2014.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 20 février 2014.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

### 6. Période de questions réservée à l'assistance.

Il n'y a pas de question.

## 7. COMPTES À PAYER;

60-03-2014

### 7. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire et messieurs les conseillers Maxime Tancredé, Rémi Pelletier et Aldée Langlois. Monsieur le conseiller, Patrick Béland mentionne qu'il n'a pas vérifié les comptes.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous:

Totales factures du mois	91 598,37 \$
Total paiement direct mensuel	8 860,85 \$
Total des salaires	17 651,26 \$
Remise D.A.S. provincial	5 012,18 \$
Remise D.A.S. fédéral	2 035,05 \$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>125 157,71 \$</b>

## 8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;

### 8. Compte rendu de la table des maires.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des maires.

## 9. PRÉSENTATION DE M. PIERRE FLEURY;

### 9. Présentation de M. Pierre Fleury.

Monsieur Pierre Fleury (représentant de la table GIR) présente avec des personnes du MRN les cartes sur les coupes de bois pour les cinq prochaines années et informe le conseil que le MRN est en tournée de consultation publique pour recueillir les commentaires des personnes concernées.

## 10. SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX;

61-03-2014

### 10. Soumissions pour le contrat de nivelage des chemins municipaux.

**ATTENDU QUE** la municipalité à demander à quatre entrepreneurs pour soumissionner sur les travaux de voirie et que les quatre ont manifestés de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Entrepreneurs	Prix total	Prix / heure	Prix/passage supplémentaire
Entreprises Roy & Frères	67,545.00 \$	155.22 \$	3,377.25 \$
Construction Lemiro inc.	93,129.93 \$	155.22 \$	4,657.00 \$
Béton Fortin inc.	46,692.50 \$	160.97 \$	2,457.65 \$
Les Entreprises Genesse	51,816.93 \$	132.22 \$	2,785.40 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, monsieur Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** le contrat comme le stipule l'appel d'offres pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2014 à l'entreprise Béton Fortin pour un montant de 46,692.50\$

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signé les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

#### **11. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC 2014-2015;**

62-03-2014

##### **11. Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec 2014-2015.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime et résolu unanimement de renouveler notre adhésion à Camping Québec 2014-2015 au montant de 262.81 \$.

#### **12. RÉOLUTION POUR ESPOIR JEUNESSE;**

63-03-2014

##### **12. Résolution pour Espoir Jeunesse**

**ATTENDU QUE** des subventions sont disponibles dans le cadre des saines habitudes de vie;

**ATTENDU QUE** l'organisme "*Mobilisation espoir jeunesse de la MRC Abitibi*" qui est mandatée pour coordonner, soutenir et vérifier la bonne marche de chaque projet;

**ATTENDU QUE** les demandes d'aide financières doivent être présentées par un organisme jeunesse de la municipalité pour être admissibles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier, et résolu unanimement:

**D'AUTORISER** madame Marie-Lee Inkel a signée tous les documents nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour les différentes activités dans le cadre du programme des saines habitudes de vie auprès de Mobilisation espoir jeunesse de la MRC Abitibi.

#### **13. PRISE DE PHOTO DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ;**

64-03-2014

##### **13. Prise de photo des membres du conseil et des employés de la municipalité.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de monsieur Elvis Roy pour faire des photos des membres du conseil et des employés de la municipalité pour le nouveau site internet au montant de 150.00 \$.

#### **14. ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL;**

65-03-2014

##### **14. Engagement d'un employé municipal**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PUBLIER** une offre d'emploi sur le site d'emploi Québec et d'envoyer un publipostage.

#### **15. ACHAT D'UN VTT;**

66-03-2014

##### **15. Achat d'un VTT.**

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité est vaste et que plusieurs activités y sont pratiquées;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac souhaite faciliter les interventions reliées au service d'évacuation d'urgence pour les usagers qui pourraient être dans des endroits inaccessibles par les services terrestres;

**ATTENDU QUE** l'acquisition d'un véhicule tout terrain serait l'équipement idéal pour desservir les utilisateurs des sentiers de pédestre et multi usage et pour tout autre individu qui serait dans une situation d'urgence, loin des routes accessibles pour une ambulance;

**ATTENDU QUE** le véhicule pourrait servir le département de la voirie municipale, comme pour l'entretien des sentiers, etc.;

**ATTENDU QUE** notre service incendie recommande le modèle 825 I de John Deere.

Fournisseurs	Modèle / CC	Prix incluant les taxes
Équipement TNO	John Deere XUV 825i olive & black (2013)	17,246.25 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de l'entreprise Équipement TNO de Rouyn-Noranda et d'autoriser la dépense de 17,246.25 \$ pour l'achat d'un véhicule tout terrain de marque John Deere 825i de l'année 2013.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

#### **16. SOUMISSION POUR ÉQUIPEMENT DU VTT;**

**67-03-2014**

##### **16. Soumission pour équipement du VTT.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Service R.Guay pour l'installation d'équipements d'urgence, de sirène et de lumières au LED pour un montant de 3,230.78 \$

#### **17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'APPLICATION DE LA NOUVELLE NORME SUR LES PASSIFS AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS;**

**68-03-2014**

##### **17. Offre de services professionnels pour vous accompagner dans l'application de la nouvelle norme sur les passifs au titre des sites contaminés.**

**ATTENDU QU'une** nouvelle norme comptable entrera en vigueur pour l'exercice financier 2015.

**ATTENDU QUE** pour respecter cette nouvelle norme, les municipalités doivent réaliser une étude environnementale qui devra être faite par une firme spécialisée dans le domaine;

**ATTENDU QUE** la firme "Mission HGE" de Québec a fait une proposition à la municipalité de Preissac;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de la firme "Mission HGE" pour une étude sur les sites contaminés pour un montant de 4,600.00 \$ plus les taxes applicables.

#### **18. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE;**

**69-03-2014**

##### **18. Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

Le conseiller, monsieur Patrick Béland demande le vote.

Vote pour	Vote contre
Aldée Langlois	Patrick Béland
Rémi Pelletier	Maxime Tancredi
Stephan Lavoie	

## MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

### RÈGLEMENT NO 237-2014

#### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU' il devient nécessaire de modifier les règles de délégation de pouvoir;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale de ce conseil tenu le 29 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé majoritairement que le présent règlement numéro 237-2014 modifiant le règlement numéro ~~219-2014~~ décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, comme suit : 219-2010

#### Article 1

L'alinéa a) 3.1 de la section 3 "délégation et politique de variation budgétaire" du règlement numéro 219-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire comme suit:

a) Tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat en cause se situe dans la fourchette indiquée :

Fourchette		Autorisation requise	
		En général	Dans le cas spécifique des dépenses ou contrats pour des services professionnels
0 \$	1,000 \$	Responsable de l'activité budgétaire	Direction générale
1,001 \$	1,500 \$	Conseil municipal	Conseil municipal
1,501 \$	ou plus	Conseil	Conseil
		En ce qui concerne les travaux d'investissement et d'entretien du réseau routier autorisés par le conseil	
0 \$	20,000 \$	Inspecteur municipal	Conseil
20,000 \$	ou plus	Conseil	Conseil

## Article 2

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 29 janvier 2014

Adoption : 11 mars 2014

Publication : 20 mars 2014

\_\_\_\_\_  
**Stephan Lavoie**

Maire

\_\_\_\_\_  
**Gérard Pétrin**

Directeur général

### **19. CONGRÈS DES MAIRES;**

70-03-2014

#### **19. Congrès des maires.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire monsieur, Stephan Lavoie à participer au congrès des maires du 25 au 27 septembre 2014. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport et les frais de repas selon la convention en vigueur. N.B. Les dépenses du conjoint(te) sont à la charge de l'élu.

### **20. CONGRÈS DE L'ADMQ;**

71-03-2014

#### **20. Congrès de l'ADMQ.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs généraux qui se tiendra du 11 au 13 juin 2014. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport et les frais de repas selon la convention en vigueur. N.B. Les dépenses du conjoint(te) sont à la charge de l'employé.

### **21. CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS;**

72-03-2014

#### **21. Congrès des Chefs pompiers.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur d'incendie et le conseiller responsable du dossier "sécurité incendie" à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra le mois prochain. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport et les frais de repas selon la convention en vigueur. N.B. Les dépenses des conjoints(tes) sont à la charge de l'élu ou du directeur.

### **22. AUTORISATION CARTE DE CRÉDIT;**

73-03-2014

#### **22. Autorisation carte de crédit.**

Le conseiller, monsieur Patrick Béland demande le vote.

Vote pour	Vote contre
Aldée Langlois	Patrick Béland
Maxime Tancrède	
Rémi Pelletier	

**IL EST RÉSOLU** majoritairement que monsieur le maire, Stephan Lavoie et le directeur général, Gérard Pétrin soit les représentants de **la municipalité de Preissac** à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, Gérard Pétrin à avoir chacun une carte de crédit avec une limite de 2,500.00 \$ pour chacune des cartes.

Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins.
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s).

CETTE RÉOLUTION DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À CE QU'UN AVIS ÉCRIT DE SA MODIFICATION OU DE SON ABROGATION AIT ÉTÉ REÇU PAR LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS.

Je soussigné secrétaire trésorier de la municipalité de Preissac certifie que cette résolution a été adoptée par le conseil d'administration en conformité du statut juridique de l'entité.

Signé à **Preissac**

Date : **le 19 mars 2014**

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Secrétaire trésorier  
Municipalité de Preissac

### **23. NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR LES BIBLIOTHÈQUES;**

**74-04-2014**

#### **23. Nomination d'une personne responsable pour les bibliothèques.**

**ATTENDU QUE**, la municipalité doit avoir un représentant dument nommé pour représenter les bibliothèques de la municipalité de Preissac;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Rémi Pelletier la personne responsable des bibliothèques de la municipalité de Preissac.

**75-03-2014**

#### **23.1) Épinglette, statuette et certificat cadeaux.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement

**DE PAYER** pour des épinglettes, statuette et certificats cadeaux pour souligner l'implication des bénévoles dans nos bibliothèques municipales, pour un montant de 50.00 \$.

**24. AUTORISATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SUPPORT TECHNIQUE;**

76-03-2014

**24. Autorisation d'heures supplémentaires pour le support technique.**

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois se retire physiquement

**ATTENDU QUE** le travail pour le soutien technique, c'est élargi;

**ATTENDU QUE** l'estimation de 24 heures est insuffisante;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'AUGMENTER** le bloc d'heure initialement prévu à 32 heures pour permettre au technicien d'exécuter tous les travaux prévus et non prévus, soit un coût supplémentaire de 120.00 \$

**25. SOUMISSION POUR RÉPARATION DE LA BOITE DU CAMION DE SERVICE;**

**25. Soumission pour la réparation de la boîte du camion de service.**

Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

**26. CHAUFFE-EAU POUR LA ZAMBONI;**

77-03-2014

**26. Chauffe-eau pour la zamboni.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE REMPLACER** la pièce défectueuse du chauffe-eau au montant de 590.95 \$ plus les taxes applicables.

**27. FORMATION DE LA MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET MUNICIPALES (AQTR);**

78-03-2014

**27. Formation de la mise en oeuvre des travaux d'infrastructures routières et municipales.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le responsable des travaux d'entretien des infrastructures de participer à une formation offerte par AQTR de deux jours, le 7 et 8 avril 2014 à Rouyn-Noranda et de payer la formation au montant de 533.48 \$.

**28. RÉOLUTION POUR ADOPTION (6) DES RÈGLEMENTS D'URBANISME;**

79-03-2014

**28. Résolution pour adoption (6) des règlements d'urbanisme.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** les six règlements suivants.

Règlement numéro 238-2014 intitulé :

- **PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Règlement numéro 239-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Règlement numéro 240-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Règlement numéro 241-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Règlement numéro 242-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Règlement numéro 243-2014 intitulé :

- **RÈGLEMENT SUR CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC.**

Avis de motion : le 20 février 2014 Adoption des projets de règlements : le 20 février 2014 Consultation publique : le 11 mars 2014 Adoption des règlements : le 11 mars 2014 Avis de publication : le 12 mars 2014
---

## **29. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC;**

**80-03-2014**

### **29. Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 18 octobre 2010;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 18 octobre 2012;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 118 modifiant le règlement no 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 15 mai 2012;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement no 118 de la MRC d'Abitibi, soit avant le 15 novembre 2012;

**ATTENDU QU'**on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

**ATTENDU QUE** le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité peut adopter un règlement de concordance pour se conformer au règlement no 118 modifiant le schéma et

pour se conformer au règlement 109 « Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 20 février 2014 avec l'adoption de la résolution numéro 79-03-2014;

**ATTENDU QU'**il y a des délais importants dans la procédure d'adoption, dont 120 jours d'examen de concordance au SADR;

**ATTENDU QU'**il y a effet de gel sur l'ensemble de son territoire concernant l'émission des permis et certificats suite au dépôt de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne peut se permettre un gel de l'émission des permis et certificat au courant de la saison estivale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

**EN CONSÉQUENCE** : il est proposé par le conseiller monsieur Aldée Langlois et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une prolongation de délai jusqu'au 27 avril 2015 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec :

1. le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi »;
2. le règlement numéro 118 modifiant le règlement no 109 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

### **30. ACHAT D'ORDINATEUR POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

#### **30. Achat d'ordinateur pour le Directeur général.**

Le sujet sera discuté dans une séance ultérieure.

### **31. NETTOYAGE DES SENTIERS (ENTENTE AVEC LE SERVICE DE DÉTENTION);**

**81-03-2014**

#### **31. Nettoyage des sentiers (entente avec le service de détention).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le Maire et le Directeur général à signer les documents relatifs à l'entente avec le service de détention pour la fourniture de main d'œuvre (1,000 heures) pour le ramassage et le déchiquetage de branches provenant des travaux faits sur les sentiers pédestres et autres endroits de la municipalité pour un montant de 11, 400.00 \$ plus taxes et de 637.00 \$ plus taxes pour le transport des détenus.

### **32. NOMINATION DE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR PIERRE BRUNET, NOUVEAU POMPIER;**

**82-03-2014**

#### **32. Nomination de la candidature de monsieur Pierre Brunet, nouveau pompier.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** monsieur Pierre Brunet comme nouveau pompier pour la brigade de Preissac.

### **33. ACHAT DE PLAQUES D'IDENTIFICATION;**

**83-03-2014**

#### **33. Achat de plaques d'identification.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de plaques d'identification chez l'entreprise "Publicité M.B. pour un montant de 527.56 \$.

### **34. LETTRAGE DE LA MOTONEIGE;**

**84-03-2014**

#### **34. Lettrage de la motoneige.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission TD2 de Val d'Or pour le lettrage de la motoneige et du VTT pour un montant de 1,125.00 \$ plus les taxes applicables.

### **35. ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;**

**85-03-2014**

#### **35. Engagement d'une agente de développement.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Marie-Lee Inkel au poste d'agente de développement pour la municipalité de Preissac selon les conditions entendues lors de la dernière session de travail.

D'AUTORISER le directeur général à compléter les documents nécessaires pour demander une aide financière auprès du CLD dans le cadre du Pacte rural.

### **36. RÉOLUTION POUR FERMETURE DU DOSSIER "LAMOthe, DIVISION SINTRA";**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie demande un ajournement, il est 20 h 45.

La reprise de l'ajournement, il est 20 h 55.

**86-03-2014**

#### **36. Résolution pour fermeture du dossier "Lamothe, division Sintra".**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RATIFIER l'entente négociée entre la compagnie "Lamothe, division Sintra" et le Directeur général pour fermer le dossier de rechargement des chemins municipaux et

D'AUTORISER le versement de 5,500.00 \$ pour finaliser l'entente.

### **37. VARIA;**

#### **37. Varia.**

### **38. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

#### **38. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont discutés :

- Règlement sur la rémunération des élus
- Assemblée spéciale
- Limite de dépenses du directeur général
- Carte de crédit
- Entente avec les détenus
- Agente de développement
- HLM

Monsieur le Maire et/ou le conseiller responsable des dossiers discutés ont donné une réponse aux demandes formulées.

### **39. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**87-03-2014**

#### **39. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session, il est 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRETEUR GÉNÉRAL**



**Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Daniel Dubuc, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.**

**Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Maires
8. Autorisation à madame Marie-Lee Inkel à faire la mise à jour de la politique familiale incluant une démarche municipalité ami des aînés (MADA)
9. Formation pour madame Marie-Lee Inkel :
  - 9.1. Formation du 20-21-22 mai 2014 au montant total de 294.45\$
  - 9.2 Formation annuelle des agents de développement du 6 au 9 mai 2014
10. Résolution pour mandater Mme Isabelle Clément-Pépin comme responsable de la mise à jour de la politique familiale incluant la démarche municipalité ami des aînés (MADA)
11. Achat d'une imprimante pour la directrice adjointe
12. Installation de radio analogue du VTT
13. Cueillettes des encombrants, une date à fixer
14. Remplacement d'un panneau électrique au 707 avenue du Lac
15. Soumission pour remplacement de la boîte du camion de service
16. Achat de débroussailleuses et équipements de protection
17. Achat d'une déchiqueteuse

18. Projet d'EFE, cession à titre gratuit
19. Autorisation pour la demande de permis de boisson de la Corporation des loisirs de Preissac pour l'activité du 3 mai 2014 « Soirée année 70-80 »
20. Réseau Biblio
21. Entretien du cimetière pour l'été 2014
22. Formation d'un comité pour un camp de jour
23. Autoriser monsieur Gérard Pétrin à demander des prix pour le concassage de 10 000 tonnes auprès de 3 entrepreneurs
24. Autorisation de réaliser le projet de la Base plein air
25. Demande de prix pour calcium liquide
26. Location du local et du terrain au 180 avenue du Lac
27. Autorisation à madame Marie-Lee Inkel à organiser une journée d'échange avec repas en date du 4 mai 2014
28. Varia :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
29. Période de questions réservées à l'assistance  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
30. Clôture et levée de l'assemblée

#### **1. MOT DE BIENVENUE;**

##### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

#### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

##### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

#### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**88-04-2014**

##### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en enlevant les points 17 et 19 de l'ordre du jour, tout en laissant le varia ouvert.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2014;**

89-04-2014

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2014.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 11 mars 2014.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

**5. Période de questions réservée à l'assistance.**

Il n'y a pas de question.

**6. COMPTES À PAYER;**

90-04-2014

**6. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous.

Totales factures du mois	204 127.22\$
Total paiement direct mensuel	2 037.61\$
Total des salaires	17 107.68\$
Remise D.A.S. provincial	5 847.19\$
Remise D.A.S. fédéral	2 486.20\$
Crédit pour embauche (D.A.S. fédéral)	(881.30)\$
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>230 724.60\$</u></b>

**7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;**

**7. Compte rendu de la table des maires.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des maires.

**8. AUTORISATION À MADAME MARIE-LEE INKEL À FAIRE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE INCLUANT UNE DÉMARCHE, MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS (MADA);**

91-04-2014

**8. Autorisation à madame Marie-Lee Inkel à faire la mise à jour de la politique familiale incluant une démarche, Municipalité ami des aînés (MADA).**

ATTENDU QUE la municipalité veut faire une mise à jour de sa politique familiale;

ATTENDU QUE cette mise à jour doit tenir compte de tous les citoyens de Preissac;

**ATTENDU QUE** la municipalité pourrait en profiter pour faire une pierre deux coups, soit en incluant une démarche "Municipalité ami des aînés";

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame Marie-Lee Inkel à faire la mise à jour de la politique familiale en incluant une démarche " Municipalité ami des aînés" et,

**D'AUTORISER** Madame Inkel à compléter les différents formulaires du Ministère de la Santé et des Services sociaux et/ou Ministère de la Famille pour faire une demande d'aide financière.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention d'aide financière et la reddition de compte avec le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec et la municipalité de Preissac.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire le suivi de la demande d'aide financière, dont la signature de la convention d'aide entre le Ministère de la famille et la municipalité de Preissac.

## **9. FORMATION POUR MADAME MARIE-LEE INKEL :**

### **92-04-2014**

#### **9.1 Formation du 20-21-22 mai 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame Marie-Lee Inkel à participer à une formation les 20,21 et 22 mai 2014 au coût de 294.45 \$. Les coûts des repas et du kilométrage seront assumés par la municipalité de Preissac, selon la politique en vigueur.

### **93-04-2014**

#### **9.2 Formation annuelle des agents de développement du 6 au 9 mai 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame Marie-Lee Inkel à participer à une formation des agents de développement, du 6 au 9 mai 2014 au coût de 150.00 \$. Les coûts des repas, d'hébergement et du kilométrage seront assumés par la municipalité de Preissac, selon la politique en vigueur.

## **10. RÉOLUTION POUR MANDATER MADAME ISABELLE CLÉMENT PÉPIN COMME RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE INCLUANT LA DÉMARCHE, MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS (MADA);**

### **94-04-2014**

#### **10. Résolution pour mandater madame Isabelle Clément-Pépin comme responsable de la mise à jour de la politique familiale incluant la démarche, Municipalité ami des aînés (MADA).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** madame Isabelle Clément-Pépin, personne responsable de la mise à jour de la politique familiale incluant la démarche, Municipalité ami des aînés (MADA).

**11. ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LA DIRECTRICE ADJOINTE;**

**95-04-2014**

**11. Achat d'une imprimante pour la directrice adjointe.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement:

**D'ACHETER** une imprimante pour la Directrice générale adjointe au montant de 354.97 \$ chez Gyva d'Amos.

**12. INSTALLATION DE RADIO ANALOGUE POUR MOTONEIGE ET VTT;**

**96-04-2014**

**12. Installation de radio analogue pour motoneige et VTT.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission d'Horizon mobile d'Amos au montant de 983.04 \$ pour l'installation de radio d'urgence analogue sur le VTT de la Municipalité.

**13. CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS, UNE DATE À FIXER;**

**97-04-2014**

**13. Cueillette des encombrants, une date à fixer.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE FIXER** les dates du 20 et 21 mai 2014 pour la cueillette des encombrants et d'envoyer un publipostage avec les informations nécessaires qui expliquent ce que les citoyens peuvent disposer lors de cette cueillette semi-annuelle des encombrants.

**14. REMPLACEMENT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE AU 707 AVENUE DU LAC;**

**98-04-2014**

**14. Remplacement d'un panneau électrique au 707 avenue du Lac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Magny électrique pour le remplacement et l'installation d'un panneau électrique de 100 ampères au 707, avenue du Lac pour le montant de 920.00 \$ plus les taxes applicables.

**15. SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DE LA BOÎTE DU CAMION DE SERVICE;**

**99-04-2014**

**15. Soumissions pour le remplacement de la boîte du camion de service.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc de faire installer une boîte de type basculante sur le camion de service de la Municipalité;

Le conseiller, monsieur Patrick Béland demande le vote:

Vote pour	Vote contre
Aldée Langlois	Patrick Béland

Maxime Tancrède	
Daniel Dubuc	
Isabelle Clément-Pépin	
Rémi Pelletier	

La Proposition est adoptée à la majorité et le conseiller monsieur Patrick Béland désire qu'il soit mentionné au procès verbal que selon lui ; le camion de service n'est pas fait pour ce genre d'utilisation.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu majoritairement :

**D'ACHETER** une boîte de type basculante chez l'entreprise "Champagne & Frères" au montant de 8,853.08 \$.

**DE FAIRE** installer la boîte basculante chez l'entreprise Rénaud Roy de Landrienne au montant de 1,580.91 (Transport et installation).

#### **16. ACHAT DE DÉBROUSSAILLEUSE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION;**

100-04-2014

##### **16. Achat de débroussailleuse et équipement de protection.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** une débroussailleuse avec équipements de sécurité (bottes, jambières, casque avec visière et coquille d'oreille) chez Équipement TNO au montant de 1,372.25 \$ plus taxes applicables.

#### **17. ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE;**

##### **17. Achat d'une déchiqueteuse.**

Le sujet est reporté pour une séance ultérieure.

#### **18. PROJET D'EFE, CESSION À TITRE GRATUIT;**

101-04-2014

##### **18. Projet d'EFE, cession à titre gratuit.**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune en vue d'acquérir ou de louer un terrain situé sur la partie Sud des lots 10, 11, 12 et 13 du rang 3, canton de Preissac afin d'y aménager une agora naturelle;

**ATTENDU QUE** Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a accepté de céder à titre gratuit lesdits terrains à la condition d'en exclure la partie de terrain faisant l'objet d'une protection en raison de la présence d'un écosystème forestier exceptionnel;

**ATTENDU QUE** Le MRNF serait par contre prêt à ce que la municipalité intègre cette zone forestière exceptionnelle dans son plan d'aménagement récréo-touristique à la condition soit d'y appliquer une protection stricte, soit d'y réaliser des activités dites légères telles que des sentiers pédestres ou des sentiers d'interprétation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est disposée à exclure de sa demande d'achat la portion de terrain demandée recoupant la zone forestière exceptionnelle ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac prévoyait déjà aménager des sentiers d'interprétation dits éducatifs en complément et aux environs du projet d'agora naturelle;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac se veut, être culturellement éco-responsable dans ses projets de développement récréo-touristiques;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la demande d'achat de terrain faite auprès du MRNF de façon à exclure la portion de terrain correspondant à la zone délimitant l'écosystème forestier exceptionnel.

**DE DEMANDER** au MRNF d'inclure l'écosystème forestier exceptionnel au projet d'agora naturelle en réservant par voie de bail ou autrement le secteur correspondant.

**DE PLANIFIER** l'aménagement des sentiers d'interprétation déjà prévus en phase 2 de façon à inclure la zone à caractère exceptionnel et à la développer en accord avec la Loi sur les Forêts et les principes du développement culturel éco-responsable.

**19. AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC POUR L'ACTIVITÉ DU 3 MAI 2014 « SOIRÉE ANNÉE 70-80 »;**

**19. Autorisation pour la demande de permis de boisson de la Corporation des loisirs de Preissac pour l'activité du 3 mai 2014 « Soirée année 70-80 ».**

Le sujet est reporté.

**20. RÉSEAU BIBLIO;**

**102-04-2014**

**20. Réseau Biblio.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Ginette Duquette, responsable de la BIBLIO Preissac-Sud.

**21. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE POUR L'ÉTÉ 2014;**

**103-04-2014**

**21. Entretien du cimetière pour l'été 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** d'entretenir le cimetière de la municipalité de Preissac pour l'année 2014.

**22. FORMATION D'UN COMITÉ POUR UN CAMP DE JOUR;**

**104-04-2014**

**22. Formation d'un comité pour un camp de jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la formation d'un comité pour camp de jour et d'autoriser madame Martine Turgeon à faire une demande d'aide financière pour le fonctionnement opérationnel d'un camp de jour dans la municipalité de Preissac auprès de la mine Agnico Eagle.

**23. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN À DEMANDER DES PRIX POUR LE CONCASSAGE DE 10 000 TONNES AUPRÈS DE 3 ENTREPRENEURS;**

**105-04-2014**

**23. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin à demander des prix pour le concassage de 10 000 tonnes auprès de 3 entrepreneurs.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à présenter un appel d'offres pour la fabrication de 10,000 tonnes de concassé 0-20 mm avec une option de 5,000 tonnes supplémentaires et d'inviter trois(3) entrepreneurs à soumissionner.

**24. AUTORISATION DE RÉALISER LE PROJET DE LA BASE PLEIN AIR;**

**106-04-2014**

**24. Autorisation de réaliser le projet de la Base plein air.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la poursuite du projet de la base plein air et de demander des prix pour les différentes composantes du projet (gloriette, poubelles, belvédère, toilettes, etc.).

**25. DEMANDE DE PRIX POUR CALCIUM LIQUIDE;**

**107-04-2014**

**25. Demande de prix pour calcium liquide.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** des prix pour du calcium liquide pour environ 100,000 litres.

**26. LOCATION DU LOCAL ET DU TERRAIN AU 180 AVENUE DU LAC;**

**108-04-2014**

**26. Location du local et du terrain au 180 avenue du Lac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** de louer une partie du local du 180 avenue du Lac, ainsi que le terrain à l'entreprise Audet & Knight pour 700.00 \$/mois (400.00 \$ pour le

bâtiment et 300.00 \$ pour le terrain) pour la durée des travaux sur le pont Tancredi, soit du 21 avril 2014 à la fin juillet 2014.

**27. AUTORISATION À MADAME MARIE- LEE INKEL À ORGANISER UNE JOURNÉE D'ÉCHANGE AVEC REPAS EN DATE DU 4 MAI 2014;**

109-04-2014

**27. Autorisation à madame Marie-Lee Inkel à organiser une journée d'échange avec repas en date du 4 mai 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame Marie-Lee Inkel à organiser une activité d'échange de bien que les citoyens n'utilisent plus, ainsi qu'un repas pour la date du 4 mai 2014.

**28. VARIA;**

**28. Varia.**

Rencontre avec le MAMROT

**29. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**29. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont discutés :

- Employé supplémentaire
- Chemin des Riverains

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**30. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

111-04-2014

**30. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session, il est 19 h 57.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRETEUR GÉNÉRAL**



**Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mai 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.**

**Conseillers absents : messieurs Maxime Tancrede et Aldée Langlois.**

**Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Maires
8. Dépôt des états financiers 2013
9. Autorisation de remettre l'inventaire du restaurant du complexe récréatif Jacques Massé au comité Jeunesse
10. Atelier de stimulation (local au complexe récréatif Jacques Massé, 1 fois par mois pour 4 mois)
11. Achat de 50 chandails pour bénévoles selon le budget de 500.00\$
12. Résolution pour la semaine de la santé mentale
13. Distribution d'arbres pour le 31 mai 2014 et promo de Hydro Québec (2 kits)
14. Formation DAFA du 6-7-8 juin 2014 au coût de 200.00\$
15. Formation pour camp de jour DAFA (100.00\$)
16. Politique de gestion du camping municipal
17. Travaux sur camion E-602 du service incendie (muret arrière)
18. Résolution pour amender le plan d'action de développement touristique (2014-2018)
19. Achat de bloc de béton pour la Base plein air
20. Renouvellement annuel du système de sécurité (Alarme Labrex)

21. Nomination de madame Mélanie Paquin comme responsable de la Biblio des Rapides
22. Adhésion à la Fédération canadienne des Municipalités (207.52\$)
23. Résolution pour l'installation du logiciel des permis de construction
24. Traitement des eaux usées des résidences isolées, modification du règlement
25. Avis de motion pour modifier le règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire (3 000.00\$)
26. Demande d'aide financière Biblio Sud, secteur Tancrède (2 000.00\$)
27. Demande d'aide financière Biblio des Rapides (2 000.00\$)
28. Assurance des propriétés de la Municipalité de Preissac
29. Demande d'aide financière à monsieur François Gendron (PAARRM)
30. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin de monter le dossier pour l'engagement d'un employé du Centre local d'emploi
31. Achat de panneaux signalétique
32. Achat d'un ordinateur pour le directeur général
33. Achat d'abat poussière
34. Offres de services pour balayage de rues (95.00\$/l'heure)
35. Demande d'aide financière pour la fête de fin d'année de l'école St-Paul de Preissac (1 000.00\$)
36. Adhésion à « Fleurons Québec » (695.00\$)
37. Adoption d'un budget pour l'aménagement de fleurs, fabrication de bacs (4 000.00\$)
38. Varia :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
39. Période de questions réservées à l'assistance  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
40. Clôture et levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

112-05-2014

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia;

1. Dépôt du devis de concassage.
2. Résolution pour étude sur les alternatives de cueillette des déchets.
3. Autorisation à Madame Inkel pour demande d'aide financière.
4. Déboisement des sentiers pédestres.
5. Engagement d'un employé municipal.
6. Location de déchiqueteuse.
7. entente sur la gestion du camping

ET EN ABROGEANT le point # 15 et en modifiant le point # 24 en enlevant "modification du règlement" et le point # 25 en changeant 3,500.00 \$ par 3,000.00 \$.

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2014;

113-05-2014

#### 4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 8 avril 2014.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

#### 5. Période de questions réservée à l'assistance.

La question suivante est posée :

- Le dépôt des branches.

Le Maire a répondu à la question.

### 6. COMPTES À PAYER;

114-05-2014

#### 6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>46 536.93\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>8 115.99\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>17 552.42\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>5 844.75\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 441.17\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>80 491.26\$</u></b>

## **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;**

### **7. Compte rendu de la table des maires.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dresse un résumé de la dernière rencontre de la table des maires.

## **8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013;**

**115-05-2014**

### **8. Dépôt des états financiers 2013.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les états financiers 2013 tel que présentés par la firme comptable Daniel Tétreault, ca à la dernière session de travail.

## **9. AUTORISATION DE REMETTRE L'INVENTAIRE DU RESTAURANT DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ AU COMITÉ JEUNESSE;**

**116-05-2014**

### **9. Autorisation de remettre l'inventaire du restaurant du complexe récréatif Jacques Massé au comité jeunesse.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE DONNER** le restant de l'inventaire du restaurant du complexe récréatif Jacques Massé au comité jeunesse.

## **10. ATELIER DE STIMULATION (LOCAL AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ, 1 FOIS PAR MOIS POUR 4 MOIS;**

**117-05-2014**

### **10. Atelier de stimulation (local au complexe récréatif Jacques Massé, 1 fois par mois pour 4 mois).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PRÊTER** la salle du complexe récréatif Jacques Massé pour des ateliers de stimulation pour une fois par mois, pour quatre mois.

## **11. ACHAT DE 50 CHANDAILS POUR BÉNÉVOLES SELON LE BUDGET DE 500.00\$;**

**118-05-2014**

### **11. Achat de 50 chandails pour bénévoles selon le budget de 500.00\$.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACHETER** cinquante (50) chandails (T-shirt) pour les bénévoles pour un montant de 500.00 \$.

## **12. RÉOLUTION POUR LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE;**

**119-05-2014**

### **12. Résolution pour la semaine de la santé mentale.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PROCLAMER** la semaine du 5 au 11 mai 2014, semaine de la santé mentale dans la municipalité de Preissac et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance "**de la pause**" pour prendre soin de sa santé mentale.

**13. DISTRIBUTION D'ARBRES POUR LE 31 MAI 2014 ET PROMO DE HYDRO-QUÉBEC (2 KITS);**

**120-05-2014**

**13. Distribution d'arbres pour le 31 mai 2014 et promo de Hydro-Québec (2 kits).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

D'ACHETER deux ensembles promotionnels d'Hydro-Québec pour encourager l'économie d'eau potable au coût de 68.99 \$ en vue de les faire tirer pendant l'activité de la distribution d'arbres le 31 mai prochain.

**14. FORMATION DAFA DU 6-7-8 JUIN 2014 AU COÛT DE 200.00\$**

**121-05-2014**

**14. Formation DAFA du 6-7-8 juin 2014 au coût de 200.00\$.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Marie-Lee Inkel à participer à une formation DAFA qui se tiendra à Trécesson et de défrayer les coûts d'inscriptions (200.00 \$), de kilométrage et de repas tel que prévu dans la politique de gestion en vigueur.

**15. FORMATION POUR CAMP DE JOUR DAFA (100.00\$);**

**15. Formation pour camp de jour DAFA (100.00\$).**

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

**16. POLITIQUE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL;**

**122-05-2014**

**16. Politique de gestion du camping municipal.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la nouvelle politique de gestion du camping, mise à jour (les coûts et les règlements) et déposée devant ce conseil.

**17. TRAVAUX SUR CAMION E-602 DU SERVICE INCENDIE (MURET ARRIÈRE);**

**123-05-2014**

**17. Travaux sur camion E-602 du service incendie (muret arrière).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Ferblanterie L.M. Bertrand d'Amos pour la fabrication et l'installation d'un muret arrière sur le camion E-602 au montant de 580.00 plus les taxes applicables.

**18. RÉOLUTION POUR AMENDER LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2014-2018;**

**124-05-2014**

**18. Résolution pour amender le plan d'action de développement touristique 2014-2018.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER les commentaires présentés et qui se trouvent en marge ou en rouge à l'intérieur du document intitulé « Plan d'action de développement touristique 2014-2018 – proposition de Preissac » en pièce jointe.

**19. ACHAT DE BLOCS DE BÉTON POUR LA BASE PLEIN AIR;**

**125-05-2014**

**19. Achat de blocs de béton pour la Base plein air**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Béton-Fortin pour la fourniture et la livraison de cinquante (50) blocs de béton pour la base plein air et autres utilisations municipales, au montant 9,750.00 \$ plus les taxes applicables.

**20. RENOUVELLEMENT ANNUEL DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ (ALARME LABREX);**

**126-05-2014**

**20. Renouvellement annuel du système de sécurité (Alarme Labrex).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE RENOUELER** l'entente tel que proposée avec Alarme Labrex pour les quatre prochaines années au montant de 976.83 \$ par année.

**21. NOMINATION DE MADAME MÉLANIE PAQUIN COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIO DES RAPIDES;**

**127-05-2014**

**21. Nomination de madame Mélanie Paquin comme responsable de la Biblio des Rapides.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Mélanie Paquin, personne responsable à la Biblio des Rapides.

**22. ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (207.52\$);**

**128-05-2014**

**22. Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (207.52\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE RENOUELER** l'adhésion annuelle à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 207.52 \$.

**23. RÉOLUTION POUR L'INSTALLATION DU LOGICIEL DES PERMIS DE CONSTRUCTION;**

**129-05-2014**

**23. Résolution pour l'installation du logiciel des permis de construction.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac utilise déjà un logiciel pour l'émission des permis de construction;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a déjà investi dans son logiciel et que la proposition de la MRC Abitibi ne tient pas, compte de cette situation et demande en retour le même montant que les municipalités qui n'ont pas de logiciel;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE REFUSER** la proposition de la MRC Abitibi, tel que présentée.

#### 24. TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES;

130-05-2014

##### 24. Traitement des eaux usées des résidences isolées.

**ATTENDU QUE** le règlement sur le traitement des eaux usées pour les résidences isolées est rendu à une étape d'être adopté et le principal changement sera pour ceux qui ont une résidence à moins de 120 mètres d'un cours d'eau;

**ATTENDU QUE** beaucoup de choses sont incomprises et peuvent porter à confusion;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement:

**DE MANDATER** l'inspecteur municipal, monsieur François Perron à faire les démarches pour inviter une personne ressource du MDDEFP à venir expliquer aux citoyens de Preissac lors d'une rencontre d'information, les tenants et aboutissants de ces changements et de leurs impacts pour les citoyens.

#### 25. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE 3 000.00\$;

##### 25.Avis de motion pour modifier le règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire (3 000.00\$).

Monsieur le maire, Stephan Lavoie dépose un avis de motion pour modifier le règlement # 237-2014, décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire.

#### 26. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE BIBLIO SUD, SECTEUR TANCRÈDE (2 000.00\$);

131-05-2014

##### 26. Demande d'aide financière Biblio sud, secteur Tancrede.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE VERSER** l'aide financière à la Biblio Sud prévu au budget, soit 2,000.00 \$.

#### 27. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE BIBLIO DES RAPIDES (2 000.00\$);

132-05-2014

##### 27.Demande d'aide financière Biblio des Rapides (2 000.00\$).

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE VERSER** l'aide financière à la Biblio des Rapides prévue au budget, soit 2,000.00 \$.

#### 28. ASSURANCE DES PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

133-05-2014

##### 28.Assurance des propriétés de la Municipalité de Preissac.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AJUSTER** les montants de couvertures d'assurances à cent pour cent (100 %) de leurs valeurs de reconstruction telles qu'évaluées par monsieur René Collard, évaluateur agréé

Bâtiment	Cout actuel	Cout reconstruction 100%	
6, rue Rapides	660,215 \$	661,000 \$	Prime 2548\$
186 avenue Lac	163,097 \$	248,000 \$	Prime 956\$
180, avenue Lac	27,399 \$	147,000 \$	Prime 576\$
16, rue Rapides	131,783 \$	316,000 \$	Prime 1,218\$
16b rue Rapides	1, 045,392 \$	1, 237,000 \$	Prime 2,534\$
707 avenue Lac	110,688 \$	175,000 \$	Prime 675\$
707a avenue Lac	73,793 \$	127,000 \$	Prime 490\$

tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

**29. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON (PAARRM)**

134-05-2014

**29. Demande d'aide financière à monsieur François Gendron (PAARRM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron pour réaliser les travaux suivants.

NOM DU CHEMIN	QUANTITÉ	MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX
PÊCHEURS	3 ponceaux	750 mètres	10500.00 \$
PRINCIPALE	2 ponceaux	500 mètres	7000.00 \$
FONTBONNE	1 ponceau	100 mètres	2600.00 \$
COTEAUX	2 ponceaux	200 mètres	5200.00 \$
PEUPLIERS		400 mètres	2400.00 \$
DORÉ	4 ponceaux	300 mètres	9800.00 \$
VAUTRIN	1 ponceau	50 mètres	2300.00 \$
VILLAGEOIS		50 mètres	300.00 \$
<b>Total des travaux</b>			<b>40100.00 \$</b>

**30. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN DE MONTER LE DOSSIER POUR L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DU CENTRE LOCAL D'EMPLOI;**

135-05-2014

**30. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin de monter le dossier pour l'engagement d'un employé du Centre local d'emploi.**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut avoir accès à une aide financière de la part d'emploi Québec;

**ATTENDU QU**, une personne doit être désignée pour remplir les documents nécessaires et faire le suivi de l'employé(e) pour rencontrer les objectifs du programme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à compléter tous les documents nécessaires d'aide financière admissible dans les programmes d'emploi Québec soit le volet "insertion en emploi" ou le volet "expérience de travail".

**D'AUTORISER** la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque, à signer les documents de réclamation financière auprès d'emploi Québec dans le cas que la demande d'aide financière soit accepté.

**31. ACHAT DE PANNEAUX SIGNALÉTIQUES;**

136-05-2014

**31. Achat de panneaux signalétique.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACHETER** des panneaux signalétiques pour un montant de 1,462.30 plus les taxes applicables chez l'entreprise Zip-Line d'Amos.

### **32. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**137-05-2014**

#### **32.Achat d'un ordinateur pour le directeur général.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un ordinateur pour le Directeur général au montant de 2,081.16 \$, ce prix comprend: transfert de données, antivirus, batterie de secours, logiciel micro-famille et l'installation.

### **33. ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE;**

**138-05-2014**

#### **33.Achat d'abat poussière.**

**Attendu que** le Directeur général a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide à 35% (environ 100,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant;

Entrepreneur	Prix/litre
Marcel Baril	0.2970 \$/litre
Les calciums de l'Abitibi-Témiscamingue	0.3120 \$/litre

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Marcel Baril pour l'achat et l'épandage de calcium liquide à 35% pour une quantité d'environ 100,000 litres.

### **34. OFFRES DE SERVICES POUR BALAYAGE DE RUES (95.00\$/HEURE;**

**139-05-2014**

#### **34.Offres de services pour balayage de rues (95.00\$/heure).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'offre de pavage Abitibi pour le balayage de l'avenue Principale et les stationnements municipaux (des Rapides et Tancred) au montant de 95.00\$/heure plus les taxes applicables, pour un temps estimé de quatre heures.

### **35. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE ST-PAUL DE PREISSAC (1 000.00\$);**

**140-05-2014**

#### **35.Demande d'aide financière pour la Fête de fin d'année de l'école St-Paul de Preissac (1 000.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE VERSER** une aide financière de 1,000.00 \$ au comité des parents de l'école Saint-Paul de Preissac pour l'organisation d'une activité de fin d'année.

### **36. ADHÉSION À « FLEURONS QUÉBEC » (695.00\$);**

**141-05-2014**

#### **36.Adhésion à « Fleurons Québec » (695.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADHÉRER** à l'organisme Fleurons Québec pour un montant de 695.00 \$/trois ans.

#### **AJOURNEMENT**

Le conseiller monsieur, Patrick Béland demande un ajournement, il est 20 h 04.

La reprise de l'ajournement, il est 20 h 08.

**37. ADOPTION D'UN BUDGET POUR L'AMÉNAGEMENT DE FLEURS, FABRICATION DE BACS (4 000.00\$);**

**142-05-2014**

**37. Adoption d'un budget pour l'aménagement de fleurs, fabrication de bacs (4 000.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** un budget de 4,000.00 \$ pour l'aménagement de fleurs, fabrication de vingt (20) bacs et les produits nécessaires à l'empotage.

**38. VARIA;**

**38.1 Devis de concassage**

Le Directeur général dépose le devis de concassage.

**143-05-2014**

**38.2 Étude sur les alternatives de cueillette.**

**ATTENDU QU'**il y a eu une séance d'information et discussion le 7 mai 2014 sur les alternatives de transport des matières résiduelles à la salle de quilles, Le Doublé;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amos et 13 municipalités sur 16 ont participé à la séance;

**ATTENDU QUE** l'objectif de la rencontre était de comprendre les besoins de l'ensemble des municipalités concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** trois alternatives avec des exemples concrets ont été présentées lors de la séance d'information soit :

1. L'appel d'offre faite par la MRC;
2. La municipalisation des services par la MRC;
3. Le partenariat privé/public (PPP);

**ATTENDU QUE** trois alternatives de gestion ont été exposées lors de la séance d'information soit :

1. La déclaration de compétence;
2. La délégation de compétence;
3. L'entente inter municipale;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des interventions des participants indiquait que les municipalités semblent prêtes à poursuivre l'étude du dossier;

**ATTENDU QU'**une étude est nécessaire pour connaître les avantages et les inconvénients des chacune des alternatives incluant un estimé des coûts;

**II EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu à l'unanimité :

**DE DEMANDER** à la MRC d'Abitibi de réaliser une étude sur les alternatives de cueillette et de transport des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi.

**144-05-2014**

**38.3 Demande d'aide financière dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** madame Marie-Lee Inkel à faire une demande d'aide financière auprès du CLD Abitibi dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC), pour l'activité de la célébration de la Fête de la Saint-Jean qui se tiendra à Preissac le 24 juin 2014.

**145-05-2014**

**38.4 Offres de service de Sylviculture La Vérendrye.**

**Attendu que** le Directeur général a demandé des prix pour le déboisement des sentiers pédestres suivants;

Sentier	KM	Aménagement SWE	Sylviculture Lavérendry
Ski de fond (Bousquet)	9.60	13,248.00 \$	19,152.00 \$
Sentier pédestre	2.16	3,510.00 \$	N/A
Multifonctionnel	5.00	6,750.00 \$	N/A
Total avant taxes	16.76	23,508.00 \$	19,152.00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission d'Aménagement SWE au montant de 23,508.00 \$ plus les taxes applicables.

**146-05-2014**

**38.5 Engagement d'un employé municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** monsieur Yvan Martin pour le poste d'employé municipal temporaire, aux salaires et conditions convenus lors de la dernière session de travail.

**147-05-2014**

**38.6 Location de déchiqueteuse.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE LOUER** une déchiqueteuse chez Location Lauzon d'Amos au montant de 1,550.00 \$/mois plus les taxes applicables pour un mois.

**148-05-2014**

**38.7 Entente de service entre monsieur Raymond Rochon et la Municipalité pour la responsabilité du camping municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à préparer et à signer les documents relatifs d'une entente de service entre monsieur Raymond Rochon et la municipalité de Preissac pour la responsabilité du camping municipal pour la saison 2014.

**39. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**39. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés;

- Rappel mémoire de ce qui se recycle.
- Sentiers pédestres.
- Entretien du cimetière.

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**39. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**149-05-2014**

**39. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session, il est 20 h 20.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 22 mai 2014 à compter de 21 h 00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier, Maxime Tancrede et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus ont tous reçus et signés l'avis de convocation (art. CM 157).

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Remise des demandes d'aide financière des organismes
4. Journal Alliance
5. Fête de la St-Jean Baptiste
6. Développement de terrains de camping supplémentaires
7. Restauration du dépôt de branches et contaminants, règlement versus amende
8. Recherche d'un nouveau site de branches
9. Système de camera
10. Location de camion
11. Préparation des terrains des rapides
12. L'accès aux rapides
13. Varia
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
  - c) \_\_\_\_\_
14. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spécial
15. Levée de l'assemblée

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **1. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 21 h 00.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**150-05-2014**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

## **3. REMISE DES DEMANDES FINANCIÈRE DES ORGANISMES;**

**151-05-2014**

### **3. Remise des demandes financière des organismes.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** les demandes d'aide financières aux organismes suivants :

- **Les Fermières** : 1,000.00 \$ par année pour les trois prochaines années.
- **La Fabrique St-Raphael** : remboursement des frais du feuillet paroissial.
- **Le Club d'art en or** : 500.00 \$ pour le fonctionnement, la formation et 300.00 \$ pour la publicité.
- **L'Age d'Or** : 500.00 \$ pour leurs activités annuelles.

## **4. JOURNAL ALLIANCE;**

**152-05-2014**

### **4. Journal Alliance.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** au journal l'Alliance les montants suivants :

- 3,200.00 \$ (budget annuel d'opération).
- 500.00 \$ (chèque non-encaissé).
- 500.00 \$/mois (si la Municipalité fait paraître des articles dans le mois).
- N.B. pour la demande du local du 180, avenue du Lac, la Municipalité veut avoir une évaluation du bâtiment avant de prendre une décision dans le dossier.

## **5. FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE;**

**153-05-2014**

### **5. Fête de la St-Jean Baptiste.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac, par l'entremise de son agente de développement souhaite organiser des activités sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la fête de la Saint-Jean Batiste serait une excellente occasion pour permettre à la Municipalité d'atteindre ses objectifs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** un budget de 8,000.00 \$ pour l'organisation de cette activité.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer tous les documents nécessaires, tel que demande de permis de boissons, contrats pour le spectacle, etc.

## 6. DÉVELOPPEMENT DE TERRAINS DE CAMPING SUPPLÉMENTAIRES;

154-05-2014

### 6. Développement de terrains de camping supplémentaires.

**ATTENDU QUE** les terrains de camping de la Municipalité sont toujours tous loués, année après année;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaiterait faire du développement, en ajoutant à l'offre de service actuel par l'ajout de terrain supplémentaire;

**ATTENDU QUE** pour faire du développement, il serait opportun d'avoir certaines informations comme:

- Des tests de sol et relevés du terrain
- Nombre d'emplacements potentiels
- La location des dépôts de gravier
- Des bâtiments utiles pour un terrain de camping
- Des chemins d'accès
- Etc.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** un ou des prix auprès d'une personne ressource pour avoir les informations ci-haut mentionnées.

## 7. RESTAURATION DU DÉPÔT DE BRANCHES ET CONTAMINANTS, RÈGLEMENT VERSUS AMENDE;

155-05-2014

### 7. Restauration du dépôt de branches et contaminants, règlement versus amende.

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a pas encore de nouveau site pour recevoir les branches que les citoyens veulent se départir;

**ATTENDU QU'**il a été convenu de fermer le dépôt actuel dans la résolution # 22-01-2014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire transporter du sable ou des roches pour obstruer l'accès à l'ancien dépôt.

## 8. RECHERCHE D'UN NOUVEAU SITE DE BRANCHES;

156-05-2014

### 8. Recherche d'un nouveau site de branches.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fermée son dépôt de branches;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut offrir le service aux citoyens, mais en le faisant de façon plus écologique et en n'acceptant pas d'autres matériels, seulement des branches;

**ATTENDU QUE** le Chemin des Coteaux offre des sites potentiels intéressants;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

**DE FAIRE** les démarches avec le MRN pour l'achat ou la location d'un terrain de 10 hectares en bordure du Chemin des Coteaux.

**DE FAIRE** aussi des contacts pour voir si des terrains privés dans le secteur des Coteaux seraient disponibles.

#### 9. SYSTÈME DE CAMÉRA;

**157-05-2014**

##### 9. Système de caméra.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement:

**D'ACHETER** trois caméras au montant de 290.00 \$/chaque chez le Centre du travailleur plus à Amos avec six (6) cartes mémoires (8 gb) au montant de 14.90 \$/chaque, les taxes ne sont pas comprises.

#### 10. LOCATION DE CAMION;

**158-05-2014**

##### 10. Location de camion.

**ATTENDU QUE** pendant l'installation de la boîte basculante sur le camion de la Municipalité, il faudra avoir un autre véhicule;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement:

**DE LOUER** un camion chez Location Élite Inc. d'Amos au montant de 438.00 \$ plus les taxes applicables, pour la durée des travaux, soit une semaine.

#### 11. PRÉPARATION DES TERRAINS DES RAPIDES;

**159**

**169-05-2014**

##### 11. Préparation des terrains des rapides.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin:

**DE FAIRE** l'aménagement de dix terrains de camping sur le bord des rapides en faisant le nettoyage du sous bois et en transportant du sable (brut et de plage) aux endroits déterminés pour l'installation de tente.

Madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin demande le vote:

Conseiller	Vote pour	Vote contre
Patrick Béland	X	
Isabelle Clément-Pépin		X
Maxime Tancrede	X	
Daniel Dubuc	X	
Rémi Pelletier	X	
Aldée Langlois	X	

La résolution est adoptée.

#### 12. L'ACCÈS AUX RAPIDES;

**160-05-2014**

##### 12. L'accès aux rapides.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement:

**D'INCLURE** les travaux de fossé et changement de ponceau sur le sentier d'accès aux rapides, qui sert aussi de sentier de motoneige, aux travaux de voirie qui seront effectués cet été.

### **13. VARIA;**

#### **13. Varia.**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE LA SESSION SPÉCIALE;**

#### **14. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale.**

Les sujets suivants sont soulevés :

- Déménagement du centre de transbordement
- Préparation des terrains aux Rapides
- Descente pour l'accès aux Rapides
- Cueillette des ordures
- Entretien du cimetière
- Demandes des Fermières
- Développement du camping

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**161-05-2014**

#### **15. Levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 20.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**



**Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 juin 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.**

**Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2014
5. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Compte à payer
8. Compte rendu de la table des Maires
9. Politique des bénévoles
10. Renouvellement d'assurance pour l'année 2014
11. Dépôt du rapport budgétaire
12. Politique et contrat de location du complexe récréatif Jacques Massé
13. Compensation de base aux Municipalités
14. Renouvellement SIPC pour la Caisse Populaire Desjardins
15. Achat de brise-lame
16. Achat d'échelle sécurisé, ligne de vie
17. Nomination de trois nouveaux pompiers
18. Formation pour le service incendie
19. Achat d'équipements pour le service incendie
20. Soumission pour 10 000 tonnes de concassés plus 5 000 tonnes supplémentaires
21. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin pour demander des prix pour l'aménagement de la Base plein air
22. Achat de trousse de premiers soins

23. Achat de bois pour divers travaux
24. Rénovation de la passerelle aux rapides
25. Achat de petits outils
26. Achat de tables de pique-nique
27. Achat de chaise berçante
28. Adoption d'un budget supplémentaire pour l'embellissement de la Municipalité
29. Mandat à messieurs Gérard Pétrin et François Perron pour verbaliser le chemin des Riverains
30. Varia :
31. Période de questions réservées à l'assistance
32. Clôture et levée de l'assemblée

### **1. MOT DE BIENVENUE;**

#### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

#### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**162-06-2014**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants au varia :

- 30.1 Dérogation mineure du 79, chemin des Pins
- 30.2 Dérogation mineure du 50 chemin des Bouleaux
- 30.3 Dérogation mineure du 140, chemin des Épinettes
- 30.4 Plan d'urbanisme
- 30.5 Achat de deux laveuses à pression
- 30.6 Réservoirs pour le service incendie
- 30.7 Contrat d'aménagements paysagers
- 30.8 Soumission pour 7 lumières DEL
- 30.9 Aménagement du terrain de camping #19
- 30.10 Achat d'un ponceau pour le chemin des Riverains
- 30.11 Fête des finissants de l'école St-Paul 2014

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2014;**

**163-06-2014**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 13 mai 2014 tel que présenté.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 22 MAI 2014;**

**164-06-2014**

### **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 22 mai 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 22 mai 2014 tel que présenté.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **6. Période de questions réservée à l'assistance.**

Aucune question n'est posée.

## **7. COMPTES À PAYER;**

**165-06-2014**

### **7. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>131 472.44\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>2 029.37\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>19 225.67\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>5 959.32\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 447.54\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>161 134.34\$</u></b>

## **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;**

### **8. Compte rendu de la table des maires.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, mentionne que la table des maires est maintenant appelée la table des conseillers de comté. Il n'a aucun résumé de rencontre à présenter pour cette session.

## **9. POLITIQUE DES BÉNÉVOLES;**

**166-06-2014**

### **9. Politique des bénévoles.**

**CONSIDÉRANT** la rareté des bénévoles qui sont une manne nécessaire pour une collectivité;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait important d'avoir un encadrement sous forme de politique pour avoir une reconnaissance officielle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement d'adopter la politique des bénévoles de la Municipalité de Preissac déposée lors de la dernière session de travail du conseil et modifiée à sa demande.

## **10. RENOUELEMENT D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2014;**

**167-06-2014**

### **10. Renouveaulement d'assurance pour l'année 2014.**

**CONSIDÉRANT QUE** la police d'assurances générales de la Municipalité est renouvelable en juin de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, a procédé à une mise à jour complète de la police;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu par la résolution #133-05-2014, d'ajuster les montants de couvertures d'assurances à cent pour cent (100 %) de leurs valeurs de reconstruction telles qu'évaluées par monsieur René Collard, évaluateur agréé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le renouvellement de la police d'assurances générales pour un montant de 23 396,00\$ couvrant la période du 12 juin 2014 au 11 juin 2015.

## **11. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE;**

### **11. Dépôt du rapport budgétaire.**

Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale adjointe procède au dépôt du rapport budgétaire comparatif pour le premier semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014.

## **12. POLITIQUE ET CONTRAT DE LOCATION DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

**168-06-2014**

### **12. Politique et contrat de location du complexe récréatif Jacques Massé.**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de location de la salle du complexe récréatif Jacques Massé a été révisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la nouvelle politique intitulée Politique et contrat de location du complexe récréatif Jacques Massé, celle-ci remplaçant la Politique de location de la salle du complexe récréatif Jacques Massé.

## **13. COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS;**

**169-06-2014**

### **13. Compensation de base aux Municipalités.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **14. RENOUELEMENT SIPC POUR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS;**

**170-06-2014**

##### **14. Renouveaulement SIPC pour la Caisse Populaire Desjardins.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins d'Amos nous avise qu'il y aura, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, des ajustements aux frais d'utilisation de services applicables à notre compte ainsi que des changements aux modalités d'utilisation du Service de perception de compte;

**CONSIDÉRANT QU'**elle nous informe qu'en raison de la nature des changements apportés aux modalités du Service de perception de comptes, la Caisse devra mettre fin à la convention présentement en vigueur à l'égard de ce service le 1<sup>er</sup> juillet 2014, et la remplacera par la nouvelle convention qu'elle nous a transmise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur le maire, Stephan Lavoie, et monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, à signer la nouvelle convention de service de perception de comptes proposée par la Caisse Desjardins d'Amos.

#### **15. ACHAT DE BRISE-LAME;**

**171-06-2014**

##### **15. Achat de brise-lame.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entretenir le toit du bâtiment recouvrant la patinoire dans un but de sécurité et pour éviter des bris dus à la chute de neige ou de glace;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons obtenu la soumission de Construction G. Proulx et Frères inc., datée du 13 mai 2014, pour une lame brise-glace approuvée par l'ingénieur de Behlen, soit le manufacturier de notre bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de Construction G. Proulx et Frères inc.;

**D'AUTORISER** la dépense de 19 850\$ avant taxes pour l'achat d'une lame brise-glace approuvée par l'ingénieur de la compagnie Behlen, ce prix incluant la fabrication et l'installation.

#### **16. ACHAT D'ÉCHELLE SÉCURISÉ, LIGNE DE VIE;**

**172-06-2014**

##### **16. Achat d'échelle sécurisé, ligne de vie.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du toit du bâtiment recouvrant la patinoire doit être fait de façon sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction G. Proulx et Frères inc. propose, dans sa soumission datée du 13 mai 2014, une échelle avec crinoline et garde-corps de 4 pieds au toit de chaque côté de l'échelle ainsi qu'une ligne de vie au toit en câble galvanisé de 200 pieds de long avec ancrage aux 10 pieds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de Construction G. Proulx et Frères inc. conditionnellement à ce que ce dernier fournisse l'approbation des équipements par le manufacturier Behlen;

**D'AUTORISER** la dépense de 18 000\$ avant taxes pour l'achat de l'échelle avec crinoline et garde-corps (10 100\$) ainsi que la ligne de vie (7 900\$) selon les spécifications décrites ci-haut, ce prix incluant la fabrication et l'installation.

#### **17. NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX POMPIERS;**

173-06-2014

##### **17.Nomination de trois nouveaux pompiers.**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gilles Prévost, chef pompier, recommande la nomination de trois (3) nouveaux pompiers, soit Messieurs Jean Ladouceur, Alan Shushack et Jonathan Curé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** messieurs Jean Ladouceur, Alan Shushack et Jonathan Curé à titre de pompiers volontaires du Service incendie de Preissac;

**D'ADRESSER** une lettre de remerciement et de bienvenue aux nouveaux pompiers.

#### **18. FORMATION POUR LE SERVICE INCENDIE;**

174-06-2014

##### **18. Formation pour le service incendie.**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilles Prévost nous informe que quatre (4) nouveaux pompiers doivent suivre la formation Pompier 1, soit messieurs Pierre Brunet, nommé en mars dernier, Jean Ladouceur, Alan Shushack et Jonathan Curé, nommés ce 10 juin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services de formation d'ÉducExpert pour 4 participants au programme Pompier 1, section 1 représente un coût de 3 582.62\$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense de 3 582.62\$ pour la formation des quatre (4) pompiers identifiés ci-dessus;

**D'AUTORISER** monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, à signer l'acceptation de l'offre de services d'ÉducExpert pour et au nom de la municipalité de Preissac.

#### **19. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE;**

175-06-2014

##### **19. Achat d'équipements pour le service incendie.**

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu à l'article 5.13 de notre règlement numéro 220-2010 que les vêtements protecteurs (habits de combat) et les autres vêtements de travail (uniformes) nécessaires à l'exécution des tâches d'extinction et de prévention seront fournis par le service de sécurité incendie de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) nouveaux pompiers ont été nommés depuis le début de l'année 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de l'habillement requis pour les nouveaux pompiers.

**20. SOUMISSION POUR 10 000 TONNES DE CONCASSÉ PLUS 5 000 TONNES SUPPLÉMENTAIRES;**

176-06-2014

**20. Soumission pour 10 000 tonnes de concassés plus 5 000 tonnes supplémentaires.**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a invité quatre (4) entreprises à soumissionner pour la production de concassé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions dans les délais prescrits dont voici le résultat :

Entreprise	Quantité concassé	Prix (taxes incluses)
Excavation Val d'Or	10 000 tonnes métriques	54 498.15\$
	5 000 t.m. supplémentaires	24 604.65\$
	Total :	79 102.80\$
Entreprise Galarneau Entrepreneur général inc.	10 000 tonnes métriques	74 700.00\$
	5 000 t.m. supplémentaires	37 350.00\$
	Total :	112 050.00\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission d'Excavation Val d'Or pour la production de 15 000 tonnes métriques de concassé au coût de 79 102.80\$ taxes incluses.

**21. AUTORISATION À MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN POUR DEMANDER DES PRIX CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA BASE PLEIN AIR;**

177-06-2014

**21. Autorisation à monsieur Gérard Pétrin pour demander des prix concernant l'aménagement de la Base plein air.**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'aménagement de la Base plein air a été élaboré et comprend : une terrasse de 10 X 50 pieds, une gloriette (gazébo) et une toilette;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à remplacer les installations existantes qui seront démantelées sous peu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur le directeur général, Gérard Pétrin, à demander trois (3) soumissions pour l'aménagement de la Base plein air.

**22. ACHAT DE TROUSSES DE PREMIERS SOINS;**

178-06-2014

**22. Achat de trousse de premiers soins.**

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu des trousse de premiers soins ne répondait pas aux normes de la SST;

**CONSIDÉRANT QUE** la SST a produit un inventaire que chaque trousse de premiers soins doit contenir;

**CONSIDÉRANT QUE** la SST recommande l'achat d'épipens pour les travailleurs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons obtenu deux (2) soumissions, respectivement de la Pharmacie Jean Coutu et de SPI Santé Sécurité indiquant que les achats requis totalisent moins de 600,00\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour l'achat de cinq (5) compléments de trousse de premiers soins, de 5 masques RCR (un par trousse), de deux (2) épipens et d'une boîte de gants au latex.

### **23. ACHAT DE BOIS POUR DIVERS TRAVAUX;**

#### **23. Achat de bois pour divers travaux.**

Madame la directrice générale adjointe annonce que Matériaux Blanchet inc. d'Amos a répondu favorablement à la demande de commandite de la Municipalité accordant 60 pièces de bois 6 X 6 X 12 pieds pour divers travaux sur le territoire de la Municipalité. Une lettre de remerciement sera adressée à l'entreprise.

### **24. RÉNOVATION DE LA PASSERELLE AUX RAPIDES;**

**179-06-2014**

#### **24. Rénovation de la passerelle aux rapides.**

**CONSIDÉRANT QUE** la passerelle du parc des Rapides nécessite quelques réparations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les dépenses requises pour la réparation de la passerelle du parc des Rapides.

### **25. ACHAT DE PETITS OUTILS;**

**180-06-2014**

#### **25. Achat de petits outils.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat d'une meule à angle et d'un aspirateur pour le garage.

### **26. ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE;**

**181-06-2014**

#### **26. Achat de tables de pique-nique.**

**CONSIDÉRANT** le besoin de tables de pique-nique additionnelles pour le secteur des Rapides et le camping;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite acheter une chaise berçante quatre (4) places pour l'installer dans la gloriette (gazébo) du Parc des Pionniers;

**CONSIDÉRANT** nous avons obtenu deux (2) soumissions pour trente (30) tables de pique-nique, une (1) balançoire sans toit 4 places et quatre (4) gallons de teinture qui se décrivent comme suit :

<b>Entreprise</b>	<b>Coût total soumissionné</b>
La Coop Val-Nord d'Amos	2 963.60 \$
Bois Turcotte Ltée d'Amos	3 683.76 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement de retenir la soumission de La Coop Val-Nord d'Amos et d'autoriser la dépense de 2 963.60\$.

## **27. ACHAT DE CHAISE BERÇANTE;**

### **27. Achat de chaise berçante.**

Ce point de l'ordre du jour a été traité avec le point 26 précédent puisque la chaise berçante fait partie de la même soumission que les tables de pique-nique et la teinture.

## **28. ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EMBELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ;**

**182-06-2014**

### **28. Adoption d'un budget supplémentaire pour l'embellissement de la Municipalité.**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget de 4 000,00\$ a été accordé par la résolution #142-05-2014 pour l'aménagement de fleurs, fabrication de vingt (20) bacs et les produits nécessaires à l'empotage;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour les travaux d'embellissement sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et que ceux-ci sont évalués à 24 000,00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant budgétisé pour l'embellissement est de 10 000,00\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un budget supplémentaire de 24 000,00\$ pour la réalisation des travaux d'embellissement;

**DE PUISER**, au besoin, à même le surplus accumulé la somme de 18 000,00\$ excédant le budget prévu cette année.

## **29. MANDAT À MESSIEURS GÉRARD PÉTRIN ET FRANÇOIS PERRON POUR VERBALISER LE CHEMIN DES RIVERAINS;**

**183-06-2014**

### **29.Mandat à messieurs Gérard Pétrin et François Perron pour verbaliser le chemin des Riverains.**

**CONSIDÉRANT** la demande de propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains concernant la municipalisation de leur chemin;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité composé de deux (2) membres du conseil municipal et deux (2) propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains a été formé dans le but de mettre en oeuvre ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE MANDATER** messieurs Gérard Pétrin, directeur général, et François Perron, inspecteur municipal, à entreprendre les démarches pour verbaliser le chemin des Riverains.

## **30. VARIA;**

**184-06-2014**

### **30.1 Dérogation mineure du 79, chemin des Pins**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 2 mai 2014, monsieur Tony Bolduc a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 relativement à un immeuble situé au 79, chemin des Pins, sur le lot 4 820 149, cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment secondaire de 3.66 m X 8.53 m, portant la superficie totale des bâtiments secondaires à 208.5 mètres carrés plutôt qu'à 120 mètres carrés, selon l'article 18.1 du règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun préjudice ne serait causé aux propriétés adjacentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation en autant que la superficie totale des bâtiments secondaires ne dépasse pas 3% de la superficie du terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Tony Bolduc en autant que la superficie totale des bâtiments secondaires ne dépasse pas 3% de la superficie du terrain.

**185-06-2014**

**30.2 Dérogation mineure du 50, chemin des Bouleaux.**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 14 mai 2014, monsieur Robert Chevrier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 relativement à un immeuble situé au 50, chemin des Bouleaux, sur le lot 4 820 109, cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande consiste à régulariser une remise située à 2 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à 5 mètres, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise est présente à cet endroit depuis plusieurs années mais qu'il n'est pas possible d'établir un droit acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise en question (constituée de fondations, de murs et de toiture en acier) est difficilement déplaçable;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise ne constitue aucun préjudice pour les propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Robert Chevrier.

**186-06-2014**

**30.3 Dérogation mineure du 140, chemin des épinettes**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 22 mai 2014, monsieur Michel Poulin a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 relativement à un immeuble situé au 140, chemin des Épinettes, sur le lot 4 592 264, cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande consiste à permettre l'agrandissement du garage de 7.3 X 8.5 mètres pour une superficie totale de 136 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés en vertu de l'article 18.1 du règlement de zonage N<sup>o</sup> 89-92 de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale projetée représente moins de 3% de la superficie du terrain, soit 2%;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté ne sera à toute fin pratique pas visible de la rue;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun préjudice ne serait causé aux propriétés adjacentes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Michel Poulin.

**187-06-2014**

**30.4 Plan d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est en processus de modification de son plan et de ses règlements d'urbanisme afin d'assurer sa conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi entré en vigueur le 18 octobre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est en attente du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la part de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'examen de nos règlements par la MRC a relevé certaines non conformités au schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC pourrait ne pas tenir compte de ces non conformités si la municipalité s'engageait à adopter d'ici un an des modifications qui rendraient le plan et les règlements conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du conseil municipal a été informé ce soir de cette situation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut éviter de prendre une décision précipitée même en tenant compte du fait que ceci implique que l'étape finale pour l'entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme sera reportée à l'automne;

**EN CONSÉQUENCE**, suite à la demande de vote de monsieur le Maire, il est résolu à l'unanimité de reporter ce sujet.

**188-06-2014**

**30.5 Achat de deux laveuses à pression.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de laveuses à pression serait utile tant pour le service incendie que pour les travaux généraux d'entretien de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'achat de deux (2) laveuses à pression, soit :

- une (1) à gaz d'une valeur de 600.00\$ avant taxes pour le secteur des Rapides;
- et une (1) électrique d'une valeur de 300.00\$ avant taxes pour le secteur Tancrède.

**189-06-2014**

**30.6 Réservoirs pour le service incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de trois (3) réservoirs ou bornes sèches est nécessaire pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risque de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) secteurs nécessitant ces installations sont ceux du village, du chemin Fontbonne et du chemin Vautrin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Gérard Pétrin, à demander des soumissions pour trois (3) réservoirs de plastique adaptés aux exigences du schéma de couverture de risque.

**190-06-2014**

**30.7 Contrat d'aménagements paysagers.**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à sa publication par médiaposte, la municipalité a reçu quatre (4) offres de services pour le contrat d'aménagements paysagers;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées ont été rencontrées en présence de madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin, qui est porteuse du dossier d'embellissement;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère a présenté ses recommandations au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE RETENIR** l'offre de services de madame Cynthia St-Amant pour le contrat d'aménagements paysagers d'une durée de 12 semaines à raison de 24 heures par semaine débutant la semaine du 16 juin 2014 et ce, selon les conditions entendues avec madame Cynthia St-Amant. (Un contrat signé entre les deux (2) parties précisera les conditions de cette entente.)

**191-06-2014**

**30.8 Soumission pour 7 lumières DEL.**

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, sept (7) luminaires de rue doivent être réparés;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de son engagement écoresponsable, le conseil projette de changer tous les luminaires de rue au sodium pour des luminaires au DEL;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Magny électrique d'Amos a présenté une soumission datée du 5 juin 2014 au coût de 2 765\$ avant taxes pour 7 têtes 90W au DEL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Magny électrique;

**D'AUTORISER** la dépense 2 765\$ plus taxes à laquelle s'ajoute les frais de transport (0.70\$/km) et frais d'installation (80\$/heure) pour le remplacement des 7 luminaires défectueux.

**192-06-2014**

**30.9 Aménagement du terrain de camping #19**

**CONSIDÉRANT** la popularité des terrains au camping rustique de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain numéro 19 du camping nécessite un minimum d'aménagements pour le rendre disponible à la location;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat de 4 à 5 voyages de gravier qui devront être épandus avec le tracteur de la municipalité pour l'aménagement de l'entrée du terrain numéro 19 du camping rustique.

**193-06-2014**

**30.10 Achat d'un ponceau pour le chemin des Riverains**

**CONSIDÉRANT** l'intention du conseil municipal de procéder à la verbalisation du chemin des Riverains;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des ponceaux du chemin des Riverains est très endommagé et doit être réparé;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu que l'installation d'un nouveau ponceau serait assumé par les propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains advenant que le conseil municipal autorise l'achat d'un ponceau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Béland et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat d'un ponceau de 500 mm X 10 mètres de longueur et de le livrer au chemin des Riverains aux frais de la municipalité;

**QUE** l'installation soit la responsabilité des propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains et donc à leur charge.

**194-06-2014**

**30.11 Fête des finissants de l'école St-Paul 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une fête est organisée pour les quatre (4) finissants de Preissac de l'école St-Paul;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une soirée au cours de laquelle chacun des finissants ce verra offrir un certificat reconnaissance de la part de la municipalité, un dictionnaire et un livre du cinquantenaire de la paroisse de Preissac;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget estimé à 300.00\$ est requis pour l'achat des dictionnaires, d'un gâteau et des articles de décoration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la dépense de 300.00\$ pour les achats nécessaires à l'organisation de la fête des finissants de 2014.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**31. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Invitation à soumissionner pour Matériaux 3+2 d'Amos.
- Offre retenue pour le contrat d'aménagements paysagers.
- Épandage d'abat-poussière.
- Contrôle concernant la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité.
- Projet de verbalisation du chemin des Riverains.
- Politique et contrat de location du Complexe récréatif Jacques Massé.
- Camping municipal.

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**195-06-2014**

**32. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20h17.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**NICOLE LABRECQUE**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 1 juillet 2014 à compter de 21 h 30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Patrick Béland

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Les Élus ont tous reçus et signés l'avis de convocation (art. CM 157).

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution pour conformité plan d'urbanisme
5. Résolution pour développement du Chemin Fontbonne
6. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spécial
7. Varia
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
  - c) \_\_\_\_\_
8. Levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue**

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il n'y a pas de public dans la salle.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 21 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

196-07-2014

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

#### **4. ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL À APPORTER DES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE;**

**197-07-2014**

##### **4. Engagement du conseil municipal à apporter des modifications au plan d'urbanisme et au règlement de zonage.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac est en attente du certificat de conformité au schéma d'aménagement de la part de la MRC ;

**ATTENDU QUE** l'examen de ces règlements de la part de la MRC a relevé certaines anomalies au schéma;

**ATTENDU QUE** la MRC pourrait ne pas tenir compte de ces anomalies si la municipalité s'engageait à adopter d'ici un an des modifications qui rendraient le plan et les règlements conforme;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a été avisé de ces conditions pour l'acceptation des plans et règlements et qu'il recommande au conseil municipal d'aller de l'avant avec ces engagements;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal s'engage à modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage au cours de l'année 2014 afin de :

- a. Modifier la zone RR-1 pour la désigner comme zone industrielle telle que présentée au ministère lors de l'examen de conformité du schéma.
- b. D'enlever l'usage « Industrie légère et services para industriels » dans la zone MN-1 puisque le schéma ne permet que les industries liées à la ressource.
- c. D'enlever les usages de type industriel, agricole, de commerce et de service dans les zones FO-1, REC-1 et REC-3 ou adopter un règlement municipal sur les usages conditionnels (articles 145.31 à 145.35 de la LAU) ou un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (articles 145.36 à 145.40 de la LAU), conformément au chapitre 5.4 du schéma.
- d. De modifier dans le secteur de villégiature VC-6 la portion correspondant au lot 6, rang 7, canton de Preissac pour une zone de villégiature de développement différé (en développement).

**QUE** le conseil de la municipalité s'engage à effectuer les modifications recommandées au plan de zonage et à certaines grilles de spécification du règlement de zonage dans le but d'illustrer et de rendre accessible aux citoyens certaines restrictions, soit :

1. Indiquer que les usages de type résidentiel sur les grilles AG-1 et AG-2 ainsi que les zones AF-1 à AF-4 sont soumis au chapitre 9.1 du règlement de zonage.
2. Indiquer dans la grille de la zone VC-10 du règlement de zonage que cette zone est soumise aux restrictions du chapitre 10.5.
3. Indiquer au plan de zonage, de façon à mieux contrôler les usages, la zone de protection du puits alimentant le réseau d'aqueduc privé.
4. Identifier au plan de zonage l'ancien site de dépôt en tranchées afin d'éviter l'implantation de constructions qui ne respecteraient pas l'article 9.14 du règlement de zonage.

#### **5. RÉOLUTION POUR DÉVELOPPEMENT DU CHEMIN FONTBONNE;**

##### **5. Résolution pour développement du Chemin Fontbonne.**

Le sujet a été discuté dans la résolution précédente.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE LA SESSION SPÉCIALE;**

**6. Période de questions portant exclusivement sur le contenu de la session spéciale.**

Il n'y a aucune question.

**7. VARIA;**

**7. Varia.**

Aucun point ne peut être ajouté, parce que les élus ne sont pas tous présents.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**198-07-2014**

**15. Levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 33.

\_\_\_\_\_  
Stephan Lavoie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 juillet 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Patrick Béland et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Maires
8. Achat de tables pour le complexe récréatif Jacques Massé
9. Aménagement du parc Tancrède
10. Soumission pour installation électrique au complexe récréatif Jacques Massé (pour les activités)
11. Achat d'équipement du Comité des loisirs de Preissac
12. Radiation des intérêts pour la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville (570.13\$)
13. Proposition de service de monsieur Robert Émard pour étude du terrain de camping municipal
14. Soumission pour aménagement de la Base plein air de Preissac
15. Remboursement du Wi-Fi Biblio sud, secteur Tancrède (264.44 \$)
16. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Martel du 922, chemin des Côteaux
17. Demande d'achat d'un terrain pour monsieur Yvon Cadotte du 71, avenue Principale
18. Formation pour l'inspecteur du 17 septembre à Val D'Or (304.69\$)
19. Contribution pour fins de parc lors de demande de permis de lotissement
20. Abat poussière
21. Pacte rural 2014-2019 + subventions
22. Lettre d'appui pour le journal Alliance (demande d'aide financière au pacte rural)
23. Résolution d'autorisation pour déposer un projet dans le fond touristique (FTMA)
24. D'amour et d'eau pure
25. Engagement d'un employé dans le cadre du programme d'emploi Québec
26. Achat de bottes pour le service incendies
27. Soumissions pour l'achat de réservoirs pour le service incendie
28. Varia :
  - 28.1. Offre de service de monsieur Daniel Tétréault, comptable
  - 28.2. Résolution pour la Biblio des Rapides et Biblio Sud, secteur Tancrède
  - 28.3. Achat d'un classeur ignifuge à 4 tiroirs
  - 28.4. Proposition « Éric Lapointe »
  - 28.5. Achat d'une échelle
  - 28.6. Demande de M. Yvan Martin
29. Période de questions réservées à l'assistance
30. Clôture et levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**199-07-2014**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants au varia :

- 28.1 Offre de service de monsieur Daniel Tétreault, comptable
- 28.2 Résolution pour la Biblio des Rapides et Biblio Sud, secteur Tancred
- 28.3 Achat d'un classeur ignifuge à 4 tiroirs
- 28.4 Proposition « Éric Lapointe »
- 28.5 Achat d'une échelle
- 28.6 Demande de M. Yvan Martin

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2014;**

**200-07-2014**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 10 juin 2014 tel que présenté.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **5. Période de questions réservée à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Publipostages (résidents et non-résidents)
- Journal l'Alliance

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens

## **6. COMPTES À PAYER;**

**201-07-2014**

### **6. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

Totales factures du mois	201 430.49\$
Total paiement direct mensuel	4 203.19\$
Total des salaires	19 232.80\$
Remise D.A.S. provincial	6 338.72\$
Remise D.A.S. fédéral	2 447.54\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>233 652.74\$</b>

## **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES MAIRES;**

### **7. Compte rendu de la table des maires.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de quartier.

## **8. ACHAT DE TABLES POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

### **8. Achat de tables pour le complexe récréatif Jacques Massé.**

Le sujet est remis pour une prochaine séance.

## **9. AMÉNAGEMENT DU PARC TANCRÈDE;**

**202-07-2014**

### **9. Aménagement du parc Tancrède.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AMÉNAGER** dans le parc Tancrède autour de la dalle de béton une clôture de 96 pouces de hauteur avec deux portes pour l'accès, dans le but de faire un terrain de tennis pour le prix soumissionné de l'entreprise « Clôture Abitem » de 10,320.18 \$. Le prix comprend la fourniture et l'installation.

**D'ACHETER** les matériaux nécessaires pour l'installation d'un filet (tennis) et panier de basket (Basketball) chez le Groupe sports-inter, pour un montant de 3,449.26 \$. Le prix comprend le matériel et la livraison.

**DE PRÉSENTER** ce projet dans le pacte rural (2014-2019).

## **10. SOUMISSION POUR INSTALLATION ÉLECTRIQUE AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (POUR LES ACTIVITÉS);**

**203-07-2014**

### **10. Soumission pour installation électrique au complexe récréatif Jacques Massé (pour les activités).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition Magny Électrique pour l'installation de prises supplémentaires et d'un panneau mobile qui seront utilisés lors d'activités au complexe Jacques Massé, pour un montant de 4, 095.00 \$ plus les taxes applicables.

## **11. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DU COMITÉ DES LOISIRS DE PREISSAC;**

**204-07-2014**

### **11. Achat d'équipement du Comité des loisirs de Preissac.**

**ATTENDU QUE** la Comité des loisirs de Preissac possède des biens et des équipements qui peuvent servir aux organismes de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'entretien et le remplacement peuvent créer des différents;  
Attendu que la municipalité est intéressée à se porter acquéreur de ces équipements et de ces biens;

**ATTENDU QUE** les représentants du conseil et du Comité des loisirs sont venus à une entente;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACQUÉRIR** les équipements suivants auprès de la Corporation des loisirs de Preissac:

Équipements	Quantité
Tables	8
Table de pool & ping-pong	1
Filet de volleyball & tennis	1
Chaises	50
Projecteur	1
Écran	1
Plaque de cuisson	1
Poêle	1
Réfrigérateurs à Pepsi	2
Équipements de gardien de but	2
Machine à aiguiser les patins	1
Les bandes de la patinoire	1
Les gilets d'hockey	20
Buts de hockey	2
Laveuse	1
Le chronomètre de l'aréna	1

Au montant de 6,500.00 \$ pour les équipements et les biens ci-haut mentionnés.

## **12. RADIATION DES INTÉRÊTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE (570.13\$);**

**205-07-2014**

### **12. Radiation des intérêts pour la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE RADIER** les frais d'intérêts de 570.13 \$ chargés à la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour des factures du service d'incendie de Preissac.

## **13. PROPOSITION DE SERVICE DE MONSIEUR ROBERT ÉMARD POUR ÉTUDE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL;**

**206-07-2014**

### **13. Proposition de service de monsieur Robert Émard pour étude du terrain de camping municipal.**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite développer son camping municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé une proposition à la firme RE consultants pour avoir une expertise dans le potentiel d'essor de ses infrastructures d'hébergements touristique;

**ATTENDU QUE** la firme RE consultants est intervenue dans des dossiers similaires;

**ATTENDU QUE** le résultat des premières études sera déterminant pour les étapes suivantes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de RE consultants avec l'échéancier suivant :

Sujets	Échéancier
Évaluation environnementale phase I	7 au 25 juillet 2014
Recherche et inventaire	7 au 11 juillet 2014
Forages et puits d'observation	14 au 18 juillet 2014
Fonçage du puits (n'est pas dans la proposition)	Août 2014
Relevé d'arpentage du puits de captage (n'est pas dans la proposition)	
Essai de pompage	1 au 6 septembre 2014
Rapport technique (étude hydrologique)	21 au 25 septembre 2014
Analyses chimiques de l'eau	1 au 6 septembre 2014
Analyses granulométriques	21 au 25 septembre 2014
Documents administratifs pour demande CA	1 au 10 octobre 2014

**D'ACCEPTER** la proposition de RE consultants avec les prix suivants :

Mandat	Prix avant les taxes
Évaluation environnementale	2,000.00 \$
Recherche et inventaire	1,500.00 \$
Forages et aménagements des puits	12,468.00 \$
Rapport technique	4,170.00 \$
Télécommunications	500.00 \$
Total	20,638.00 \$

Les autres opérations en sous-traitance sont les suivantes :

Opérations	Coûts estimés
Essai de pompage	3,500.00 \$
Analyses chimiques	3,000.00 \$
Analyses granulométriques	1,150.00 \$
Documents administratifs pour MDDELCC	2,500.00 \$
Tarifs MDDELCC pour captage des eaux	1,659.00 \$

Le Maire demande un ajournement, il est 19 h 40.

La reprise de l'ajournement, il est 19 h 50.

#### **14. SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BASE PLEIN AIR DE PREISSAC;**

##### **14. Soumission pour l'aménagement de la Base plein air de Preissac.**

Le sujet est remis à une prochaine séance.

#### **15. REMBOURSEMENT DU WI-FI BIBLIO SUD, SECTEUR TANCRÈDE (264.44\$);**

**207-07-2014**

##### **15. Remboursement du WI-FI Biblio Sud, secteur Tancrède (264.44\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE PAYER** les frais de 264.44 \$ pour l'installation d'une zone WI-FI à la Biblio Sud, secteur Tancrède et que le mot de passe soit accessible pour les passants.

#### **16. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SÉBASTIEN MARTEL DU 922, CHEMIN DES CÔTEAUX;**

**208-07-2014**

##### **16. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Martel du 922, chemin des Côteaux.**

**ATTENDU QUE** monsieur Sébastien Martel a produit pour et au nom de monsieur Marcel Martel une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-90 concernant un immeuble situé au 922, chemin des Côteaux, sur le lot 4 816 708, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande consiste à permettre un agrandissement du bâtiment principal de 49.41 mètres carrés vers l'arrière réduisant ainsi la marge arrière à 12 mètres plutôt qu'à 15 mètres selon le règlement de zonage N° 89-90 de la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** la bande de protection riveraine est respectée;

**ATTENDU QUE** l'agrandissement projeté ne sera à peu près pas visible de la rue;

**ATTENDU QU'**aucun préjudice ne sera causé aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de la municipalité de Preissac recommande d'accepter la présente dérogation.

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Sébastien Martel au nom de monsieur Marcel Martel.

#### **17. DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR MONSIEUR YVON CADOTTE DU 71, AVENUE PRINCIPALE;**

209-07-2014

##### **17. Demande d'achat d'un terrain pour monsieur Yvon Cadotte du 71, avenue Principale.**

**ATTENDU QUE** monsieur Yvon Cadotte a fait une demande à la municipalité pour acquérir un terrain adjacent au sien pour lui permettre de se conformer aux règlements d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** de vendre au prix de 0.15 \$ du pied carré, tel que la proposition # 175-09-2007 une partie du lot 21C (4, 592,174 cadastres du Québec) pour permettre d'agrandir son terrain actuel pour des installations septiques, puit, etc.. L'acheteur s'engage à défrayer tous les coûts inhérents à cette vente (notaire, arpenteur, etc.).

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

#### **18. FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE À VAL D'OR (304.69\$);**

210-07-2014

##### **18. Formation pour l'inspecteur municipal du 17 septembre à Val D'Or (304.69\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal, monsieur François Perron à participer à une formation à Val-d'Or le 17 septembre prochain et la municipalité défraye les coûts d'inscription (304.69 \$), de déplacement et repas comme le prévoit la convention collective en vigueur.

#### **19. CONTRIBUTION POUR FIN DE PARC LORS DE DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT;**

211-07-2014

##### **19. Contribution pour fin de parc lors de la demande de permis de lotissement.**

**ATTENDU QUE** L'article 117.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la municipalité de prévoir des conditions pour l'établissement, le maintien et l'amélioration des parcs et terrains de jeux ainsi que pour la préservation des espaces naturels, ces terrains pouvant représenter jusqu'à 10 % des terrains à lotir;

**ATTENDU QUE** L'article 117.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet que ces superficies de terrains réservées aux fins de parc puissent être remplacées par des sommes d'argent représentant 10 % des terrains à lotir;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac dans son règlement N°240-2014 sur le lotissement prévoit à l'article 2.3 la possibilité par le conseil d'exiger dans certains cas un montant d'argent en lieu et place d'un terrain, conformément à l'article 117 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** La municipalité désire concentrer ses parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans les zones à prédominance résidentielle au plan de zonage;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'EXIGER** un montant d'argent en lieu et place de terrain chaque fois que la demande de permis de lotissement se situe dans des zones agricoles, forestières, agroforestières, rurales, minières ou industrielles.

#### **20. ABAT POUSSIÈRE;**

**212-07-2014**

##### **20. Abat poussière.**

**ATTENDU QUE** 97,900 litres de calcium liquide ont été épandus sur le réseau routier municipal et que certain secteur n'en ont pas eu;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à commander de l'abat poussière liquide 35% (environ 14,000 litres à 0.2970 \$) pour faire les chemins qui n'en ont pas eu (6.2 Km).

#### **21. PACTE RURAL 2014-2019 + SUBVENTION;**

**213-07-2014**

##### **21. Pacte rural 2014-2019 + subventions.**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite avoir de l'aide financière pour différents projets;

**ATTENDU QUE** la personne qui dépose ces projets doit être autorisée, par une résolution en bonne et due forme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'Agent (e) de développement de la municipalité de Preissac à déposer des projets dans le cadre du « Pacte rural ».

#### **22. LETTRE D'APPUI POUR LE JOURNAL ALLIANCE (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL);**

**214-07-2014**

##### **22. Lettre d'appui pour le journal alliance (demande d'aide financière au pacte rural).**

**ATTENDU QUE** le Journal l'Alliance est en recherche de financement et que le CLD requiert un appui de la municipalité locale;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'APPUYER** le Journal l'Alliance dans sa demande d'aide financière auprès du CLD dans l'enveloppe du Pacte rural.

**23. RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR DÉPOSER UN PROJET DANS LE FOND TOURISTIQUE (FTMA);**

215-07-2014

**23. Résolution d'autorisation pour déposer un projet dans le Fond touristique (FTMA).**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite avoir de l'aide financière pour différents projets;

**ATTENDU QUE** la personne qui dépose ces projets doit être autorisée, par une résolution en bonne et due forme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'Agent (e) de développement de la municipalité de Preissac à déposer des projets dans le cadre du « Fonds touristique de la MRC Abitibi».

**24. D'AMOUR ET D'EAU PURE;**

216-07-2014

**24. D'amour et d'eau pure.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE POURSUIVRE** à la campagne d'amour et d'eau pure du Centre de développement des collectivités au montant de 1,610.64 \$. Les trois fiertés retenues par le comité sont :

- Preissac, notre fierté c'est NOS LACS.
- Preissac, notre fierté c'est LA NATURE ET LES PAYSAGES GRANDIOSES.
- Preissac, notre fierté c'est NOTRE HISTOIRE.

**25. ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI QUÉBEC;**

217-07-2014

**25. Engagement d'un employé dans le cadre du programme d'emploi Québec.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a présenté une demande de subvention à Emploi Québec dans le cadre « expérience de travail »;

**ATTENDU QUE** le ou les candidats doivent être admissibles pour la subvention;

**ATTENDU QUE** le candidat, monsieur Benjamin St-Pierre est admissible pour le programme demandé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** monsieur Benjamin St-Pierre pour une période de trente semaines aux conditions convenues avec la municipalité lors de la dernière session de travail.

**26. ACHAT DE BOTTES POUR LE SERVICE INCENDIE;**

218-07-2014

**26. Achat de bottes pour le service incendie.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACHETER** 5 paires de bottes pour le service incendie auprès de l'entreprise Antonio Moreau (1984) ltée pour un montant de 345.00 \$ / paire, plus les taxes applicables.

## 27. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE RÉSERVOIRS POUR LE SERVICE INCENDIE;

219-07-2014

### 27. Soumission pour l'achat de réservoirs pour le service incendie.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a invité trois (3) entreprises à soumissionner pour la fourniture de trois réservoirs de 45,000 litres;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions dans les délais prescrits dont voici le résultat :

Entreprise	Prix pour trois réservoirs	Prix pour sangles et blocs
Réservoir solution	54,622.58 \$ avec taxes	Non disponible
Némo inc.	47,944.58 \$ avec taxes	1,931.58 \$ avec taxes

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Némo inc. pour la fourniture de trois réservoirs de 45,000 litres au montant de 47,944.58 \$, taxes comprises. Ce montant comprend aussi la livraison à Preissac.

## 28. VARIA;

220-07-2014

### 28.1 Offre de service de monsieur Daniel Tétreault, comptable.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** La proposition de service de Daniel Tétreault pour la vérification des états financiers, l'entrée des données sur Sesam pour la préparation budgétaire et des indicateurs de gestions, les rapports spéciaux de la voirie et des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, au montant de 5,550.00 \$ plus les taxes applicables.

221-07-2014

### 28.2 Résolution pour la Biblio des Rapides et Biblio Sud, secteur Tancrède.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, par son directeur général, monsieur Louis Dallaire, à produire, au nom de la municipalité de Preissac, une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de ses « Programmes aux initiatives de partenariat » et en conformité avec le « Programme d'aide aux immobilisations »;

**QUE** la demande consiste à effectuer les travaux suivants à la Biblio Preissac Nord:

- Achat ordinateur avec écran, lecteur code-barres, imprimante jet d'encre multifonctions et la configuration pour un montant de 1,471.68 \$.

**QUE** la demande consiste aussi à effectuer les travaux suivants à la Biblio Sud, secteur Tancrède;

- Achat de la suite Office avec configuration pour un montant de 224.20 \$.

**QUE** la municipalité de Preissac s'engage à supporter les coûts de ces travaux moins le montant de la subvention accordée;

**QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Stephan Lavoie soient autorisés à représenter la municipalité et signer toute documentation relative à ce projet.

**222-07-2014**

**28.3 Soumission pour classeur à 3 ou 4 tiroirs ignifuge.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un classeur ignifuge de quatre (4) tiroirs latéraux au montant de 4,258.02 \$ chez Gyva d'Amos pour la Fabrique St-Raphael et leur permettre de conserver leurs documents d'histoire à l'épreuve du feu.

**223-07-2014**

**28.4 Proposition « Éric Lapointe »**

**ATTENDU QUE** La responsable du dossier de l'embellissement, madame Isabelle Clément-Pépin, avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé deux propositions pour l'aménagement du talus, sur la partie nord du stationnement du bureau municipal;

**ATTENDU QUE** la proposition de Centre d'art paysager d'Amos est incomplète et plus dispendieuse;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'entreprise « Éric Lapointe » est complète et mieux adaptée à la réalité de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise « Éric Lapointe » au montant de 16,500.00 \$ plus les taxes applicables pour l'aménagement du talus au nord du stationnement du bureau municipal.

**DE PAYER** un dépôt d'un montant égal à la valeur totale des matériaux nécessaires pour la réalisation de ces travaux, soit un montant de 8,028.93 \$.

**224-07-2014**

**28.5 Achat d'une échelle.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACHETER** une échelle de 20 pieds chez l'entreprise Bois Turcotte d'Amos au montant de 342.61 \$.

**225-07-2014**

**28.6 Demande de monsieur Yvan Martin**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AJUSTER** le salaire de 2.00\$ de l'heure de monsieur Yvan Martin tel que convenu lors de la séance de travail.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**31. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Le consultant pour le camping
- Remerciement de la fabrique de St-Raphael
- La fête de la St-Jean

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**226-07-2014**

**32. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et résolu unaniment :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 27.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 août 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrede

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 1 juillet 2014
5. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2014
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Compte à payer
8. Compte rendu de la table des Conseillers de quartier de la MRC Abitibi
9. Dépôt du bilan de la fête de la St-Jean Baptiste
10. Budget du « Gala des bénévoles » et autorisation de signature
11. Résolution pour la demande d'aide financière pour le « Gala des bénévoles »
12. Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue
13. Acceptation du devis d'appel d'offre des travaux de voirie 2014
14. Soumission pour achat de ponceaux
15. Soumission pour achat de pancartes et numéros
16. Soumission pour achat de dix (10) tables
17. Proposition pour le déchargement des blocs de béton
18. Demande de luminaire sur avenue Principale
19. Demande d'achat d'un terrain auprès du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles pour la création d'un site de dépôt de branches sur le Chemin des Coteaux
20. Demande de cession à titre gratuit de l'assiette du Chemin des Riverains auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
21. Proposition de la Mutuelle de prévention FQM
22. Proposition de AECOM
23. Vérification et reddition de compte TECQ (1,600.00 \$)
24. Dérogation mineure de monsieur Léo Couture
25. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Vandal
26. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Roy
27. Aménagement de la cour d'école et acceptation de la soumission de Gaston Miljours
28. Inscriptions Colloque ADMQ (Gérard et Nicole)
29. Autorisation poteau Télébec (55 chemin des Épinettes)
30. Soumission pour quick attache 26 pouces
31. Varia :
  - 31.1 Nomination d'un procureur pour la municipalité de Preissac
  - 31.2 Formation WEB sur le droit du travail
  - 31.3 Soumission pour l'achat de chaises pour la salle du conseil
  - 31.4 Soumissions pour achat de cent (100) poteaux pour numéro
  - 31.5 Soumission pour réparer poteau « Chemin des Épinettes »
  - 31.6 Soumission pour installer nouveau poteau « avenue Principale »
  - 31.7 Soumission pour changer lampadaire au Chemin des Épinettes
  - 31.8 Table de concertation « Enfance-Famille » de la MRC d'Abitibi (80.00 \$)
32. Période de questions réservées à l'assistance
33. Clôture et levée de l'assemblée

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

227-08-2014

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- Nomination d'un procureur pour la municipalité de Preissac
- Formation WEB sur le droit du travail
- Soumission pour l'achat de chaises pour la salle du conseil
- Soumissions pour achat de cent (100) poteaux pour numéro
- Soumission pour réparer poteau « Chemin des Épinettes »
- Soumission pour installer nouveau poteau « avenue Principale »
- Soumission pour changer lampadaire au Chemin des Épinettes
- Table de concertation « Enfance-Famille » de la MRC d'Abitibi (80.00 \$)

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 1 JUILLET 2014;**

228-08-2014

### **4. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 1 juillet 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 1 juillet 2014 tel que présenté.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2014;**

229-08-2014

### **5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 8 juillet 2014 tel que présenté.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **6. Période de questions réservée à l'assistance.**

Aucune question

## **7. COMPTES À PAYER;**

**230-08-2014**

### **7. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>87 169.16\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>1 487.02\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>29 282.63\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>10 416.24\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>4 431.34\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>132 786.39\$</u></b>

## **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE QUARTIER DE LA MRC ABITIBI;**

### **8. Compte rendu de la table des Conseillers de quartier de la MRC Abitibi.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de quartier.

## **9. DÉPÔT DU BILAN DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE;**

### **9. Dépôt du bilan de la fête de la St-Jean Baptiste.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le bilan de la fête de la St-Jean-Baptiste.

## **10. BUDGET DU « GALA DES BÉNÉVOLES » ET AUTORISATION DE SIGNATURE;**

**231-08-2014**

### **10. Budget du « Gala des bénévoles » et autorisation de signature.**

**ATTENDU QUE** la municipalité est à organiser une soirée pour remercier les bénévoles;

**ATTENDU QUE** cette soirée sera un événement d'envergure;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** un budget de 12,600.00 \$ tel que déposé au conseil pour l'organisation de cette activité qui se tiendra le 6 septembre prochain.

**D'AUTORISER** un montant supplémentaire de 1,000.00 \$ pour les coupes de vin, le montage des tables, etc..

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les effets, contrats et engagements pour l'organisation du gala des bénévoles qui se tiendra le samedi 6 septembre 2014 au Centre récréatif Jacques Massé.

## **11. RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE « GALA DES BÉNÉVOLES » FLIC;**

**232-08-2014**

### **11. Résolution pour la demande d'aide financière pour le « Gala des bénévoles » FLIC.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire une demande d'aide financière auprès du CLD Abitibi dans le fonds local d'initiatives collectives (FLIC), pour l'activité du « Gala des bénévoles » qui se tiendra à Preissac le samedi 6 septembre 2014 au Centre récréatif Jacques Massé.

**12. FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES AÎNÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE;**

233-08-2014

**12. Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de représentant et signataire de la municipalité de Preissac pour le projet « d'adaptation de l'entrée du Centre récréatif Jacques Massé » déposé dans le cadre de l'appel de projets du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des aînés de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce projet comprend l'installation d'une porte automatisée, ainsi qu'une rampe d'accès et un portique à l'entrée.

Le conseil ajourne, il est 19 h 38 et reprend à 19 h 47.

**13. DÉPÔT DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE VOIRIE 2014;**

234-08-2014

**13. Dépôt du devis d'appel d'offres des travaux de voirie 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** le devis d'appel d'offres préparé par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin.

**D'AUTORISER** le directeur général de demander des soumissions pour les travaux de voirie inclus dans le présent devis.

**14. SOUMISSION POUR ACHAT DE PONCEAUX;**

235-08-2014

**14. Soumission pour achat de ponceaux.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Marcel Baril pour la fourniture de ponceaux pour les travaux de voirie au montant de 6,769.73 \$.

**15. SOUMISSION POUR ACHAT DE PANCARTES ET NUMÉROS;**

236-08-2014

**15. Soumission pour achat de pancartes et numéros.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Zip Lignes pour la fourniture de pancartes au montant de 427.55 \$ plus les taxes applicables.

**D'ACCEPTER** la proposition de Zip Lignes pour la fourniture de numéros civique pour un montant de 1,097.50 \$ plus les taxes applicables.

**16. SOUMISSION POUR ACHAT DE DIX TABLES;**

237-08-2014

**16. Soumissions pour achat de 10 tables.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de M&M Nord-Ouest pour la fourniture de dix tables de marque « West Ward » pour un montant de 1,389.90 \$ plus les taxes applicables.

**17. PROPOSITION POUR LE DÉCHARGEMENT DES BLOCS DE BÉTON;**

238-08-2014

**17. Proposition pour le déchargement des blocs de béton.**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller monsieur, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Béton Fortin pour le déchargement des blocs de béton au montant de 950.00 \$ plus les taxes applicables.

**18. DEMANDE DE LUMINAIRE SUR L'AVENUE PRINCIPALE;**

239-08-2014

**18. Demande de luminaire sur l'avenue Principale.**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu deux demandes écrites pour avoir un lampadaire sur l'avenue Principale pour des raisons de sécurité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** de faire installer deux lampadaires sur l'avenue Principale.

**19. DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA CRÉATION D'UN SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES SUR LE CHEMIN DES CÔTEAUX;**

240-08-2014

**19. Demande d'achat d'un terrain auprès du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la création d'un site de dépôt de branches sur le chemin des Côteaux.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a procédé à la fermeture du dépôt de branches de l'avenue du Lac sur les lots 10 et 11, rang 3, canton de Preissac afin de solutionner un problème de dépôt illégitime de matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir de nouveau à ses citoyens un service de dépôt de branches considérant la grande distance à parcourir par ceux-ci afin de se départir des branches;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut favoriser le recyclage des branches plutôt que de procéder au brûlage de celles-ci;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage actuel et projeté de la municipalité de Preissac permet les centres de recyclage dans la zone Er-4 (actuelle) et Fo-3 (projetée);

**ATTENDU QUE** le lot autrefois identifié comme le lot 12, rang 9, canton de Preissac est situé dans la zone Er-4 qui deviendra éventuellement la zone Fo-3 et que ce lot permet et permettra donc l'usage d'un centre de recyclage;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a identifié le secteur éloigné des résidences comme étant le plus propice à l'aménagement d'un dépôt de branche qui pourrait éventuellement devenir un centre de tri ou un centre de recyclage;

**ATTENDU QUE** le projet atteint bien les objectifs d'écoresponsabilité de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE PRODUIRE** une demande d'achat d'une partie du lot 12, rang 9, canton de Preissac, d'une superficie de 20 hectares auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à prendre sur la partie nord du lot;

**20. DEMANDE DE CESSION À TITRE GRATUIT DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES RIVERAINS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF);**

241-08-2014

**20. Demande de cession à titre gratuit de l'assiette du chemin des Riverains auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).**

**ATTENDU QUE** le chemin des Riverains, dans son état actuel, représente des risques potentiels pour la sécurité des résidents;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a entrepris des discussions auprès des propriétaires du chemin des Riverains, dans le but rendre le chemin conforme aux normes municipales;

**ATTENDU QUE** la meilleure façon de procéder pour cette mise aux normes est que la municipalité soit propriétaire de l'assiette du chemin afin de procéder elle-même aux travaux de réfection;

**ATTENDU QU'**une estimation des coûts et des délais liés au cadastre du chemin a déjà été présentée par Monsieur André-François Dubé, arpenteur-géomètre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ADRESSER** une demande de cession à titre gratuit auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'assiette du chemin des Riverains, tel que proposé par Monsieur André-François Dubé, arpenteur-géomètre;

**DE DEMANDER** au MRNF de permettre le commencement des travaux de construction après que la procédure de cession à titre gratuit aura été enclenchée;

## **21. PROPOSITION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION FQM;**

**242-08-2014**

### **21. Proposition de la Mutuelle de prévention FQM.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfait, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente\* ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

\*Mutuelle de prévention « **FQM-prévention (MUT-00709)-Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer au nom de la municipalité de Preissac « NEQ 8818188623 » tous les documents relatifs à cette entente ci-haut décrite.

## **22. PROPOSITION DE AECOM;**

**243-08-2014**

### **22. Proposition de AECOM.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de la firme AECOM pour la rédaction d'amendement aux règlements d'urbanisme de Preissac au montant de 2,575.00 \$ plus les taxes applicables.

## **23. VÉRIFICATION ET REDDITION DE COMPTE TECQ;**

**244-08-2014**

### **23. Vérification et reddition de compte TECQ.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE DONNER** le mandat à monsieur Daniel Tétreault, pour la vérification et la reddition des comptes pour le programme Canada-Québec sur la taxe d'accise 2010-2013 au montant de 1,600.00 \$ plus les taxes applicables.

## **24. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR LÉO COUTURE;**

**245-08-2014**

### **24. Dérogation mineure de monsieur Léo Couture.**

**ATTENDU QU'**en date du 19 juin 2014, Monsieur Léo Couture a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 relativement à un immeuble situé 2, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 889, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande vise à permettre la reconstruction du bâtiment principal qui sera situé à 10 mètres du lac plutôt qu'à 15 mètres, selon l'article 18.1, du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** le bâtiment existant est situé en partie dans la bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** le règlement de construction permettrait la reconstruction du bâtiment pourvu que la reconstruction se fasse sur le même emplacement original (article 4.5, règlement N° 91-92);

**ATTENDU QUE** le propriétaire désire plutôt ne plus empiéter dans la bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** le respect de la marge arrière de 15 mètres du bâtiment ferait en sorte qu'il empiéterait sur différents aménagements dont des arbres et l'installation septique;

**ATTENDU QU'**aucun déboisement ne sera effectué pour la reconstruction;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande ne créera pas de préjudice aux propriétés voisines;

**ATTENDU QUE** les propriétaires voisins ont produit des lettres d'appui à la demande

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure faite par monsieur Léo Couture pour lui permettre de la reconstruction du bâtiment principal qui sera situé à 10 mètres du lac, plutôt qu'à 15 mètres, selon l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité de Preissac.

## **25. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SÉBASTIEN VANDAL;**

**246-08-2014**

### **25. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Vandal.**

**ATTENDU QU'**en date du 18 juin 2014 Monsieur Sébastien Vandal a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92, relativement à une propriété sise au 268, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 820 139, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande consiste régulariser la distance du pavillon jardin (gazébo) situé à 1,49 mètre de la résidence plutôt qu'à 5 mètres, en vertu de l'article 18.1 du règlement de zonage 89-92 de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage projeté N° 239-2014 de la municipalité fera en sorte que les pavillons jardins (gazébos) seront considérés comme des constructions accessoires et non des bâtiments secondaires et que par conséquent aucune marge ne sera exigée entre celui-ci et le bâtiment principal;

**ATTENDU QU'**aucun préjudice n'est causé aux propriétés adjacentes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Sébastien Vandal.

**26. DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR SÉBASTIEN ROY;**

**247-08-2014**

**26. Dérogation mineure de monsieur Sébastien Roy.**

**ATTENDU QU'**en date du 17 juillet 2014, Monsieur Sébastien Roy a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 89-92 concernant un immeuble situé au 977, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 592 183, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation consiste à permettre la construction d'un garage de 9,75 m x 9,75 mètres (95,13 mètres carrés), ce qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires à 145 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés, en contravention avec l'article 18.1 du règlement de zonage N° 89-92 de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la superficie du terrain concerné est de 4 371,9 mètres carrés et que la superficie totale des bâtiments secondaires incluant le garage projeté représenterait un pourcentage de 3,3%;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme, selon une recommandation faite récemment au conseil municipal, est d'avis que la superficie totale des bâtiments secondaires devrait représenter au plus 3% de la superficie d'un terrain;

**ATTENDU QUE** le demandeur a déjà fait des démarches pour acquérir une parcelle de terrain à l'arrière du sien auprès du propriétaire du lot voisin;

**ATTENDU QUE** l'achat d'une superficie additionnelle de 468.25 mètres carrés (soit environ 7,62 m ou 25 pieds par la largeur du lot) serait suffisant pour combler la superficie manquante;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur Sébastien Roy.

**27. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MONSIEUR GASTON MILJOURS;**

**248-08-2014**

**27. Aménagement de la cour d'école et acceptation de la soumission de monsieur Gaston Miljours.**

**ATTENDU QUE** la commission Scolaire Harricana et la municipalité de Preissac sont venues à une entente de partenariat pour l'aménagement de la cour de l'école St-Paul de Preissac;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Gaston Miljours au montant de 8,500.00 \$ plus les taxes applicables et la répartition des coûts suivants;

Commission scolaire Harricana	6,000.55 \$
Municipalité de Preissac	3,772.33 \$

**28. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ADMQ POUR GÉRARD ET NICOLE;**

**249-08-2014**

**28. Inscription au colloque de l'ADMQ pour Gérard et Nicole.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Val d'Or les 11 et 12 septembre prochain.

**DE DÉFRAYER** les coûts d'hébergement pour un maximum de 125.00 \$, les coûts d'inscription (495.00 \$), les couts de kilométrage et de repas tel que stipulé dans la convention de travail en vigueur.

**29. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU TÉLÉBEC (55, CHEMIN DES ÉPINETTES);**

**250-08-2014**

**29. Autorisation pour l'installation d'un poteau Télébec (55, chemin des Épinettes).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs (demande d'intervention de Télébec) à l'installation d'un poteau de branchement au 55, Chemin des Épinettes.

**30. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN QUICK ATTACHE 26 POUCES;**

**251-08-2014**

**30. Soumission pour l'achat d'un quick attache de 26 pouces.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un quick attache de 26 pouces pour le tracteur de la municipalité au montant de 200.00 \$ plus les taxes applicables chez Agritibi RH d'Amos.

**31. VARIA;**

**252-08-2014**

**31.1 Nomination d'un procureur pour la Municipalité de Preissac.**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit avoir un procureur pour défendre ses intérêts;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE NOMMER** Maitre Isabelle Breton du cabinet CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS sencrl / avocats « Procureur de la municipalité de Preissac ».

**253-08-2014**

**31.2 Formation web sur le droit du travail.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACHETER** la formation WEB sur le droit au travail au montant de 684.10 \$.

**254-08-2014**

**31.3 Soumission pour l'achat de chaises pour la salle du Conseil.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de 30 chaises chez BURO en Gros de Rouyn-Noranda, au montant de 1,565.40 \$ plus les taxes applicables, livraison incluse.

**255-08-2014**

**31.4 Soumissions pour l'achat de cent (100) poteaux pour numéros.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise « Acier Leroux » d'Amos pour la fourniture de cent (100) poteaux pour l'installation des numéros au montant de 841.50 \$ plus les taxes applicables.

**256-08-2014**

**31.5 Soumission pour réparer le poteau (chemin des Épinettes).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Magny électrique pour le remplacement du poteau (1,550.00 \$ plus taxes) situé à l'entrée du Chemin des Épinettes.

**257-08-2014**

**31.6 Soumission pour installer un nouveau poteau « avenue Principale ».**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Magny électrique pour l'installation d'un nouveau poteau (1,250.00 \$ plus taxes) et un lampadaire (680.00 \$ plus taxes) sur l'avenue Principale

**D'ACCEPTER** la proposition Magny électrique pour la fourniture d'un lampadaire aux DEL supplémentaires au montant de 680.00 \$ plus les taxes applicables qu'Hydro-Québec installera sur le poteau existant situé dans la courbe de l'avenue Principale.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour faire l'installation d'un lampadaire supplémentaire sur l'avenue Principale.

**258-08-2014**

**31.7 Soumission pour changer un lampadaire au chemin des Épinettes.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Magny électrique pour l'installation d'un nouveau lampadaire aux DEL lors du changement de poteau au Chemin des Épinettes au montant de 680.00 \$ plus les taxes applicables.

**259-08-2014**

**31.8 Table de concertation « Enfance-Famille » de la MRC d'Abitibi (80.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un montant de 80.00 \$ au CPE Arlequin et Colombine pour l'organisation d'atelier de stimulation qui se tiendra cet automne à Preissac.

**32. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**32. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Gala des bénévoles
- Mutuelle de prévention
- Plage publique
- Organisation des assemblées (mairie et DG)

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**33. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**260-08-2014**

**33. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 28.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 septembre 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Patrick Béland

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 12 août 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Acceptation de la servitude pour M. Raymond Pelchat
9. Autorisation pour faire la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aménagement du réservoir pour la protection incendie (lot 4 592 340) au montant de 278.00 \$
10. Autorisation d'appui à monsieur Philippe Deshaies pour l'achat auprès du MRN du lot 4 593 883, cadastre du Québec
11. Résolution d'engagement de la Municipalité au programme TECQ 2014-2018
12. Adoption du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
13. Résolution pour entente conclue entre Madame Caroline St-Pierre et la Municipalité de Preissac pour le cours de Zumba
14. Soumissions pour changer la fenêtre du bureau du directeur général et CLSC
15. Approbation de la soumission pour l'installation des réservoirs incendie
16. Approbation de la soumission des travaux de voirie
17. Varia :
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
  - c) \_\_\_\_\_
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**261-09-2014**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- A. Dépôt de l'étape finale pour le règlement 23-2014 et le règlement 240-2014
- B. Procédure pour l'achat de bottes de travail pour les employés municipaux
- C. Approbation du dossier de Excavation Val D'Or (concassé)
- D. Approbation du paiement de la facture supplémentaire de Excavation Val D'Or (concassé)
- E. Soumission pour installation de réservoirs
- F. Autorisation d'installer un réservoir sur le terrain de M. Raymond Pelchat
- G. Soumission pour travaux de voirie
- H. Approbation de la soumission pour l'installation des poteaux de paniers de basket-ball au parc Tancrède

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2014;**

**262-09-2014**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 août 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 12 août 2014 tel que présenté.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

#### **5. Période de questions réservée à l'assistance.**

Aucune question

### **6. COMPTES À PAYER;**

**263-09-2014**

#### **6. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>183 913.17\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>2 853.79\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>20 174.70\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>6 970.03\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 884.83\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>216 796.52\$</u></b>

### **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

#### **7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de comté.

## 8. ACCEPTATION DE LA SERVITUDE DE MONSIEUR RAYMOND PELCHAT;

264-09-2014

### 8. Acceptation de la servitude de monsieur Raymond Pelchat.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire munir le secteur du chemin Vautrin d'un réservoir de 10 000 gallons dans le cadre de l'amélioration de la protection incendie;

**Le numéro de lot doit se lire 4 592 340.**  
Voir la mention en marge de la résolution numéro 316-11-2014.

**ATTENDU QUE** le lot 4 592 540, propriété de monsieur Raymond Pelchat, correspond tout à fait à la localisation idéale pour ce type d'installation;

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Pelchat est disposé à accorder à la municipalité de Preissac la servitude correspondant à l'espace de terrain requis moyennant un montant forfaitaire de deux mille dollars (2,000.00 \$);

**ATTENDU QUE** L'espace suffisant pour l'aménagement de ce réservoir est de 900 mètres carrés (**environ 30 mètres x 30 mètres**);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour la description de cette servitude;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater un notaire pour procéder à la rédaction et à l'enregistrement de cette servitude;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stéphan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'acte de servitude requise par la municipalité sur le lot 4 592 540, propriété de monsieur Raymond Pelchat.

**DE MANDATER** André-François Dubé, arpenteur-géomètre afin d'identifier sur plan la description technique de cette servitude

**DE MANDATER** la notaire, Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents requis pour la réalisation complète et parfaite de cette servitude.

## 9. AUTORISATION POUR FAIRE LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR POUR LA PROTECTION INCENDIE (LOT 4 592 340) AU MONTANT DE 278.00\$;

265-09-2014  
abrogée par  
la résolution  
no. 317-11-2014

### 9. Autorisation pour faire la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aménagement du réservoir pour la protection incendie (lot 4 592 340) au montant de 278.00\$.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire se rendre conforme au schéma de couverture de risque concernant la sécurité incendie sur son territoire en ajoutant des réservoirs d'eau à différents endroits dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** le secteur des Rapides de la Municipalité doit être pourvu d'un réservoir d'eau de 10 000 gallons (45 560 litres);

**ATTENDU QUE** ce secteur est situé entièrement en zone agricole provinciale et que le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi donne une affectation agroforestière au lot 4 592 340;

**ATTENDU QUE** le lot 4 592 340, propriété de Monsieur Raymond Pelchat, correspond très bien aux besoins du service d'incendie de la municipalité (accès à la route 395, bonne visibilité, peu enneigé l'hiver, présence d'un ponceau, bien centré sur le secteur à couvrir);  
**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Pelchat est disposé à accorder une servitude pour permettre à la municipalité d'enfouir un réservoir sur son terrain et d'utiliser une superficie de 900 mètres carrés pour les manœuvres du camion incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE PRODUIRE** une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec pour un usage non agricole d'une partie du lot 4 592 340, soit l'enfouissement d'un réservoir de 10 000 gallons avec une aire de manœuvre pour la circulation des véhicules incendie **de 900 mètres carrés**.

**DE DÉFRAYER** le coût applicable à la demande, soit 278.00\$.

**10. AUTORISATION D'APPUI À MONSIEUR PHILIPPE DESHAIES POUR L'ACHAT AUPRÈS DU MRN DU LOT 4 593 883, CADASTRE DU QUÉBEC ;**

266-09-2014

**10. Autorisation d'appui à monsieur Philippe Deshaies pour l'achat auprès du MRN du lot 4 593 883, cadastre du Québec.**

**ATTENDU QUE** monsieur Philippe Deshaies a fait une demande auprès du Ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir le lot 4 593 883 (lot 43-C-partie du rang 6, canton de Preissac);

**ATTENDU QUE** le MRN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

**ATTENDU QUE** l'usage projeté du terrain sera l'agrandissement d'un usage résidentiel de villégiature et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** le terrain demandé fera en sorte que la propriété de monsieur Deshaies deviendra adjacente au chemin public, soit le chemin des Pêcheurs ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE DONNER** un appui favorable à monsieur Philippe Deshaies pour l'acquisition du lot 4 593 883 auprès du MRN et de certifier que l'usage projeté sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

**11. RÉOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU PROGRAMME TECQ 2014-2018;**

267-09-2014

**11. Résolution d'engagement de la Municipalité de Preissac au programme TECQ 2014-2018.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui est confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipale fixée à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE;**

**268-09-2014**

**12. Adoption du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

**MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**RÈGLEMENT NO 244-2014**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**ATTENDU QU'** il devient nécessaire de modifier les règles de délégation de pouvoir;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale de ce conseil tenu le 13 mai 2014;

**IL EST PROPOSÉ,** par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

**QUE** le présent règlement numéro 244-2014 modifiant le règlement numéro 237-2014 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, comme suit :

Article 1

L'alinéa a) 3.1 de la section 3 "délégation et politique de variation budgétaire" du règlement numéro 219-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire comme suit:

a) Tout responsable d'activité budgétaire peut autoriser des dépenses et contracter au nom de la municipalité à la condition de n'engager ainsi le crédit de la municipalité que l'exercice courant et dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. L'autorisation suivante est toutefois requise lorsque le montant de la dépense ou du contrat en cause se situe dans la fourchette indiquée :

Fourchette		Autorisation requise	
		En général	Dans le cas spécifique des dépenses ou contrats pour des services professionnels
0 \$	1,000 \$	Responsable de l'activité budgétaire	Direction générale
1,001 \$	1,500 \$	Conseil municipal	Conseil municipal
1,501 \$	ou plus	Conseil	Conseil
		En ce qui concerne les travaux d'investissement et d'entretien du réseau routier autorisés par le conseil	
0 \$	3,000 \$	Inspecteur municipal	Conseil
3,001 \$	ou plus	Conseil	Conseil

## Article 2

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 13 mai 2014

Adoption : 9 septembre 2014

Publication : 10 septembre 2014

\_\_\_\_\_  
**Stephan Lavoie**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Gérard Pétrin**  
Directeur général

### **13. RÉOLUTION POUR L'ENTENTE DE MADAME CAROLINE ST-PIERRE ET LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC POUR LE COURS DE ZUMBA;**

269-09-2014

#### **13. Résolution pour l'entente de madame Caroline St-Pierre et la Municipalité de Preissac pour le cours de Zumba.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents relatifs à l'entente intervenue entre la municipalité et madame Caroline Saint-Pierre.

### **14. SOUMISSION POUR CHANGER LA FENÊTRE DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU CLSC;**

270-09-2014

#### **14. Soumission pour changer la fenêtre du bureau du directeur général et du CLSC.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de construction Proulx & Frères Inc. pour le changement de la fenêtre du bureau du directeur général et celle du CLSC au montant de 890.00 \$ plus les taxes applicables.

### **15. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DU RÉSERVOIR INCENDIE;**

271-09-2014

#### **15. Approbation de la soumission pour l'installation du réservoir incendie.**

**ATTENDU QUE** la municipalité à demander à six (6) entrepreneurs pour soumissionner sur les travaux pour l'installation de réservoirs et que cinq (5) ont manifestés de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Entrepreneurs	Prix pour deux réservoirs	Prix pour trois réservoirs
Construction Lemiro inc.	43,247.85 \$	67,772.02 \$
Excavation Gilbert Sheehy inc.	21,800.00 \$	32,700.00 \$
Construction Proulx	63,100.00 \$	73,000.00 \$
Entreprises Roy & Frères	41,069.07 \$	63,915.75 \$
Excavation Gabriel Gravel	37,787.06 \$	56,444.50 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** le contrat comme le stipule l'appel d'offres pour l'installation de trois réservoirs incendie à l'entreprise « Excavation Gilbert Sheehy inc. » pour un montant de 32,700.00 \$.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

## 16. APPROBATION DE LA SOUMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE;

272-09-2014

### 16. Approbation de la soumission des travaux de voirie.

**ATTENDU QUE** la municipalité à demander à six (6) entrepreneurs pour soumissionner sur les travaux de voirie et que trois (3) ont manifestés de l'intérêt, les résultats sont les suivants;

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes
Construction Lemiro inc.	32,250.48 \$
Excavation Gilbert Sheehy inc.	20,335.00 \$
Entreprises Roy & Frères	28,125.20 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** le contrat comme le stipule l'appel d'offres pour les travaux de voirie à l'entreprise « Excavation Gilbert Sheehy inc. » pour un montant de 20,335.00 \$.

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à l'accomplissement du contrat.

## 17. VARIA;

### 17. A Dépôt de l'étape finale pour le règlement 239-2014 et le règlement 240-2014.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil, le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement pour les règlements # 239-2014 et # 240-2014 qui s'est tenu le 4 septembre 2014 comme le prévoient les articles 556 et 557 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM).

273-09-2014

### 17.B Procédure pour l'achat de bottes de travail pour les employés municipaux.

**ATTENDU QUE** la loi sur la santé et la sécurité au travail mentionne à article 51, onzième alinéa «fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 78 ou le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements »;

**ATTENDU QUE** des bottes de travail avec protection pour métatarse sont nécessaires pour les employés qui travaillent à l'extérieur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**DE FOURNIR** un montant de deux cents dollars (200.00 \$) annuel pour chaque employé qui travaille à l'extérieur, ce montant est payable après une période de trois mois à l'emploi de la municipalité.

274-09-2014

### 17.C Présentation et approbation du dossier de Excavation Val D'Or (concessé).

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux réalisés par Excavation Val d'Or pour la fabrication de 15,000 tonnes de concassé, l'entrepreneur a fourni tous les documents exigés dans l'appel d'offres et le concassé produit rencontre les spécifications stipulées dans l'appel d'offres.

**DE PAYER** Excavation Val d'Or, le montant 79,102.80 \$ tel que convenu dans l'appel d'offres.

275-09-2014

### 17.D Présentation et approbation de la facture complémentaire de Excavation Val D'Or (concessé).

**ATTENDU QUE** le relevé fait le 19 aout 2014 de l'arpenteur géomètre, Benoit Sigouin confirme une quantité de 8,263.6 mètres cubes;

**ATTENDU QUE** selon la firme QUALITAS, il y aurait près de 17,000 tonnes et que Excavation Val d'Or facture 1,500 tonne supplémentaire au montant de 7,910.28 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande pour une facture supplémentaire de 7,910.28 \$.

**17. E Soumission pour installer les réservoirs incendie.**

Ce sujet a été discuté antérieurement

**276-09-2014**

**17.F Autorisation d'installer un réservoir sur le terrain de monsieur Raymond Pelchat.**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est entendue avec monsieur Raymond Pelchat pour une servitude sur son lot longeant la route 395;

**ATTENDU QUE** pour signer une servitude, il faut l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QUE** la décision peut prendre un certain temps;

**ATTENDU QUE** la municipalité à l'obligation de se conformer au schéma de couverture de risque d'incendie de la MRC Abitibi;

**ATTENDU QUE** l'installation d'un réservoir à cet endroit est obligatoire pour être conforme au schéma;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

**DE FAIRE INSTALLER** un réservoir sur le terrain de monsieur Raymond Pelchat, même si la CPTAQ n'a pas encore donné son aval.

**17. G Soumission pour travaux de voirie.**

Ce sujet a été discuté antérieurement

**277-09-2014**

**17.H . Soumission pour l'installation des poteaux pour les paniers de basket-ball au parc Tancrède**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Clôture Abitem Ltée pour l'installation des poteaux pour les paniers de basket-ball au parc Tancrède au montant de 1,402.70 \$.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**18. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Cour de Zumba
- Réservoirs incendie
- Soirée de Gala des bénévoles
- Camping municipal (conteneur, fin de saison et participation)
- Cour d'école

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**278-09-2014**

**19. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20h12.

---

**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 octobre 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Patrick Béland et Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2014 (art. 174.6 CM)
9. Dépôt de l'état financier du « Gala des bénévoles de Preissac »
10. Dépôt de l'état financier du terrain de camping municipal de Preissac pour 2014
11. Engagement de l'agent de développement
12. Demande de l'école St-Paul de Preissac concernant le déneigement des entrées
13. Demande d'appui pour le travail de recherche sur le développement régional forestier
14. Soumission pour l'achat de panneaux extrudés et de drains pour l'installation des réservoirs SI
15. soumissions pour le déneigement des stationnements des édifices publics de la Municipalité de Preissac
16. Achat du lot de # 4 592 027 de madame Aline Marenger
17. Acceptation des travaux de voirie plus les extras
18. Soumission pour le calendrier de cueillette des ordures pour l'année 2015
19. Autorisation d'un budget de 150.00\$ pour le lancement de la campagne D'Amour et d'eau pure
20. Soumission pour le changement de dix luminaires au LED
21. Achat d'un frigidaire pour le bureau municipal
22. Varia :
  - d) \_\_\_\_\_
  - e) \_\_\_\_\_
  - f) \_\_\_\_\_
23. Période de questions réservées à l'assistance
24. Clôture et levée de l'assemblée

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**279-10-2014**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- A) Soumissions pour systèmes de communication dans le camion et le bureau municipal
- B) Adhésion de la Chambre de commerce et de l'industrie du Centre-Abitibi (CCIAC) au montant de 220\$ pour 2015 et de 55\$ pour 2014 plus les taxes applicables
- C) Demande d'aide financière pour l'École St-Paul de Preissac concernant Max-Transport
- D) Autorisation pour l'achat de lampes portatives pour l'éclairage de scène
- E) Soumissions pour foncer un puits sur le terrain de camping municipal de Preissac
- F) Appui à Poste Canada
- G) Demande de Mme Clémence Audet (entretien bureau municipal)
- H) Politique pour les frais de représentation
- I) Demande d'aide financière du Comité des Loisirs de Preissac
- J) Démission de Mme Isabelle Clément-Pépin comme Pro maire
- K) Déclaration du Maire sur une situation en rapport avec l'éthique

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2014;**

**280-10-2014**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 septembre 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 9 septembre 2014 tel que présenté.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **5. Période de questions réservée à l'assistance.**

Le sujet suivant est discuté

- La légalité sur l'émission d'un permis de construction

Le Maire a répondu à la question du citoyen

## **6. COMPTES À PAYER;**

**281-10-2014**

### **6. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>261 881.63\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>1 132.28\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>18 381.87\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>6 369.34\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 625.45\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>290 390.57\$</u></b>

## **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

### **7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de comté.

## **8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2014 (ART. 174.6 CM);**

### **8. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2014 (art.174.6 CM).**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose les états financiers terminés le 30 septembre 2014.

## **9. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER DU « GALA DES BÉNÉVOLES DE PREISSAC »**

### **9. Dépôt de l'état financier du « Gala des bénévoles de Preissac ».**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose les états financiers du Gala des bénévoles du 6 septembre 2014.

## **10. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL DE PREISSAC POUR 2014;**

### **10. Dépôt de l'état financier du camping municipal de Preissac pour 2014.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose les états financiers du camping municipal pour 2014.

## **11. ENGAGEMENT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT;**

**282-10-2014**

### **11. Engagement de l'agent de développement.**

Madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin mentionne que les procédures doivent être respectées lorsqu'une personne est engagée.

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie demande le vote pour cette résolution :  
Tous les conseillers présents votent pour, donc la résolution suivante est acceptée unanimement.

**ATTENDU QUE** le comité de sélection avait retenu plus d'un candidat et ainsi mandater le Directeur général à faire des propositions financières avec une limite;

**ATTENDU QUE** l'exercice a permis de sélectionner une candidate, mais qui avait une demande salariale supérieure, mais raisonnable;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard pétrin a contacté les membres du comité de sélection par courriel et par téléphone pour avoir leurs opinions sur la demande salariale de Madame Laperle et qu'ils ont tous acceptés la demande de cette dernière;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** madame Julie Laperle au poste d'agente de développement pour la municipalité de Preissac, selon les conditions convenues lors des dernières discussions de travail. Une période de probation de trois mois est prévue, ensuite une résolution du conseil entérinera la permanence.

**12. DEMAMDE DE L'ÉCOLE ST-PAUL DE PREISSAC CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES;**

**283-10-2014**

**12. Demande de l'école St-Paul de Preissac concernant le déneigement des entrées.**

**ATTENDU QUE** l'école St-Paul de Preissac rencontre des difficultés pour avoir une personne pour l'enlèvement de la neige;

**ATTENDU QUE** le directeur adjoint, monsieur Danny Pomerleau a fait une demande en bon é du forme au conseil municipal pour le soutien financier et que l'école s'engage à réinvestir dans l'achat de livres, les montants normalement prévus pour ledit entretien, soit un montant de 600.00 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère, madame Isabelle Clément-Pépin :

**DE PRENDRE** en charge la responsabilité du déneigement des portes et trottoirs de l'école St-Paul de Preissac.

**13. DEMANDE D'APPUI POUR LE TRAVAIL DE RECHERCHER SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL FORESTIER;**

**284-10-2014**

**13. Demande d'appui pour le travail de recherche sur le développement régional forestier.**

**ATTENDU QU'**un programme de développement régional et forestier (PDRF) géré par les MRC nécessite un appui de la municipalité dans laquelle se déroule le projet;

**ATTENDU QU'**une demande d'appui pour le projet de recherche en ligniculture établi au cours des 10 dernières années dans la MRC Abitibi par l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT campus d'Amos);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'APPUYER** madame Annie Desrochers, ph D., professeur-chercheur en sylviculture intensive pour la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

**14. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE PANNEAUX EXTRUDÉS ET DE DRAINS POUR L'INSTALLATION DES RÉSERVOIRS SI;**

**285-10-2014**

**14. Soumissions pour l'achat de panneaux extrudés et de drains pour l'installation des réservoirs SI.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Matériaux 3+2 d'Amos pour la fourniture de FOAM 2 pouces SM bleu 2X8 (243) et de drain membrane (300 pieds) pour un total de 6,296.76 \$.

**15. SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;**

**286-10-2014**

**15. Soumissions pour le déneigement des stationnements des édifices publics de la Municipalité de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Gaston Miljours pour le déneigement de la cour de la Bilio-Sud, tour d'observation, sentier de la Roche, sentier de ski, sentier des trois Lacs, virée au camping et au 180 avenue du Lac pour un montant de 6,898.50 \$, payable en cinq versements commençant le 15 décembre 2014.

**D'ACCEPTER** la soumission de Maurice Couture pour le déneigement du 6, rue des Rapides, stationnement de l'église, centre communautaire en plus du réservoir incendie situé à l'arrière, route 395 pour réservoir incendie, l'école St-Paul et le centre de transbordement situé au 707 avenue du Lac ainsi que du réservoir incendie installé à cette même adresse pour un montant de 9,400.00 \$ \$, payable en cinq versements commençant le 15 décembre 2014.

**16. ACHAT DU LOT # 4 592 027 DE MADAME ALINE MARENGER-RICHARD;**

287-10-2014

**16. Achat du lot # 4 592 027 de madame Aline Marenger.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire offrir un endroit pour déposer les branches à ses résidents;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin est parvenu à une entente avec la propriétaire du lot 4 592 027;

**ATTENDU QUE** l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACHETER** le lot # 4 592 027, propriété de madame Aline Marenger pour un montant de 23, 500.00 \$

**DE MANDATER** Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

**17. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE PLUS LES EXTRAS;**

288-10-2014

**17. Acceptation des travaux de voirie plus les extras.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux de voirie réaliser par l'entrepreneur Gilbert Sheehy inc. au montant de 20, 335.00 \$.

**D'ACCEPTER** les extra pour un montant de 1,215.86.

**18. SOUMISSION POUR LE CALENDRIER DE CUEILLETTE DES ORDURES POUR L'ANNÉE 2015;**

289-10-2014

**18. Soumission pour le calendrier de cueillette des ordures pour l'année 2015.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'offre de service d'imprimerie Harricana pour l'impression des calendriers (500) de cueillette des ordures et du recyclage pour l'année 2015 au montant 563.38 \$.

**19. AUTORISATION D'UN BUDGET DE 150.00\$ POUR LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « D'AMOUR ET D'EAU PURE »;**

290-10-2014

**19. Autorisation d'un budget de 150.00\$ pour le lancement de la campagne « d'Amour et d'eau pure ».**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** un budget de 150.00 \$ pour le lancement de la campagne « D'amour & d'eau pure » qui se fera le 5 novembre prochain au Centre des loisirs de Preissac à 18 h 30.

## **20. SOUMISSION POUR LE CHANGEMENT DE 10 LUMINAIRES AUX DEL;**

**291-10-2014**

### **20. Soumissions pour le changement de 10 luminaires aux DEL.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Magny électrique pour la fourniture (4,133.50 \$ + TX) et l'installation de 10 luminaires aux DEL au tarif de 80.00 \$/heure et de 0.80 \$/KM.

## **21. ACHAT D'UN FRIGIDAIRE POUR LE BUREAU MUNICIPAL;**

**292-10-2014**

### **21. Achat d'un frigidaire pour le bureau municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un frigidaire pour la salle du conseil au montant de 454.00 \$ plus les taxes applicables.

## **22. VARIA;**

**293-10-2014**

### **22.A Soumission pour systèmes de communication dans le camion de service et le bureau municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission d'Horizon mobile pour l'installation et la fourniture de radio pour le bureau municipal, le camion de service et de deux radios portatives de type VHS pour un montant de 2,937.61 \$ et d'un frais mensuels de 30.00 \$/mois.

**D'ACCEPTER** la soumission d'Horizon mobile pour la fourniture et l'installation de deux ensembles d'amplificateurs de cellulaire, une pour le camion et une pour le bureau municipal pour un montant de 1,006.03 \$.

**294-10-2014**

### **22.B Adhésion de la Chambre de commerce et de l'Industrie du Centre-Abitibi (CCIAC) au montant de 220.00\$ pour 2015 et de 55.00\$ pour 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADHÉRER** à la Chambre de commerce et de l'industrie du centre-Abitibi (CCIAC) pour le reste de l'année 2014 (55.00 \$) et pour l'année 2015 (220.00 \$) pour un montant total de 275.00 \$ plus les taxes applicables.

**295-10-2014**

### **22.C Demande d'aide financière pour l'école St-Paul de Preissac concernant Max-transport.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE RÉPONDRE** favorablement à la demande d'aide financière de 2,000.00 \$ l'école St-Paul de Preissac pour l'aide au transport d'élèves à Amos, pour la participation à des activités comme le mini-basket et ces activités se dérouleront sur une période de 20 semaines.

**296-10-2014**

### **22.D Autorisation pour l'achat de lampes portatives pour l'éclairage de scène.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** deux lampes portatives pour l'éclairage de scène pour le service incendie de Preissac pour un montant de 1,716.32 \$ chez la compagnie Arsenal de Drummondville.

**297-10-2014**

**22.E. Soumission pour foncer un puits sur le terrain de camping municipal de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Puits Aubin pour le fonçage d'un puits au camping municipal de Preissac au montant 21,250.00 \$ plus les taxes applicables.

**298-10-2014**

**22.F Appui à Poste Canada.**

**ATTENDU QUE** Poste Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant les heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** Poste Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**ATTENDU QUE** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

**ATTENDU QUE** Poste Canada assure un service public qui doit être préservé;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ÉCRIRE** à la ministre responsable de Poste Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Poste Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de service bancaire.

**DE DEMANDER** à la fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Poste Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**299-10-2014**

**22.G Demande de madame Clémence Audet (entretien bureau municipal).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de madame Clémence Audet tel que convenu dans la rencontre de travail.

**300-10-2014**

**22.H Remboursement des frais de représentation.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution # 69-03-2010.

**DE LA REMPLACER PAR LE LIBELLÉ SUIVANT;**

**ATTENDU QUE** les élus municipaux et les employés doivent représenter la municipalité de Preissac lors de réunion de travail et de rencontre d'affaires;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu majoritairement :

**DE DÉFRAYER** les couts de repas des élus municipaux et des employés sans pièces justificatives selon le tableau suivant :

Frais de représentation		
Endroit	En région	Hors région
Déjeuner	12.00 \$	15.00 \$
Diner	25.00 \$	25.00 \$
Souper	25.00 \$	35.00 \$

**301-10-2014**

**22.I Demande d'aide financière du Comité social de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un montant de 500.00 \$ à la Corporation des loisirs de Preissac pour l'organisation de l'Halloween le 31 octobre et 1er novembre prochain.

**22. J Démission de Mme Isabelle Clément-Pépin comme Promaire.**

Madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin informe le conseil qu'elle démissionne du poste de Pro maire. Elle démissionne de son rôle de mairesse remplaçante, parce que depuis plusieurs semaines, elle n'approuve pas les façons de faire et dit que c'est préférable de quitter ce poste.

**22. K Déclaration du Maire sur l'éthique.**

Monsieur le maire, Stephan Lavoie déclare qu'il fera vérifier sa motoneige par un réparateur de motoneige qui est maintenant à l'embauche de la municipalité. Cette déclaration est faite devant le conseil aux fins de transparence et par souci de respect du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac pour lequel le Maire à adhérer.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**23. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Agente de développement
- Lot # 4 592 027
- Information sur démission
- Programme TECQ
- Q2R22 versus vidange bisannuelle
- Camping municipal
- Frais de représentation
- Fonds touristique

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**302-10-2014**

**24. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 24.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 novembre 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin et messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Compte à payer
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Rapport du Maire
9. Nomination d'un Promaire
10. Renouvellement de la charte de partenariat 2014-2017 avec la Ville d'Amos (volet tourisme)
11. Demande financière (250.00\$) pour les activités des étudiants de l'école St-Paul de Preissac, réclamé par l'OPP
12. Party de Noël 2014 pour Élus et Employés (12 décembre 2014)
13. Budget pour achat de décorations de Noël extérieur et intérieur (2 000.00\$)
14. Budget pour le concours de décoration des citoyens (200.00\$)
15. Acceptation des travaux du talus
16. Poste de commandement pour le service incendie
17. Achat d'un nouveau module pour les livres, Biblio sud secteur Tancrede
18. Décapage du banc de gravier au chemin des Noisetiers
19. Demande des riverains et travaux d'arpentage primitif pour le chemin des Riverains
20. Acceptation du plan de sécurité civile
21. Modification de servitude de monsieur Raymond Pelchat
22. Modification de la demande de la CPTAQ
23. Dates des caucus et réunions 2015
24. Autorisation de signature pour le Pacte Rural MRC Abitibi, CLD Abitibi partenaire
25. Varia :
  - g) \_\_\_\_\_
  - h) \_\_\_\_\_
  - i) \_\_\_\_\_
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**303-11-2014**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- A. Demande pour un avis juridique auprès du procureur de la municipalité.
- B. Panier de Noël.
- C. Offre de service de monsieur Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre pour la localisation des 4 piézomètres d'eau potable pour le camping municipal de Preissac.
- D. Envoi d'un publipostage pour embaucher une personne au complexe récréatif Jacques Massé.
- E. Autorisation à Télébec pour remplacement d'un poteau.
- F. Autorisation à Télébec pour installation de treize poteaux dans le chemin des Riverains.
- G. Dérogation mineure de madame Christine Grignon du 12, chemin des Peupliers.
- H. Dérogation mineure de monsieur René Godbout du 663, chemin Fontbonne.
- I. Dérogation mineure de madame Diane Lessard du 51, chemin des Pins.
- J. Acceptation des travaux d'installation des réservoirs incendie.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014;**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 octobre 2014.**

Le sujet est remis à la prochaine réunion.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **5. Période de questions réservée à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés :

- Les luminaires qui sont défectueux
- L'ouverture du chemin des Riverains

Le Maire a répondu aux questions des citoyens

## **6. COMPTES À PAYER;**

**304-11-2014**

### **6. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>92 023.43\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>13 204.88\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>21 610.13\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>6 700.02\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 697.58\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>136 236.04\$</u></b>

## **7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

### **7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de comté.

## **8. RAPPORT DU MAIRE;**

### **8. Rapport du Maire.**

Le Maire, Stephan Lavoie fait la lecture de son rapport annuel tel que prescrit par le code municipal (art.955 C.M.).

## **9. NOMINATION D'UN PROMAIRE;**

**305-11-2014**

### **9. Nomination d'un Promaire.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur le conseiller, Aldée Langlois pour le poste de pro maire de la municipalité d Preissac.

## **10. RENOUELEMENT DE LA CHARTE DE PARTENARIAT 2014-2017 AVEC LA VILLE D'AMOS (VOLET TOURISTIQUE);**

**306-11-2014**

### **10. Renouvellement de la charte de partenariat 2014-2017 avec la ville d'Amos (volet touristique).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le Maire à signer les documents pour le renouvellement de la charte de partenariat 2014-2017 avec la ville d'Amos.

## **11. DEMANDE FINANCIÈRE (250.00\$) POUR LES ACTIVITÉS DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE ST-PAUL DE PREISSAC, RÉCLAMÉ PAR L'OPP;**

**307-11-2014**

### **11. Demande financière (250.00\$) pour les activités des étudiants de l'école St-Paul de Preissac, réclamé par l'OPP.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande d'aide financière de 250.00 \$ demandé par l'organisme de participation des parents de l'école St-Paul de Preissac.

## **12. PARTY DE NOËL DES ÉLUS ET EMPLOYÉS (12 DÉCEMBRE 2014);**

**308-11-2014**

### **12. Party de Noël des Élus et employés (12 décembre 2014).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE DÉFRAYER** les couts du repas de Noël pour les employés, les conjoints de ceux-ci, les élus, ainsi que les conjoints de ceux-ci, pour un montant maximal de trente-cinq dollars par participant.

## **13. BUDGET POUR L'ACHAT DE DÉCORATION DE NOËL EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR (2 000.00\$);**

**309-11-2014**

### **13. Budget pour l'achat de décoration de Noël extérieur et intérieur (2 000.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un budget de 2,000.00 \$ à l'Agente de développement, madame Julie Laperle pour l'achat de décoration de Noël pour embellir les secteurs des Rapides et Tancrède.

**14. BUDGET POUR LE CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL DES CITOYENS (200.00\$);**

**310-11-2014**

**14. Budget pour le concours de décorations de Noël des citoyens (200.00 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un montant de 200.00 \$ pour l'organisation d'un concours de décoration des citoyens de Preissac.

**15. ACCEPTATION DES TRAVAUX DU TALUS ;**

**311-11-2014**

**15. Acceptation des travaux du talus.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux de l'entreprise Éric Lapointe Inc. au montant de 18,970.88 \$ et de lui verser le solde de 10,941.95 \$, parce qu'un dépôt avait déjà été versé.

**16. POSTE DE COMMANDEMENT POUR LE SERVICE INCENDIES;**

**312-11-2014**

**16. Poste de commandement pour le service incendies.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à acheter un poste de commandement au montant de 1,588.96 \$ auprès de la compagnie CSE incendie et sécurité Inc.

**17. ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE POUR LES LIVRES, BIBLIO SUD SECTEUR TANCRÈDE;**

**313-11-2014**

**17. Achat d'un nouveau module pour les livres, Biblio Sud secteur Tancrède.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de la Biblio Sud secteur Tancrède pour l'acquisition d'un module au montant de 657.66 \$.

**18. DÉCAPAGE DU BANC DE GRAVIER AU CHEMIN DES NOISETIERS;**

**314-11-2014**

**18. Décapage du banc de gravier au chemin des Noisetiers.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Lemiro pour le décapage du banc des Noisetiers comme le stipule le bail dans les conditions d'exercice de maintenir une bande de vingt mètres du front d'extraction pour un montant de 7,933.28 \$.

**19. DEMANDE DES RIVERAINS ET TRAVAUX D'ARPENTAGE PRIMITIF POUR LE CHEMIN DES RIVERAINS;**

**19. Demande des Riverains et travaux d'arpentage primitif pour le chemin des Riverains.**

Le sujet est reporté au point 24 B.

## 20. ACCEPTATION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE;

**315-11-2014**

### **20. Acceptation du plan de sécurité civile.**

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec les aléas d'ordre naturel ou anthropique;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Preissac reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la sécurité publique;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.

**QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

## 21. MODIFICATIN DE SERVITUDE DE MONSIEUR RAYMOND PELCHAT;

**316-11-2014**

### **21. Modification de servitude de monsieur Raymond Pelchat.**

Correction du numéro de lot.

**Doit se lire  
4 592 340.**

(Référence :  
mention au point 14  
du procès-verbal  
du 12 janvier 2016)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire munir le secteur du chemin Vautrin d'un réservoir de 10 000 gallons dans le cadre de l'amélioration de la protection incendie;

**ATTENDU QUE** le lot 4 592 540, propriété de monsieur Raymond Pelchat, correspond tout à fait à la localisation idéale pour ce type d'installation;

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Pelchat est disposé à accorder à la municipalité de Preissac la servitude correspondant à l'espace de terrain requis moyennant un montant forfaitaire de deux mille dollars (2,000.00 \$);

**ATTENDU QUE** cette servitude devra être rédigée pour établir les conditions d'exercices de cette dernière et qu'advenant que le site ne soit plus requis par la municipalité de Preissac, que le réservoir soit enlevé au frais de la municipalité de Preissac et que le terrain soit remplacé en bon état;

**ATTENDU QUE** L'espace suffisant pour l'aménagement de ce réservoir est de 209 mètres carrés (**22.86 mètres de façade par 9.14 mètres profond**);

**ATTENDU QUE** cette servitude donne accès au réservoir incendie en tout temps, soit pour y prendre de l'eau et/ou faire le déneigement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour la description de cette servitude;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mandater un notaire pour procéder à la rédaction et à l'enregistrement de cette servitude;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution #264-09-2014.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stéphan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'acte de servitude requise par la municipalité sur le lot 4 592 540, propriété de monsieur Raymond Pelchat.

**DE MANDATER** André-François Dubé, arpenteur-géomètre afin d'identifier sur plan la description technique de cette servitude.

**DE MANDATER** la notaire, Me Michel Lantagne pour préparer les documents requis pour la réalisation complète et parfaite de cette servitude.

**DE DÉFRAYER** les coûts inhérents à l'enregistrement, la désignation et la rédaction et cette servitude.

## **22. MODIFICATION DE LA CPTAQ;**

**317-11-2014**

### **22. Modification de la demande de la CPTAQ.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac désire se rendre conforme au schéma de couverture de risque concernant la sécurité incendie sur son territoire en ajoutant des réservoirs d'eau à différents endroits dans la municipalité;

**ATTENDU QUE** le secteur des Rapides de la Municipalité doit être pourvu d'un réservoir d'eau de 10 000 gallons (45 560 litres);

**ATTENDU QUE** ce secteur est situé entièrement en zone agricole provinciale et que le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi donne une affectation agroforestière au lot 4 592 340;

**ATTENDU QUE** le lot 4 592 340, propriété de Monsieur Raymond Pelchat, correspond très bien aux besoins du service d'incendie de la municipalité (accès à la route 395, bonne visibilité, peu enneigé l'hiver, présence d'un ponceau, bien centré sur le secteur à couvrir);

**ATTENDU QUE** monsieur Raymond Pelchat est disposé à accorder une servitude pour permettre à la municipalité d'enfouir un réservoir sur son terrain et d'utiliser une superficie de 900 mètres carrés pour les manœuvres du camion incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution # 265-09-2014.

**DE PRODUIRE** une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec pour un usage non agricole d'une partie du lot 4 592 340, soit l'enfouissement d'un réservoir de 10 000 gallons avec une aire de manœuvre pour la circulation des véhicules incendie **de 209 mètres carrés.**

**DE DÉFRAYER** le coût applicable à la demande, soit 278.00\$.

## **23. DATES DES CAUCUS ET RÉUNIONS 2015;**

**318-11-2014**

### **23. Dates des caucus et réunions 2015.**

Caucus	Réunion régulière (19 h 30)
6 janvier	13 janvier
3 février	10 février
3 mars	10 mars
7 avril	14 avril
5 mai	12 mai
2 juin	9 juin
7 juillet	14 juillet
4 août	11 août
1 septembre	8 septembre
6 octobre	13 octobre
3 novembre	10 novembre
1 décembre	8 décembre

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** les dates et heures des assemblées du conseil 2015 telle que spécifiées ci-dessus.

**24. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PACTE RURAL MRC D'ABITIBI, CLD ABITIBI PARTENAIRE;**

**319-11-2014**

**24. Autorisation de signature pour le Pacte rural MRC d'Abitibi, CLD Abitibi partenaire.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la subvention du Pacte rural.

**320-11-2014**

Un ajournement est demandé par monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est 20 h 20.

**321-11-2014**

La reprise de l'ajournement est proposée par monsieur le conseiller, Patrick Béland, il est 20 h 30.

**322-11-2014**

**24 B. Demande des Riverains et travaux d'arpentage primitif pour le chemin des Riverains.**

**ATTENDU QUE** les résidents du secteur du chemin des riverains ont formé un comité pour proposer une offre dans le but de faire avancer la cession du chemin en question à la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** suite à la rencontre du 1 novembre 2014 avec des représentants du comité des riverains et de la municipalité, il a été convenu que le comité ferait une proposition à la municipalité;

**ATTENDU QU'il** y a trente-cinq immeubles (matricules) dans ce secteur et que les propriétaires sont prêts à se partager les couts de façon égale, soit un trente-cinquième des couts de la présente proposition;

**ATTENDU QUE** les membres du comité ont déposés ladite offre qui stipule les modalités sur la répartition des couts et de leurs échéances. La répartition se fera comme suit :

Étapes	Descriptions	Résidents (Riverains)	Municipalité (Preissac)
# 1	Arpentage (19,500.00 \$)	100%	0%
	Notaire (2,500.00 \$)	2,500.00 \$	0.00 \$
# 2	Mise à niveau du chemin	40% (des couts réels)	60% (des couts réels)

**ATTENDU QUE** la facturation sera faite à chacune des étapes complétées ci-hauts mentionnées, cette facturation sera faite avec l'adoption d'un règlement ou à même le règlement de taxation annuel. Pour ce qui est de la mise à niveau, la facturation sera échelonnée sur une période de quatre ans;

**ATTENDU QUE** la rédaction et l'approbation d'un règlement qui stipulera toutes les détails mentionnés dans la présente résolution sera nécessaire pour la tarification des propriétaires d'immeubles concernés par le future règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande du comité des riverains et de bien stipuler que la municipalité se partagera la facture pour la réfection du chemin selon la base des couts réels.

**D'ACCEPTER** la proposition de la firme Géoposition arpenteurs-géomètres Inc. pour les travaux suivants :

1. L'arpentage préliminaire.
2. Effectuer un rattachement au réseau géodésique.
3. Effectuer les recherches et calculs et la production d'un plan préliminaire.
4. Planter le long des limites d'emprise, des repaires permanents accompagnés de poteaux témoins aux endroits appropriés.
5. Produire les documents, tel que plan d'arpentage, carnets d'opérations etc.

Au montant de 19,500.00 \$ plus les taxes applicables.

**DE MANDATER** Me Marie-Josée Saint-Laurent pour la préparation des actes notariés.

**DE MANDATER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à préparer dans un règlement les détails de la présente entente, lorsque les étapes seront complétées.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaire à l'accomplissement complète et parfaite du dossier de la cession à titre gratuit de l'assiette du chemin des Riverains, dur Ministère énergie et ressources du Québec à la municipalité de Preissac.

## **25. VARIA;**

**323-11-2014**

### **25.A Demande d'avis juridique et rencontre avec Me Breton.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie à demander un avis juridique sur l'entente avec un employé et de préparer une rencontre avec Me Breton et le conseil municipal.

**324-11-2014**

### **25.B. Panier de Noël pour 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac combler la différence entre l'offre des paniers de Noël et les demandes. Le tout fait de façon raisonnable.

**325-11-2014**

### **25.C Offres de services de monsieur Patrick Descarreaux arpenteur-géomètre pour la localisation de 4 piézomètres d'eau potable pour le camping municipal de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de monsieur Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre pour la localisation de 4 piézomètres d'eau potable pour le terrain de camping municipal de Preissac au montant de 1,178.50 \$.

**326-11-2014**

### **25.D Préparation d'un publipostage pour un appel d'offres pour un responsable du complexe récréatif Jacques Massé.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin prépare un publipostage pour l'embauche d'une personne responsable au complexe récréatif Jacques Massé. Le salaire est de 15.00 \$/heure, pour une tâche de 35/semaine, l'emploi devra débuter le plus tôt possible.

**327-11-2014**

### **25.E. Demande de Télébec Ltée, pour remplacer un poteau.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les travaux de la compagnie Télébec Ltée pour le remplacement d'un poteau sur le chemin Fontbonne.

**328-11-2014**

### **25.F Demande de Télébec Ltée, pour ajouter 13 poteaux.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les travaux de la compagnie Télébec Ltée pour l'ajout de 13 poteaux sur le chemin des Riverains.

**329-11-2014**

### **25.G Dérogation mineure de madame Christine Grignon du 12, chemin des Peupliers.**

**ATTENDU QU'**en date du 14 août 2014, Madame Christine Grignon a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à un

immeuble situé 12, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 895, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande vise à permettre la reconstruction du bâtiment principal qui sera situé à 14.05 mètres du lac plutôt qu'à 15 mètres ainsi que la construction d'un patio de 3,66 mètres qui sera situé à 10.39 mètres du lac plutôt qu'à 15 mètres en contravention avec la grille correspondant à la zone VC-10 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** le bâtiment récemment démoli était situé en presque totalité dans la bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** le règlement de construction aurait permis la reconstruction du bâtiment en autant que la reconstruction se fasse sur le même emplacement original;

**ATTENDU QUE** la propriétaire a plutôt désiré ne plus empiéter dans la bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** le respect de la marge arrière de 15 mètres du bâtiment ferait en sorte qu'il faudrait couper de gros arbres matures déjà assez rares sur cette propriété;

**ATTENDU QU'**aucun déboisement ne sera effectué pour la reconstruction;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande ne créera pas de préjudice aux propriétés voisines;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par madame Christine Grignon, du 12, chemin des Peupliers.

#### **330-11-2014**

#### **25.H Dérogation mineure de monsieur René Godbout du 663, chemin Fontbonne.**

**ATTENDU QU'**en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, Monsieur René Godbout a produit au nom de Monsieur Réjean Beaudoin une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014, relativement à une propriété sise au 663, chemin Fontbonne à Preissac, sur le lot 4 593 565, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande consiste régulariser la position de deux remises qui empiètent de 0,2 et 1,0 mètres respectivement dans une partie de la bande riveraine ainsi que la régularisation des marges avant et arrière du bâtiment principal qui sont de 6,8 et 11,0 mètres respectivement plutôt que 7,5 et 15,0 mètres, en vertu de la grille de spécification correspondant à la zone VC-6 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité;

**ATTENDU QU'**une remise de 3,0 x 3,69 mètres située entièrement dans la bande riveraine bénéficie d'un droit acquis;

**ATTENDU QU'**aucun préjudice n'est causé aux propriétés adjacentes;

**ATTENDU QUE** la configuration du terrain permet difficilement de régulariser la situation, vue l'exiguïté des lieux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par monsieur René Godbout, du 663, chemin Fontbonne.

#### **331-11-2014**

#### **25. I Dérogation mineure de madame Diane Lessard du 51, chemin des Pins.**

**ATTENDU QU'**en date du 10 octobre 2014, Me Annie Hurtubise, pour et au nom de madame Diane Lessard a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 concernant un immeuble situé au 51, chemin des Pins à Preissac, sur le lot 4 820 120, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation consiste à régulariser la position d'un chalet situé à une distance de 9,96 mètres du lac plutôt qu'à 15 mètres, à 4,92 et 2,41 mètres de chacune des marges latérales plutôt qu'à 5 mètres ainsi que la régularisation d'un patio et d'une galerie situés entièrement dans la bande de protection riveraine, en contravention avec la grille de spécification correspondant à la zone VC-10 et de l'article 18.2.1.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la largeur du terrain, comme c'est le cas pour la majorité des terrains dans ce secteur, est très petite, rendant le respect des marges latérales compliquées;

**ATTENDU QUE** la reconstruction du chalet a fait l'objet d'un permis municipal;

**ATTENDU QUE** malgré la construction du patio et de la galerie dans la bande de protection riveraine, le terrain est encore pourvu de beaucoup d'arbres, ce qui n'est pas le cas de plusieurs propriétés voisines;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par madame Diane Lessard, du 51, chemin des Pins.

**332-11-2014**

**25.J Acceptation des travaux d'installation des réservoirs incendie.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux réalisés par l'Entreprise Gilbert Sheehy pour l'installation des trois réservoirs incendie au montant de 32,700.00 \$ comme stipulé dans le document d'appel d'offre.

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**26. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés

- Le sablage des chemins
- Les luminaires
- Le déneigement
- Le téléphone du CRJM
- La télévision du CRJM
- Éclairage du stationnement de l'église

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**333-11-2014**

**27. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 50.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 décembre 2014 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, messieurs les conseillers suivants : Patrick Béland, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère et conseiller absent : madame Isabelle Clément-Pépin et monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014
5. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2014
6. Période de questions réservées à l'assistance
7. Comptes à payer
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Avis de motion du règlement de taxation 2015
10. Liste des taxes à recevoir
11. Autorisation de signature à la Caisse Populaire Desjardins d'Amos
12. Offre de service déneigement (secteur Tancrede)
13. Achat d'un four micro-onde pour le complexe récréatif Jacques Massé
14. Acceptation des travaux du brise-lame, échelle sécurisée et ligne de vie
15. Frais d'administration et de bail (946.25\$ taxes incluses), pour la location du site de dépôt de branches (ancien)
16. Acceptation des travaux de décapages au banc des Noisetiers
17. Offres de services, demandes de CA pour rampe de mise à l'eau
18. Changement de la lumière de l'église (soumission)
19. Parrainage du Comité jeunesse, engagement d'une animatrice jeunesse
20. Dérogation mineure de madame Claire Sévigny du 783, chemin de la Pointe
21. Appui à monsieur André Juteau pour l'achat du lot 4 591 893
22. Avis de motion pour règlement sur le remboursement des dépenses des élus
23. Affiches publicitaires à côté de la boîte postale
24. Embauche d'un employé(es) aréna
25. Fin de probation de madame Julie Laperle (agente de développement)
26. Achat de table et chaises pour le conseil municipal
27. Varia
  - j) \_\_\_\_\_
  - k) \_\_\_\_\_
  - l) \_\_\_\_\_
28. Période de questions réservées à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**334-12-2014**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants aux varia :

- A. Acceptation des extra pour l'installation des réservoirs incendie.
- B. Achat d'un ordinateur.
- C. Autorisation de remettre le premier café et/ou boisson chaude gratuitement (budget de 800.00 \$).
- D. Souper du service incendie.
- E. Dossier du sentier de motoneige.
- F. Résolution pour autorisation de signature pour des cours de Zumba.
- G. Résolution pour projet de fontaine.
- H. Achat d'un système de son pour le complexe récréatif Jacques Massé.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2014;**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 octobre 2014.**

Le sujet est remis à la prochaine réunion.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2014;**

**335-12-2014**

### **5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 novembre 2014.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 11 novembre 2014 tel que rédigé.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;**

### **6. Période de questions réservée à l'assistance.**

Le sujet suivant est abordé :

- Question sur le procès-verbal du 14 octobre 2014

Le Maire a répondu à la question du citoyen

## **7. COMPTES À PAYER;**

**336-12-2014**

### **7. Comptes à payer.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous.

<b>Totales factures du mois</b>	<b>178 679.78\$</b>
<b>Total paiement direct mensuel</b>	<b>1 561.82\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>20 693.13\$</b>
<b>Remise D.A.S. provincial</b>	<b>6 383.14\$</b>
<b>Remise D.A.S. fédéral</b>	<b>2 584.17\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>209 902.04\$</u></b>

#### **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

##### **8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire, monsieur Stephan Lavoie dresse un résumé de la dernière rencontre des Conseillers de comté.

#### **9. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2015;**

##### **9. Avis de motion du règlement de taxation 2015.**

Le conseiller, monsieur Aldée Langlois dépose un avis de motion pour le règlement sur la taxation 2015 qui sera adopté le 18 décembre 2014, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

#### **10. LISTE DES TAXES À RECEVOIR;**

**337-12-2014**

##### **10. Liste des taxes à recevoir.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le code municipal conformément à l'article 1022.

**ATTENDU QUE** des taxes avec des arrérages de trois ans sont dues sur une propriété et que la prescription en cette matière est de trois ans;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE VENDRE** les lots 4 821 728 et 4 821 734 cadastres du Québec pour taxes dues à la municipalité de Preissac au montant de 3,602.12 \$.

# Contrat achat : 19326849 # cadastre : 4 821 728 et 4 821 734 Matricule : 8250-87-2494-0-000-0043	Propriétaires : Mme Sylvie Blais & M. Daniel Valcourt Adresse : 64, chemin Wettring Duparquet (Québec) JOZ 1W0				
	Année	Frais de perception	taxes	Intérêts	Total
	2012		283.03 \$	117.06 \$	400.09 \$
	2013		1,303.96 \$	444.99 \$	1,748.95 \$
	2014	10.22 \$	1,303.96 \$	138.90 \$	1,452.98 \$
		Total	2,890.95 \$	700.95 \$	3,602.12 \$

**DE TRANSMETTRE** à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

**DE MANDATER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

**11. AUTORISATION DE SIGNATURE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'AMOS;**

**338-12-2014**

**11. Autorisation de signature à la Caisse Populaire Desjardins d'Amos.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie, le Pro maire, monsieur Aldée Langlois, le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque soit les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité.

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demandé l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante.

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un Élu et d'un Fonctionnaire doivent toujours paraître.

**12. OFFRE DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES OUVERTURES DES IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ SECTEUR TANCRÈDE;**

**339-12-2014**

**12. Offres de services de déneigement des ouvertures des immeubles de la Municipalité secteur Tancrède (700.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de madame Aline Lamontagne le contrat de déneigement du secteur Tancrède, soit les portes de la caserne, de la bibliothèque et du local du journal l'Alliance au montant de 700.00 \$ pour la saison 2014-2015.

**13. ACHAT D'UN FOUR MICRO-ONDE POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

**340-12-2014**

**13. Achat d'un four micro-onde pour le complexe récréatif Jacques Massé.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un four micro-onde pour le complexe récréatif Jacques Massé au montant de 344.99 \$ plus les taxes applicables chez Branchaud d'Amos.

**14. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BRISE-LAME, ÉCHELLE SÉCURISÉE ET LIGNE DE VIE;**

**341-12-2014**

**14. Acceptation des travaux de brise-lame, échelle sécurisée et ligne de vie.**

**ATTENDU QUE** les travaux d'installation du brise-lame, de l'échelle sécurisée et de la ligne de vie sont exécutés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux et de payer le montant de 42,253.31 \$, tel que soumissionné par l'entreprise Proulx et Frères et accepté par les résolutions # 171-06-2014 et # 172-06-2014.

**15. FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE BAIL (946.25) TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DU SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES(ANCIEN);**

**342-12-2014**

**15. Frais d'administration et de bail (946.25) taxes incluses, pour la location du site de dépôt de branches (ancien).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** le bail proposé le MRN au montant annuel de 500.00 \$ plus les taxes applicables.

**DE PAYER** les frais d'administration d'émission de bail au montant de 323.00 \$ plus les taxes applicables.

**16. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE DÉCAPAGES DU BANC AU CHEMIN DES NOISETIERS;**

**343-12-2014**

**16. Acceptation des travaux de décapage du banc au chemin des Noisetiers.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois, et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux de décapage fait dans le banc des Noisetiers et de payer le montant de 7,933.28 \$, tel que soumissionné et accepter par la résolution # **314-11-2014** par l'entreprise Construction Lemiro Inc.

**17. OFFRES DE SERVICES, DEMANDE DE CA POUR RAMPE DE MISE À L'EAU;**

**344-12-2014**

**17. Offres de services, demande de CA pour rampe de mise à l'eau.**

Le conseiller, monsieur Patrick Béland est contre la proposition parce qu'il aurait souhaité avoir d'autres prix.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement :

**D'ACCEPTER** la proposition de RE consultant pour l'offre de service, demande de CA, rampe de mise à l'eau sur le quai situé sur la rivière kinojévis au montant de 21,500 \$ plus les taxes applicables.

**D'ACCEPTER** la proposition de l'arpenteur Patrick Descarreaux pour le relevé bathymétrique de 0 à 60 mètres de la rampe de mise à l'eau à Preissac au montant de 2,950.00 \$ plus les taxes applicables.

**18. CHANGEMENT DE LA LUMIÈRE EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ST-RAPHAËL DE PREISSAC;**

**345-12-2014**

**18. Changement de la lumière extérieure de l'église St-Raphaël de Preissac.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE CHANGER** la lumière en avant de l'église par une lumière au LED au montant de 510.00 \$ plus taxes. L'installation est au montant de 80.00 \$/heure.

**19. PARRAINAGE DU COMITÉ JEUNESSE, ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE JEUNESSE;**

**346-12-2014**

**19. Parrainage du comité Jeunesse, engagement d'une animatrice jeunesse.**

**ATTENDU QUE** la municipalité bénéficie d'une jeunesse dynamique, qui a formé un comité qui leur ressemble;

**ATTENDU QUE** le comité n'a pas d'entité juridique et qu'il a besoin de reconnaissance et d'encadrement pour certains aspects telles les demandes de subvention;

**ATTENDU QUE** la vision du conseil municipal est de favoriser la famille;

**ATTENDU QU'**une subvention provenant de Mobilisation espoir jeunesse est accordé aider à embaucher une animatrice jeunesse;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

**DE PARRAINER**, le comité jeunesse les Qu'ados. Ceci implique que Monsieur Gérard Pétrin soit désigné pour signer tout document relatif à la demande de subvention, d'assurer que l'animatrice bénéficie de toutes les couvertures d'assurances dans le cadre de son emploi ainsi que de verser son salaire à chaque deux (2) semaines.

#### **20. DÉROGATION MINEURE DE MADAME CLAIRE SÉVIGNY DU 783, CHEMIN DE LA POINTE;**

**347.12-2014**

##### **20. Dérogation mineure de madame Claire Sévigny du 783, chemin de la Pointe.**

**ATTENDU QU'**en date du 31 octobre 2014, Madame Claire Sévigny a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 783, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 066;

**ATTENDU QUE** cette demande consiste à permettre la construction d'une cheminée sur la façade avant de la résidence, en contravention avec l'article 6.1.3 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette construction serait très visible de la voie publique puisqu'il n'y a pas d'arbre en cours avant;

**ATTENDU QUE** la construction d'une cheminée préfabriquée créerait un contraste important par rapport à la finition en bois de la façade;

**ATTENDU QUE** le fait de recouvrir la cheminée d'un revêtement qui ferait en sorte qu'elle ferait corps avec la résidence la rendrait à peu de frais conforme à la réglementation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure demandée par madame Claire Sévigny pour l'installation d'une cheminée sur la façade avant de sa résidence.

#### **21. APPUI À MONSIEUR ANDRÉ JUTEAU POUR L'ACHAT DU LOT 4 591 893;**

**348-12-2014**

##### **21. Appui à monsieur André Juteau pour l'achat du lot 4 591 893.**

**ATTENDU QUE** monsieur André Juteau a fait une demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour acquérir le lot 4 591 893, cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** le MERN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

**ATTENDU QUE** l'usage du terrain est un usage résidentiel et par conséquent est conforme à la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** ce terrain est déjà loué au MERN par le demandeur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Patrick Béland et résolu unanimement :

**DE DONNER** un appui favorable à monsieur André Juteau pour l'acquisition du lot 4 591 893 auprès du MERN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

**22. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS;**

**22. Avis de motion pour le règlement sur le remboursement des dépenses des élus.**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion qu'un règlement sur le remboursement des dépenses des élus sera déposé lors de la prochaine rencontre régulière du conseil.

**23. AFFICHES PUBLICITAIRES À CÔTÉ DE LA BOÎTE POSTALE;**

**349-12-2014**

**23. Affiches publicitaires à côté de la boîte postale.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de Ferblanterie Lionel Bertrand pour la fabrication de deux boîtiers en aluminium qui servira aux avis légaux et publicitaires de la municipalité de Preissac. Le montant de la soumission est de 1,320.00 \$ chaque, plus les taxes applicables.

**24. EMBAUCHE D'EMPLOYÉES POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;**

**350-12-2014**

**24. Embauche d'employées pour le complexe récréatif Jacques Massé.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** les trois personnes suivantes, soient Jessie Martin, Guillaume Tanguay et Émilie Tanguay pour s'occuper du complexe récréatif Jacques Massé pour la saison 2014-2015. Un horaire sera établi de façon équitable pour donner une tâche égale aux trois personnes engagées.

**25. FIN DE PROBATION DE MADAME JULIE LAPERLE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;**

**351-12-2014**

**25. Fin de probation de madame Julie Laperle, agente de développement.**

**ATTENDU QUE** la période de probation de l'agente de développement, madame Julie Laperle est terminée et que le conseil et le Directeur général sont satisfaits de son travail;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE CONFIRMER** la permanence de madame Julie Laperle au poste d'agente de développement de la municipalité de Preissac.

**26-A. ACHAT DE CHAISES ET DE TABLES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL;**

**352-12-2014**

**26-A. Achat de chaises pour la salle du conseil municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**D'ACHETER** six (6) chaises pour la salle du conseil au montant de 223.33 \$/chaque plus les taxes applicables chez Bureau en Gros.

**D'ACHETER** deux (2) chaises pour la salle du conseil au montant de 229.00 \$/chaque plus les taxes applicables chez Boutique GYVA d'Amos.

**353-12-2014**

**26-B. Achat de tables pour la salle du conseil municipal.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE FAIRE FABRIQUER** par l'ébéniste Stéphane Bergeron, trois (3) tables (une de dix pieds et deux de huit pieds) en noyer noir avec tel que décrit dans le plan envoyé le 9 décembre 2014 au montant de 6,550.00 \$ (livraison incluse) plus les taxes applicables.

## **27. VARIA;**

**354-12-2014**

### **27.A. Acceptations des extras pour l'installation des réservoirs incendie.**

**ATTENDU QUE** des extra ont été réalisés suite à l'installation des réservoirs incendies;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard pétrin a pris une entente avec l'entrepreneur suite à la vérification des factures soumises par ce dernier;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur, Gilbert Sheehy a accepté les montant proposer dans le tableau préparé par le directeur général à la condition de mettre 2.00 \$/tonne pour le chargement au lieu du 1.00 \$/tonne;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'entente et de payer le montant de 18,584.40 \$ à l'entreprise Gilbert Sheehy pour le paiement final des extra encourus dans les travaux d'installation des réservoirs incendie.

**355-12-2014**

### **27.B. Achat d'un ordinateur**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un ordinateur pour le bureau du maire au montant de 960.55 \$ chez la Boutique du bureau GYVA d'Amos.

**356-12-2014**

### **27.C. Autorisation de remettre le premier café, boisson chaude gratuitement (budget 800.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** un budget de 800.00 \$ pour remettre le premier café, boisson chaude gratuitement aux personnes qui fréquenteront le complexe récréatif Jacques Massé cet hiver.

**357-12-2014**

### **27.D. Souper de Noël pour le service incendie.**

Le conseiller, monsieur Patrick Béland vote contre la proposition, car il est d'accord seulement pour les couts du repas des pompiers qui devraient être défrayés.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu majoritairement :

**DE PAYER** un montant de 35.00 \$/participant (pompier (ière) et conjoint (e)) pour le souper de Noël des pompiers de Preissac.

**358-12-2014**

### **27.E. Dossier du sentier de motoneige.**

**ATTENDU QUE** des résidents de Preissac ont obtenu des permis de bois de chauffage;

**ATTENDU QUE** ces permis sont alloués sur des terres publiques et accessibles seulement par des sentiers qui sont utilisés pour les motoneiges;

**ATTENDU QUE** le club de motoneige demande aux utilisateurs d'avoir la carte de membre et des assurances adéquates et valides;

**ATTENDU QUE** le club demande de circuler seulement avec des motoneiges et interdit toute circulation avec d'autres véhicules;

**ATTENDU QUE** les détenteurs de permis de bois de chauffage désirent avoir une autorisation de circuler et de faire ouvrir le chemin d'accès pour pouvoir sortir leurs bois de chauffage;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'APPUYER** les détenteurs dans leurs démarches et d'accompagner ces derniers dans une rencontre avec les responsables du sentier en question.

**359-12-2014**

**27.F. Autorisation de signature pour des cours de Zumba.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer les documents nécessaires pour la tenue de cour de Zumba qui débiteront en janvier 2015.

**360-12-2014**

**27.G. Résolution pour projet de fontaine.**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Preissac a pris connaissance du projet « COMMUN » de circuit de fontaines de Tourisme Amos-Harricana;

**ATTENDU QUE** le projet a été jugé intéressant par l'ensemble des maires de notre territoire;

**ATTENDU QUE** Tourisme Amos-Harricana invite chacune des municipalités à se prononcer quant à leur intérêt de réalisation de circuit de fontaines;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité appui Tourisme Amos-Harricana à faire les démarches nécessaires pour l'obtention du financement afin que le projet soit réalisable.

**QUE** la municipalité est intéressée à faire partie du circuit des fontaines et pour se faire elle s'engage à construire une fontaine d'eau artistique qui représentera culturellement notre municipalité et la richesse hydrique.

**Que** la municipalité inclut le concept « CULTURAT » à ce projet. L'agente de développement ainsi que le personnel de la municipalité pourra élaborer un projet de fontaine à cet effet et le soumettra aux élus qui eux le soumettront à Tourisme Amos-Harricana par la suite.

**QUE** le projet se soit concrétisé d'ici le mois d'août 2015 ou avant dépendamment de l'obtention des subventions allouées pour le projet.

**QUE** la contribution de la municipalité pour ce projet serait d'un montant d'environ 2 000\$ qui peut être en argent ou même en biens et service.

**QUE** le projet se concrétise sur réception des fonds nécessaires au développement de ce projet par Tourisme Amos-Harricana. Dans un cas négatif d'obtention des fonds nécessaires au projet, la municipalité n'aura pas à réaliser le projet de fontaine d'eau.

**361-12-2014**

**27.H. Achat d'un système de son pour le complexe récréatif Jacques Massé.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACHETER** un système de son pour le complexe récréatif Jacques Massé au montant de 319.99 \$ plus les taxes applicables.

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;**

**28. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les sujets suivants sont abordés

- Cafés et chocolats
- Ménage au complexe
- Consultant RE
- Absence d'un conseiller
- Adresse du saisie
- Extra sur réservoirs
- Étudiants qui sont mineurs

Monsieur le Maire a répondu aux questions des citoyens.

**29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**29. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 40.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 18 décembre 2014 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère Isabelle Clément-Pépin messieurs les conseillers Patrick Béland, Daniel Dubuc, Aldée Langlois et Rémi Pelletier.

Le conseiller, monsieur Maxime Tancrède est absent.

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, agissant à titre de directeur général et secrétaire-trésorier et madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2015
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2015
6. Période de questions traitant uniquement sur le budget 2015
7. Levée de l'assemblée

#### **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

##### **1. Vérification du quorum et ouverture de la session**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**363-12-2014**

##### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la conseillère, Isabelle Clément-Pépin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

364-12-2014

**3. Adoption des prévisions budgétaires 2015**

**ATTENDU QUE** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

## REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 535 760,00\$
Taxes sur une autre base	43 793,00\$
Paiements tenant lieu de taxes	2 330,00\$
Autres revenus de sources locales	1 000,00\$
Imposition de droits, amendes, intérêts et autres revenus	13 000,00\$
Transfert gouvernemental	277 576,00\$
<b>Total</b>	<b>1 873 459,00\$</b>

## DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS

Administration générale	483 339,00\$
Sécurité publique	221 689,00\$
Transport	468 750,00\$
Hygiène du milieu	222 321,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	146 419,00\$
Loisirs et culture	106 276,00\$
Frais de financement	10 165,00\$
Transfert aux activités d'investissement moins affectations	214 500,00\$
<b>Total</b>	<b>1 873 459,00\$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement (le Maire vote et demande que son choix soit inscrit aux délibérations) que le budget de l'exercice financier 2015 soit adopté tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2015-2016-2017.**

**365-12-2014**

**4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017.**

**ATTENDU QUE** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement (le Maire vote et demande que son choix soit inscrit aux délibérations) que le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

**2015**

Classification	Description	Montant en \$
Administration	-Ameublement et équipement de bureau	10 000 \$
Sécurité publique	-Bâtiment caserne d'incendie	5 000 \$
	-Appareils respiratoires	5 000 \$
	-Habits de combat pour pompiers	17 000 \$
	-Air climatisée camion	3 000 \$
	-Éclairage camion 602	8 000 \$
	-Détecteur de gaz	1 500 \$
Transport	-Infrastructures taxe d'accise	150 000 \$
	-Infrastructures	25 000 \$
	-Machineries, outillage et équipement	10 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Maison de proximité (HLM) / hébergement	15 000 \$
	-Installation tour Wi-Fi / communications cellulaires	7 000 \$
	-Embellissement	25 000 \$
	-Passerelle et sentiers	50 000 \$
Loisirs et culture	-Terrain de jeux	10 000 \$
	-Quai municipal secteur des rapides	45 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	70 000 \$
	-Besoins infrastructures paroissiales	40 000 \$
	<b>Total année 2015</b>	<b>496 500 \$</b>

**2016**

Projet	Description	Montant en \$
Sécurité publique	-Équipement de sauvetage nautique (sur glace)	15 000 \$
	-Équipement de sauvetage hors route	8 000 \$
	-Pompe Kohatsu	12 000 \$
	-Télécommunications (pagettes et radios)	7 000 \$

	-Équipement de bureau	10 000 \$
	-Amélioration camion 602	20 000 \$
Transport	-Infrastructures	300 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Installation tour Wi-Fi / communications cellulaires	7 000 \$
	-Passerelle et sentiers	50 000 \$
Loisirs et culture	-Aménagement terrains de camping	60 000 \$
	<b>Total année 2016</b>	<b>489 000 \$</b>

## 2017

Projet	Description	Montant en \$
Sécurité publique	-Véhicule	250 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Installation tour Wi-Fi / communications cellulaires	7 000 \$
	<b>Total année 2017</b>	<b>257 000 \$</b>

### 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

366-12-2014

### 5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2015.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC  
RÈGLEMENT NO 245-2014**

#### **Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2015**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 9 décembre 2014;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement (le Maire vote et demande que son choix soit inscrit aux délibérations) que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2015 et portant le numéro 245-2014 soit adopté.

#### **SECTION I PRÉAMBULE**

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **SECTION II - TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Article 2 : Qu'une taxe de 0.7922 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2015, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

## **SECTION III - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Article 3 : Que le coût annuel par appartement (unité de logement) de l'année fiscale 2015 pour tous les bénéficiaires de ces services offerts sur une base annuelle ou saisonnière soit absorbé à même la taxe générale résiduelle sur la valeur foncière;

Article 4 : Qu'un tarif annuel de 250.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2015 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base hebdomadaire;

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 125.00 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2015 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaires de commerces ou de petites entreprises dont la cueillette se fait sur une base bihebdomadaire;

Article 6 : Qu'un tarif annuel de 62.50 \$ pour le transport, de 131.82 \$ par verge cube pour la disposition des déchets domestiques et de 67.05 \$ par verge cube des matières recyclables soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2015 pour tous les bénéficiaires de ces services, propriétaire de commerces ou de petites entreprises opérant de façon saisonnière.

Article 7 : Que le coût de ces services pour les industries minières suivantes soit :

**Mine Agnico-Eagle Itée, Division régionale - projet Bousquet** : l'année fiscale 2015, une tarification de 275 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

**Mine Agnico-Eagle Itée, Division Laronde** : l'année fiscale 2015, une tarification de 250 \$ par semaine pour le transport des déchets domestiques et de 50 \$ par

semaine pour la disposition des déchets domestiques au L.E.T. d'Amos.

**SECTION IV — TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS**

Article 8 : Qu'une taxe de 1.7922 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2015;

**SECTION V — TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Article 9 : Qu'une taxe de 1.9422 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2015;

**SECTION V — TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS**

Article 10 : Qu'un tarif annuel de 160.78 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2015 pour tous les bénéficiaires de ce service.

**SECTION VI - TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE**

Article 11 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 12 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

**SECTION VII — MODE DE PAIEMENT**

Article 13 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

## **SECTION VIII - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Article 14 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	:	9 décembre 2014
Adoption	:	18 décembre 2014
Publication	:	19 décembre 2014

**Stephan Lavoie**  
Maire

**Gérard Pétrin**  
Directeur général/  
secrétaire-trésorier

### **Lecture faite**

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2015**

##### **6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2015.**

Aucune question.

#### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**367-12-2014**

##### **7. Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement:

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19h28.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

\_\_\_\_\_  
Stephan Lavoie  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier